

REÇU À LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Nombre de présents : 40
absents : 4
excusés : 5

Point 2 Approbation du procès verbal de la séance du 20 octobre 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER et Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absents non excusés :

Mme Marie LATHOUD, Mme Brigitte KLINKERT et M. Frédéric HILBERT et Mme Margot DE CARVALHO.

**Le procès verbal a été expédié à tous les membres du conseil municipal
Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal a été adopté à l'unanimité.**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

**Point 3 Rapport d'activités 2013 de la SOCIÉTÉ DE L'AÉROPORT
DE COLMAR SAS.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

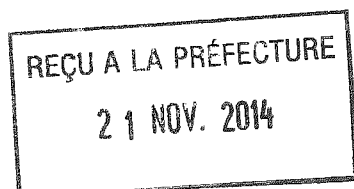
M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

LE RAPPORT NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**



**POINT N° 3 Rapport d'activités 2013
de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités
Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2013 de la Société de l'Aéroport
de Colmar SAS ci-joint

Le Maire

3

Rapport d'activité 2013

Société de l'Aéroport de Colmar SAS



ADC

French
BUSINESS AIRPORTS

Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of  European Business Aviation Association

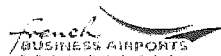


3

I. Société

- Raison sociale : Société de l'Aéroport de Colmar SAS
- Société par Actions Simplifiée
- Capital de 37 000 €
- Opérateur depuis le 01/01/07 (du 1/2/2006 au 31/12/2006 avec la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Colmar – STAC)
- Délégation de Service Public du 17/06/11 au 16/06/15
- 5 agents ADC
- 6 agents SNA y compris CA
- Charte environnementale signée le 28 avril 2011

ADC

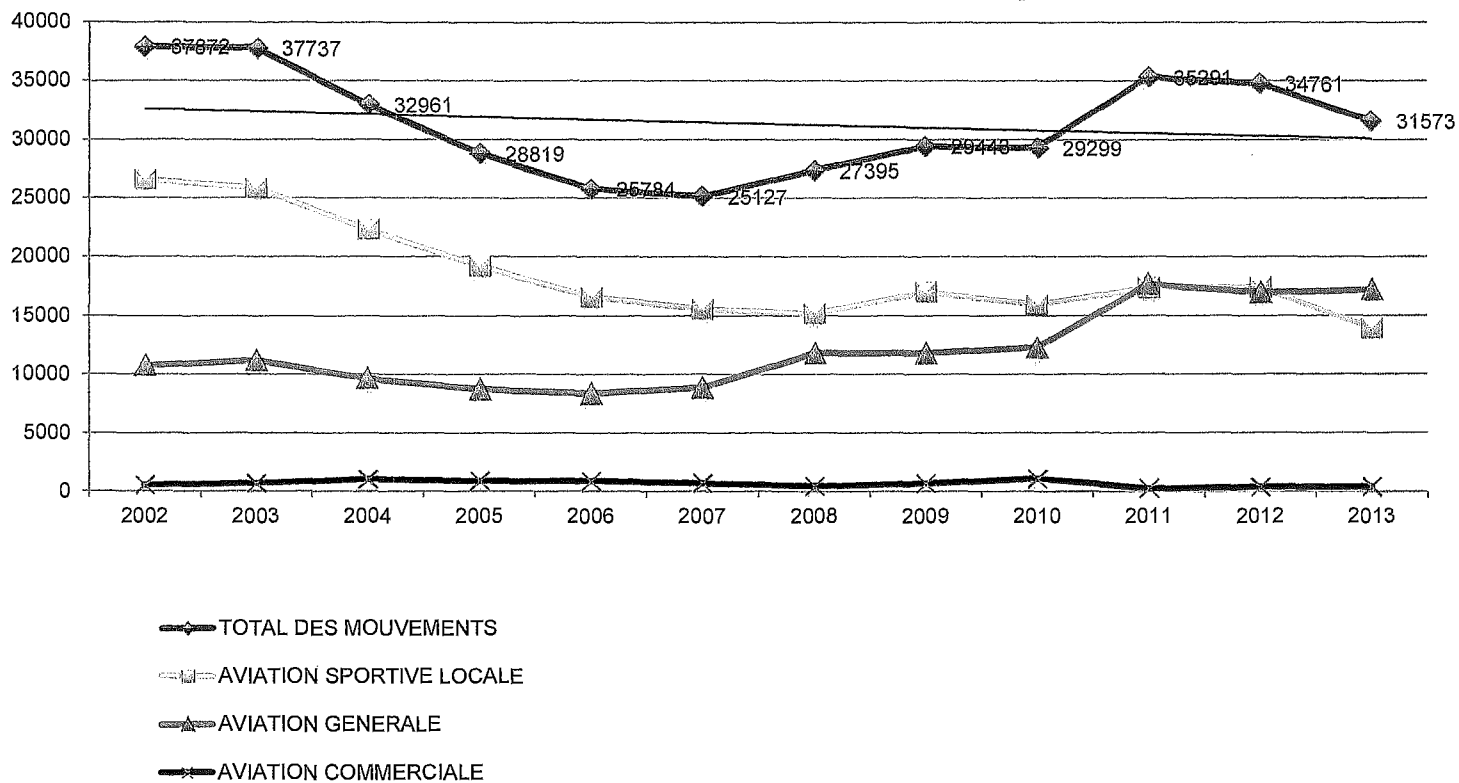


Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of  European Business Aviation Association

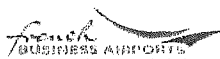


II. Mouvements

Evolution de l'activité depuis 2002



ADC



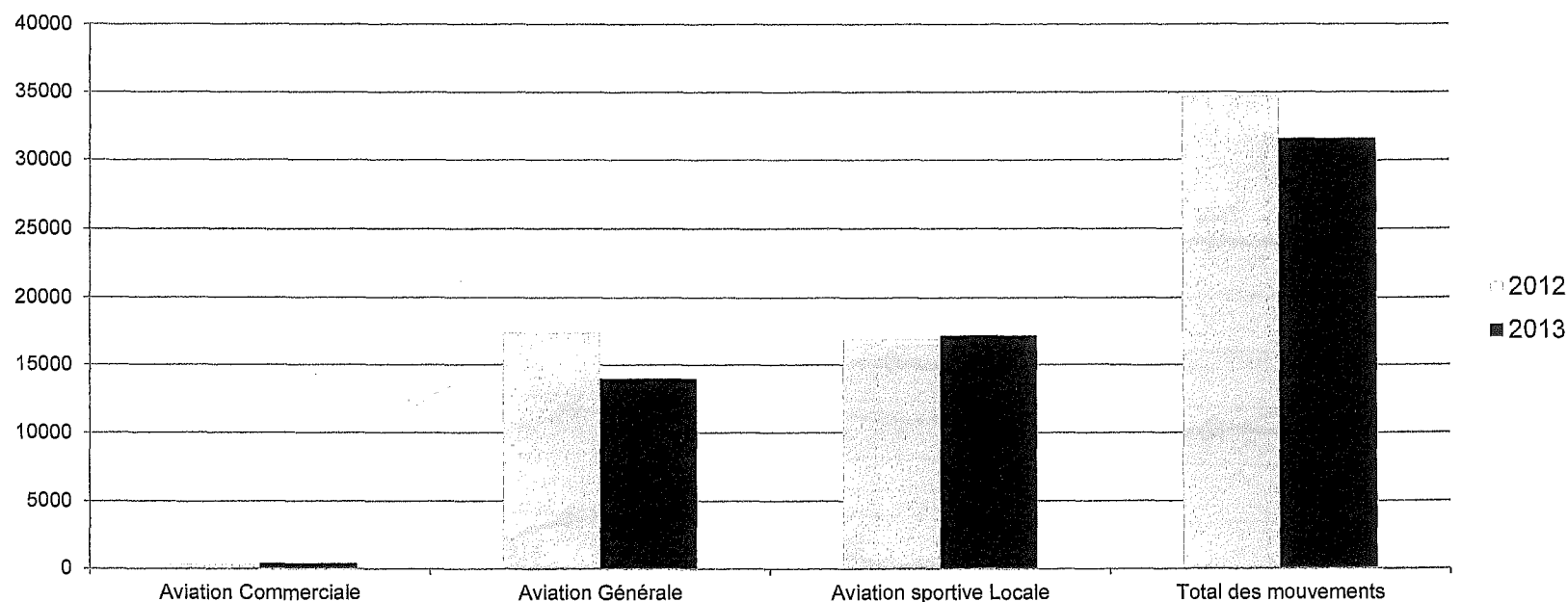
Société de l'Aéroport de Colmar SAS
 Member of European Business Aviation Association



B

II. Mouvements (suite)

Evolution de l'activité 2012 - 2013



⇒ L'aviation d'affaires totalise 2 876 mouvements (Liebherr représente 6,7 % de ceux-ci)

⇒ Soit une baisse de 9,2 % en 2013 par rapport à 2012

➔ Augmentation 2007 à 2013 : 26 %

ADC



Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of European Business Aviation Association



III. Aviation sportive

- AEROCUB de Colmar
- Aéro Rétro
- Vol à voile : Centre Inter Club Vélivole Vosges Alsace
- Parachutisme : Alsace Liberté
- Aéromodélisme : Aéromodèle club Jean Mermoz
- Patrouille REVA

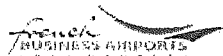


13

IV. Aviation d'affaires

- Airailes
- Hélitravaux
- Alsace Air Maintenance
- AUL Formation
- Alsafly

ADC



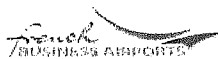
Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of  European Business Aviation Association



V. Compte de résultat au 31/12/13

	COMPTES 2013	COMPTES 2012		COMPTES 2013	COMPTES 2012
CHARGES			PRODUITS		
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Achats non stockés de matières et fournitures			Prestations de services		
Electricité, eau, chauffage	32 169,53	26 853,13	Redevances atterrissages	83 530,13	78 646,56
Achat gaz, poudre et oxygène	2 157,22	413,34	Redevances éclairage et ballage	7 952,86	5 911,65
Autres achats (catering),	1 310,57	2 239,31	Redevances passagers	3 651,29	4 092,34
Fts d'entretien, petit équipement, vêtements travail	5 002,07	4 327,63	Taxes de stationnement	5 527,56	7 703,00
Fournitures administratives	636,02	1 013,79	Avitaillement, STAP	1 626,93	1 451,42
Achat matières consommables	4 678,29	3 979,38	Distribution essence, commission BP JET, tractage, afis	27 097,95	23 375,99
	45 953,70	38 826,58	Locations garages et hangars	86 911,99	83 757,22
Charges externes			Locations diverses	14 997,04	15 050,91
Photocopies, tirages	615,77	1 932,00	Prestations électricité, eau, chauffage	9 138,15	8 147,69
Travaux d'entretien, de réparations, frais de maintenance	132 182,60	118 594,17	Prestations de nettoyage, handling, catering	9 860,96	8 709,61
Primes d'assurances	15 829,80	15 589,07	Autres prestations (frais facturation + prestations entretien)	4 040,48	2 745,40
Documentation générale, études	480,64	425,27	Autres redevances, produits d'activités annexes	9 767,67	188,47
Leasing camion incendie	55 544,20	55 544,20	Total du chiffre d'affaires	264 103,01	239 780,26
Locations diverses, loyers, leasing	8 412,80	5 493,07			
	213 065,81	197 577,78	Redevance domaniale reversée par la Ville de Colmar	91 873,75	
Autres charges externes					
Annonces, insertions, frais de prospection	883,71	5 117,50	Subvention d'exploitation		
Transports et déplacements, location bus	5 840,95	1 105,70	ETAT : majoration de taxe d'aéroport	250 964,99	388 289,97
Frais de réception, représentation	1 289,29	6 237,22	SUBVENTIONS COLLECTIVITES	90 000,00	40 000,00
Frais de PTT, affranchissement, internet	6 644,51	4 686,00		340 964,99	428 289,97
Cotisations	4 686,00	6 644,73			
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	5 885,84	1 922,26	Reprise sur provisions d'exploitation	164,60	11 094,04
Autres charges externes	2 891,27	25 713,41			
	28 121,57		Autres produits de gestion courante	63,87	19,86
Impôts, taxes et versements assimilés				63,87	19,86
Taxes foncières	19 354,00	9 338,00			
C.F.E. (cotisation foncière des Entreprises)	6 195,00	14 091,00	Produits financiers	52,48	
Autres impôts et taxes	183,35	225,70		52,48	
	25 732,35	23 654,70	Produits exceptionnels		19,04
Charges de personnel					19,04
Salaires + charges sociales	302 276,44	288 245,11			
Frais de formation		17 141,08			
	302 276,44	305 386,19			
Autres charges de gestion courante					
Autres charges de gestion courante	15,02	19,07			
Créances irrécouvrables	112,71	8 371,05			
	127,73	8 390,12			
Charges financières	13 951,98	16 203,80			
Dotations aux provisions	3 605,48	164,60			
Dotations aux amortissements	34 624,50	34 828,68			
Impôt sur les bénéfices	10 983,00	9 485,00			
TOTAL DES CHARGES	678 442,56	660 230,86	TOTAL DES PRODUITS.	697 222,70	679 203,17
Solde créditeur : BENEFICE	18 780,14	18 972,31	Solde débiteur : PERTE		
TOTAL GENERAL	697 222,70	679 203,17	TOTAL GENERAL	697 222,70	679 203,17

ADC



Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of European Business Aviation Association



V. COMPTE DE RESULTAT – ANNEE 2013 (suite)

Le compte de résultat de la Société de l'Aéroport de Colmar, pour l'année 2013, s'analyse de la façon suivante :

Le total des charges d'exploitation, après impôt sur les bénéfices, se chiffre à 678 442,56 € et le total des produits d'exploitation à 697 222,70 €, ce qui fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 18 780,14 €.

Il est important de souligner que ce résultat 2013 revêt un caractère tout à fait exceptionnel, c'est pourquoi la présentation du compte de résultat a été modifiée et une distinction a été faite entre :

- Les produits et les charges qui relèvent de l'exploitation courante de l'Aéroport
- Les produits et les charges qui, en 2013, relèvent de l'exceptionnel.



V. COMPTE DE RESULTAT – ANNEE 2013 (suite)

Les produits et charges exceptionnels identifiés pour 2013 sont les suivants :

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

- Refacturation à nos locataires des taxes d'enlèvement des ordures 2011 et 2012	6 473,65 €
- Versement en 2013 par la Ville de Colmar des redevances domaniales de 2012	46 305,43 €
- Virement, en 2013, de la subvention Région Alsace concernant l'exercice 2012	30 000,00 €

TOTAL	82 779,08 €

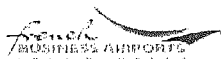
CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- Travaux d'aménagement et d'entretien non prévus au budget	45 766,58 €
- Rappel de taxe foncière 2013 à payer à la Ville de Colmar	1 532,00 €
- Provision pour indemnité de fin de carrière d'un agent de l'aéroport	3 190,00 €
- Impôt sur les bénéfices sur résultat exceptionnel 2013	10 983,00 €

TOTAL	61 471,58 €

Le résultat exceptionnel, ainsi dégagé, se chiffre à 21 307,50 € au 31.12.2013.

En neutralisant ces charges et produits exceptionnels, notre exploitation courante aurait dégagé un déficit d'exploitation de 2 527,36 €.

ADC

Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of  European Business Aviation Association



VI. ENVIRONNEMENT

- Rencontre deux fois par an des représentants des riverains, soit le 16 mai 2013 et la dernière en date le 8 novembre 2013.
- Finalisation de deux codes de bonne conduite en 2012 : vol à voile et société Hélitravaux en plus de celui de l'AEROCUB de Colmar existant déjà.
- CCE 2 décembre 2013 : Pas de nuisances majeures relevées, satisfaction des représentants des riverains et du fonctionnement de la charte environnementale.



VII. INVESTISSEMENTS ET PROJETS

- La société de l'Aéroport de Colmar a investi depuis la reprise de la gestion **803 800** Euros auxquels se rajoute l'acquisition d'un véhicule incendie pour **373 600** Euros pris en charge par l'Etat.
- Avec les investissements 2013 et les projets le montant total hors véhicule incendie s'élève à **1 960 800** Euros.



VII. INVESTISSEMENTS ET PROJETS (SUITE)

B

- Modification de l'aérogare avec une orientation aviation d'affaires : salon d'attente, salon VIP, point info pilote, mise aux normes « Douane »
Début des travaux en 2013 : **504 000** Euros
Fin des travaux en juin 2014
- Acquisition d'un véhicule péril animalier en 2013 : **14 000** Euros
- Ouverture de procédure GNSS QFU 19 (réalisé) et 01 (en octobre 2014)



VII. INVESTISSEMENTS ET PROJETS (SUITE)

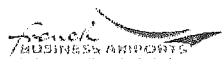
- L'évolution réglementaire et le transfert de fonctions jusque-là assurés par l'Aviation Civile (Météo France, Calibrage de l'ILS) oblige l'exploitant à réaliser les investissements suivants indispensables pour maintenir le niveau de l'aéroport.

■ Météo France	216 500
■ Rampes d'approche	209 800
■ Mise en conformité de la plateforme	51 625
■ Taxiways	50 000
■ Automate de balisage	66 000
■ Compléments aérogare	40 000
■ Transformateur	10 075
■ Mise en conformité clôtures	9 000

	653 000 Euros

Une partie des travaux a débuté en 2013. Le concours des collectivités locales a été sollicité.

ADC



Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of  European Business Aviation Association



Véhicule péril animalier

B



ADC

French Airports
BUSINESS AIRPORTS

Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of  European Business Aviation Association



PREOCCUPATIONS

- Maintien du point de passage frontalier
- Pérennité des subventions des collectivités locales
- Mises en conformité réglementaires
- Vieillissement de l'infrastructure
- Transferts de charges de l'Etat réalisés, en cours ou envisagés
 - Inspection de l'aire de mouvement
 - établissement des statistiques
 - Météo France
 - Calibrage de l'ILS

ADC

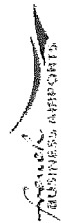
French
BUSINESS AIRPORTS

Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of **ABAA** European Business Aviation Association





ADC



Société de l'Aéroport de Colmar SAS
Member of  European Business Aviation Association



Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

**Point 4 Rapport d'activités 2012/2013 de la SOCIÉTÉ COLMARIENNE DE
CHAUFFAGE URBAIN.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

LE RAPPORT NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE

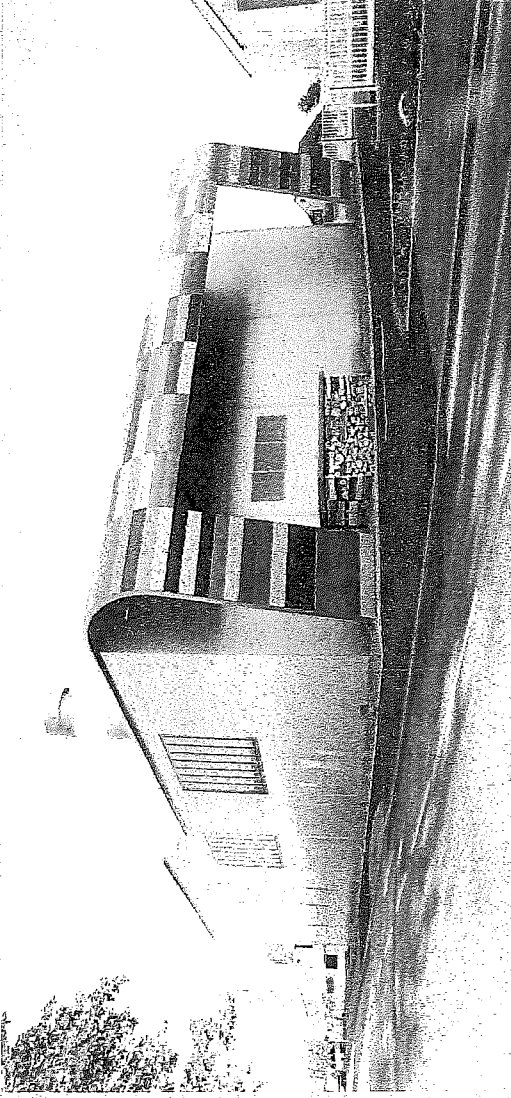
21 NOV. 2014

**POINT N° 4 Rapport d'activités 2012/2013
de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain
(SCCU)**

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose le rapport annuel 2012/2014 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) ci-joint.

Le Maire

13



SCCU

RAPPORT MORAL

EXERCICE 2012/2013

3 1) LA S.C.C.U.

SCCU

Société Colmarienne de Chauffage Urbain dont la Ville est l'actionnaire majoritaire à hauteur de 51%.

Capital : 2 800 000 Euros

Chiffre d'affaires pour l'exercice 2012/2013 qui débute au 01/09 et se termine au 31/08 : 15 320 K€ contre 15 105 K€ à l'exercice précédent.

Contrats Principaux

Selon la Convention portant Affermage pour les Services du Chauffage Urbain de la Ville de Colmar, dans le cadre de l'exploitation de la Centrale Thermique et du réseau de chaleur et l'avenant du 12/07/2010 portant l'échéance au 31/08/2017.

Selon le contrat d'exploitation du 22/12/1989 passé avec le SITDCE, dans le cadre de l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique et ce dernier renouvelé le 01/01/2010 pour une période de 5 ans, puis par tacite reconduction annuelle limitée à 5 ans.

EFFECTIFS :

SCCU

L'effectif moyen 2012/13 est de 44 personnes ETP plus trois apprentis, la masse salariale représente 2 973 K€ contre 3 075 K€. Ces postes sont en baisse de 2 ETP par rapport à l'exercice précédent.

Le personnel affecté au fonctionnement du chauffage urbain est au nombre de 15,5 + 2 apprentis, répartis selon les besoins à l'exploitation de la Centrale Thermique, à la maintenance et l'entretien du réseau des sous-stations et des postes d'abonnés.

Le personnel affecté à l'exploitation du C.V.E. est au nombre de 24,5 + 1 apprenti, dont 14 en personnel posté.

4 personnes sont affectées au siège de la société.

Entreprise locale, nous soutenons et poursuivons la voie de l'apprentissage (DUT génie thermique de Colmar). C'est aussi une solution pour faire face au manque de candidatures de personnel dans nos professions contraignantes.

2) PRODUCTION ET CONSOMMATION

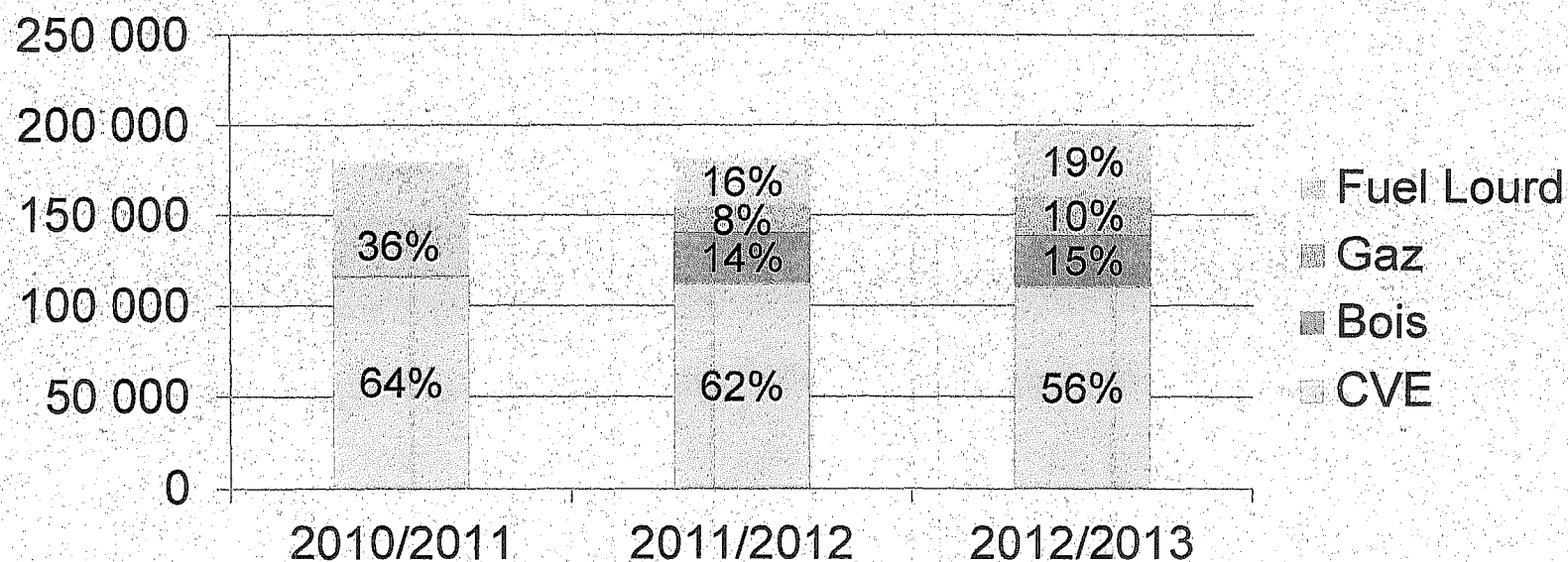
Nous avons constaté une rigueur importante durant la période d'octobre 2012 à avril 2013, la température moyenne a été de 6,64°C représentant 2 397 DJU contre 7,96°C et 2 128 DJU en 2011/12.

a) Analyse de la chaleur vendue

Exercices	2012/2013	2011/2012	ECART
Mwh vendus (Chauffage + ECS)	160 676	148 451	12 225
Rigueur de l'hiver	0.99	0.88	
Mwh/degrés-jours	67,03	69,75	-2,72
C.A. vente d'énergie en K€	8 499	8 317	182
Prix Moyen MW/h	52,894	56,025	-3,131

b) Les consommations de combustible ont été de :

Exercices	2012/2013	2011/2012	Ecart
Vapeur de l'usine d'incinération (Mwh)	117 983	119 276	-1 293
Bois (tonnes) (Mise en route Octobre 2011)	12 797	10 983	1 814
Gaz (Mwh PCS) (Chaudière 8Mw au gaz / Novembre 2011)	26 023	22 340	3 683
Fuel Lourd (tonnes)	3 906	2 942	964



5 c) Importance de la valorisation énergétique des déchets :

Exercices	2012/13	2011/12	Ecart
Taux de disponibilités des fours (sans incident majeur les 8% correspondent principalement à l'arrêt techniques des incinérateurs)	91,06%	93,50%	2,44 %
Tonnes de déchets traités par le C.V.E.	73 385	77 056	-3 671
Taux de couverture des besoins par la vapeur de l'usine d'incinération	55 %	62%	-7%
Ce qui représente environ 35 000 Tonnes de CO ² éludées. Fonctionnement des installations sans arrêts majeurs, baisse de la disponibilité des fours liée aux incidents et aux vides de fosse à résidus pendant l'hiver.			

3) TARIFS

Le prix de vente moyen facturé (R1 + R2), tous tarifs confondus, se situe à 66,789 € H.T. le MWh pour l'exercice 2012/13 contre 70,464 € H.T. pour l'exercice précédent, soit une diminution de 5,5%.

Cette diminution significative, alors que le prix des énergies augmente, s'explique par l'application **d'un nouveau tarif R1 au 1er janvier 2013, en baisse de 10%**, suite à la mise en route de la chaudière bois utilisant de l'énergie renouvelable moins chère.

4) ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATIONS

Le taux d'énergie renouvelable et de récupération, injecté dans le réseau de chaleur de la Ville de Colmar, s'élève à 72 % pour l'exercice 2012/13, ce qui permet aux usagers clients de continuer à bénéficier du taux de TVA réduit de 5,5%.

Ces éléments de performances environnementales, économiques et sociales ont permis au réseau de chaleur de la Ville de Colmar d'obtenir le label éco réseau de chaleur.

5) TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN, DE RENOUVELLEMENT

Les mises aux normes constantes des équipements de la Centrale thermique et du C.V.E. ainsi que le gros entretien et renouvellement des installations sont réalisés dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Les dépenses de gros entretien et renouvellement réalisées au titre de l'exercice 2012/2013, s'élèvent à 1 036 K€ pour la Centrale thermique et 830 K€ pour le C.V.E.

De ce fait, grâce à ces travaux, le fonctionnement des installations dont nous avons la charge s'est déroulé sans coupure de service durant la saison de chauffe.

6) ELEMENTS FINANCIERS (en K €)

Désignation	2012/13	2011/12	Ecart	en %
Total C.A.	15 319	15 105	214	1,42
Achat mats premières et fournitures non stockées	7 519	6 660	859	
Charges extérieures et impôts et taxes	1 589	1 828	-239	
Charges de personnel (hors garantie totale)	2 604	2 819	-215	
Dotations et reprises d'exploitation	623	500	123	
Total charges d'exploitation	12 335	11 807	528	4,47
Résultat d'exploitation hors GT	2 984	3 298	-314	-9,52
Résultat Garantie totale	-2 257	-2 590	332	
Résultat d'exploitation	728	708	20	2,76
Résultat financier	112	108	4	
Résultat courant	840	816	24	2,89
Résultat exceptionnel	2	74	-72	
Résultat avant IS	842	890	-48	-5,44
Participation des salariés	31	38	-7	
Impôt sur les bénéfices	264	286	-22	
Résultat net comptable	547	566	-19	-3,43

Explications des écarts importants :

Chiffres d'affaires : effet prix R1-500 K€ effet quantité +700 K€

Achats M.P : liés aux ventes et à la rigueur de l'hiver. Plus de FOL
(énergie plus chère)

Résultats GT : rénovation réseau de chaleur très importante en 2011/12

Résultats stables

7) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

SCCU

CENTRALE THERMIQUE + RESEAU :

Application du nouveau tarif à compter du 1 janvier 2013 : 52,00 H.T / MW/h, soit une baisse de 10%, et mise en place de la nouvelle formule de révision, moins sensible aux énergies fossiles.

Remplacement du réseau Avenue de l'Europe (700K€).

Par création d'un poste d'échange basse température route de Sélestat : extension du réseau vers la rue du Ladhof, raccordement de la Tour du Stade, du vestiaire Ladhof et d'autres abonnés en 2014.

En collaboration avec Pôle Habitat Centre Alsace : réhabilitation de 312 logements, Eco-Quartier 66 logements.

Mais aussi démolition de 180 logements rue d'Amsterdam.

CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Remplacement des écrans foyers, mise en place de pompes à vitesses variables, mise en place de la GMAO (gestion assistée par ordinateur), études de la mise en balles.

8) REALISATIONS ET ETUDES DEPUIS L'ARRETE DES COMPTES

Réseau :

Rénovation Avenue de l'Europe seconde tranche et carrefour Avenue de Paris et de l' Europe 750 K€.

Extension réseau Avenues Joffre et Clemenceau pour raccordement.

PFME : Pôle Femme Mère Enfant – Avenue de Paris.

Centre de Valorisation Energétique :

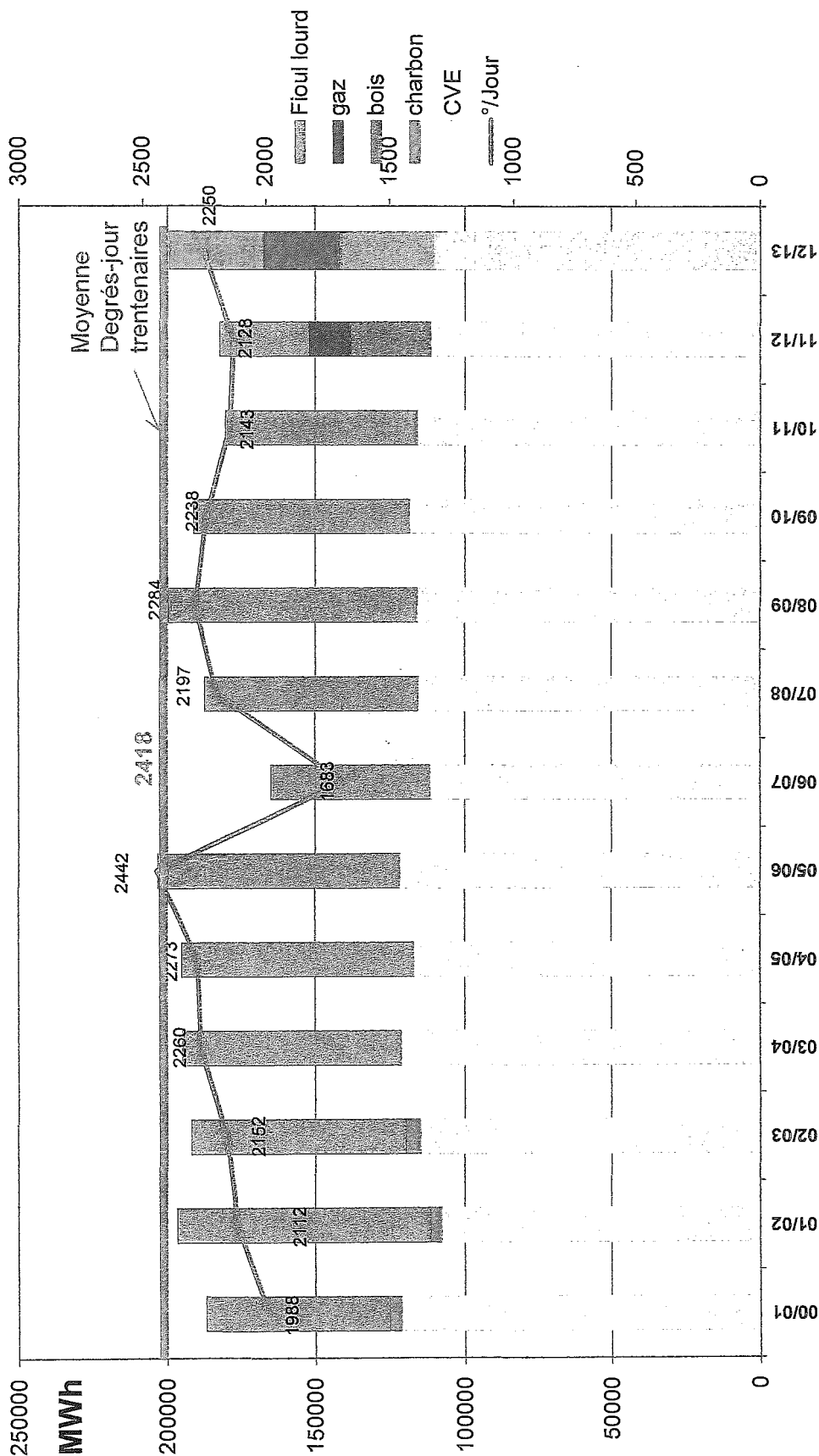
Renouvellement de la certification ISO 14001 depuis le 2 décembre 2013.

Poursuite des études de mises en balles.

Etude de faisabilité pour la fourniture de vapeur, en été, à CAPSUGEL.

Production de vapeur Centrale thermique

SOCU

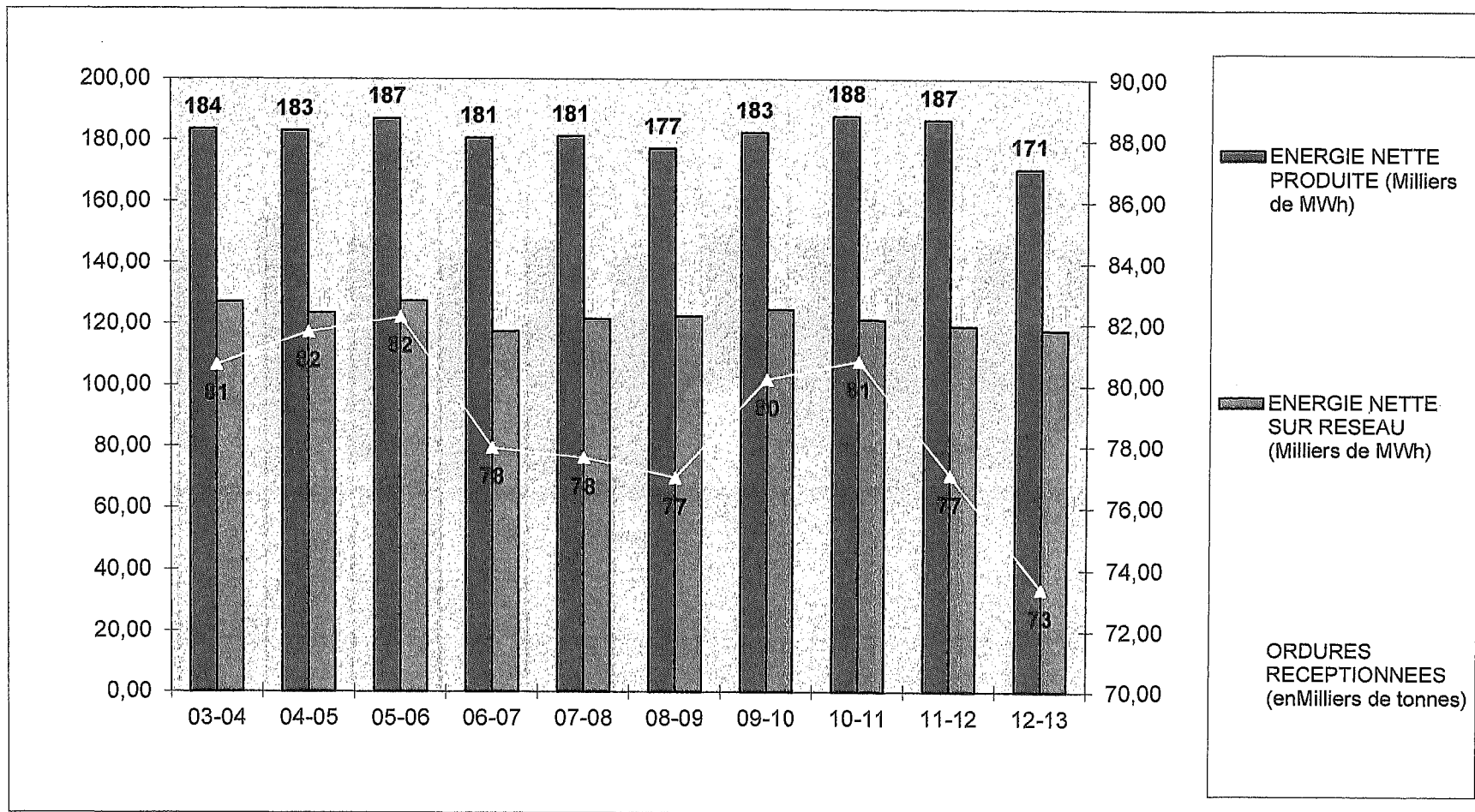


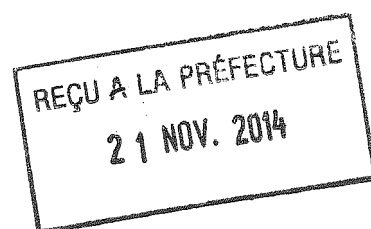
B



Tableau comparatif du CVE

Q déchets Traités /MWh produits et valorisés





Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

Point 5 Présentation de l'audit financier établi par le Cabinet Localnova.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

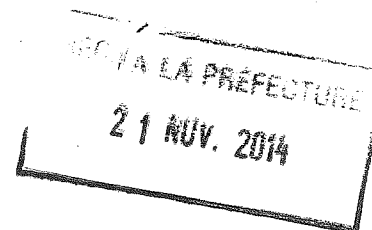
LE RAPPORT NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014



Colmar

Séance du Conseil Municipal



Point n° 5

VILLE DE COLMAR

AUDIT FINANCIER – 17 novembre 2014

RETROSPECTIVE

Les 5 indicateurs d'analyse :

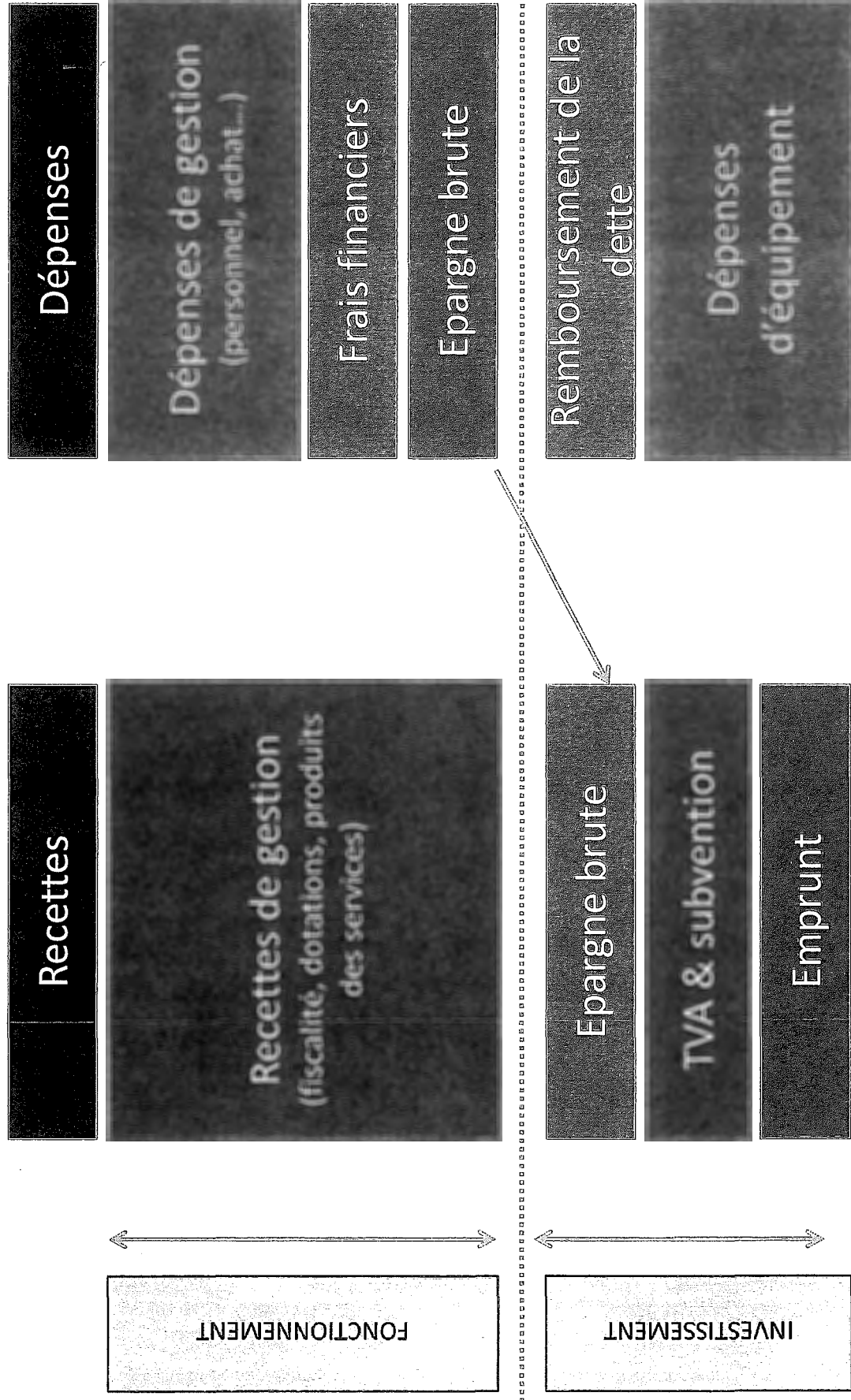
1. Le fonctionnement
2. La fiscalité
3. L'épargne
4. L'investissement
5. L'endettement

L'appréciation générale des indicateurs :

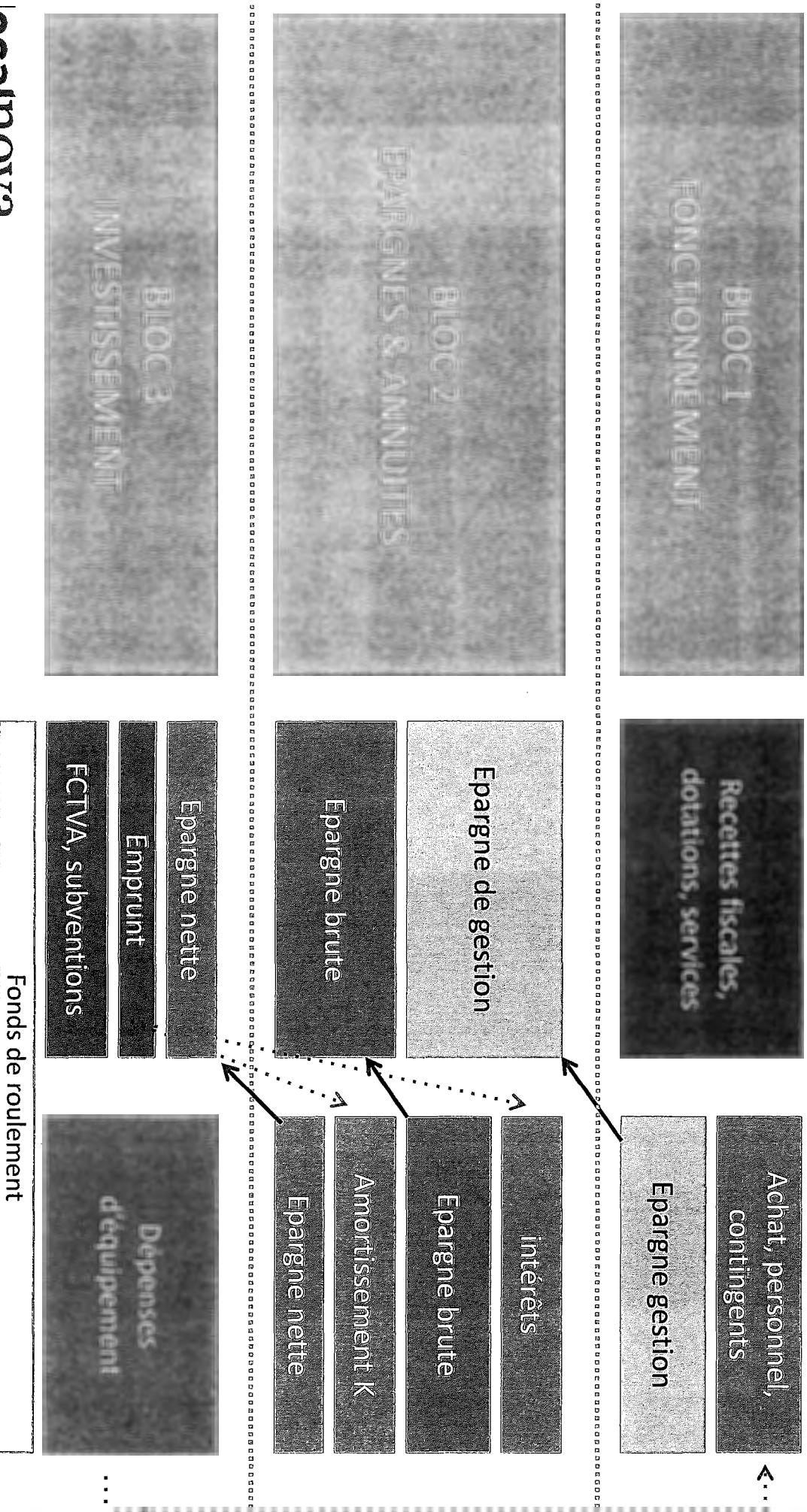
 défavorable  attention  amélioration  bon

Structure et équilibre du budget

B



Les 3 blocs de gestion

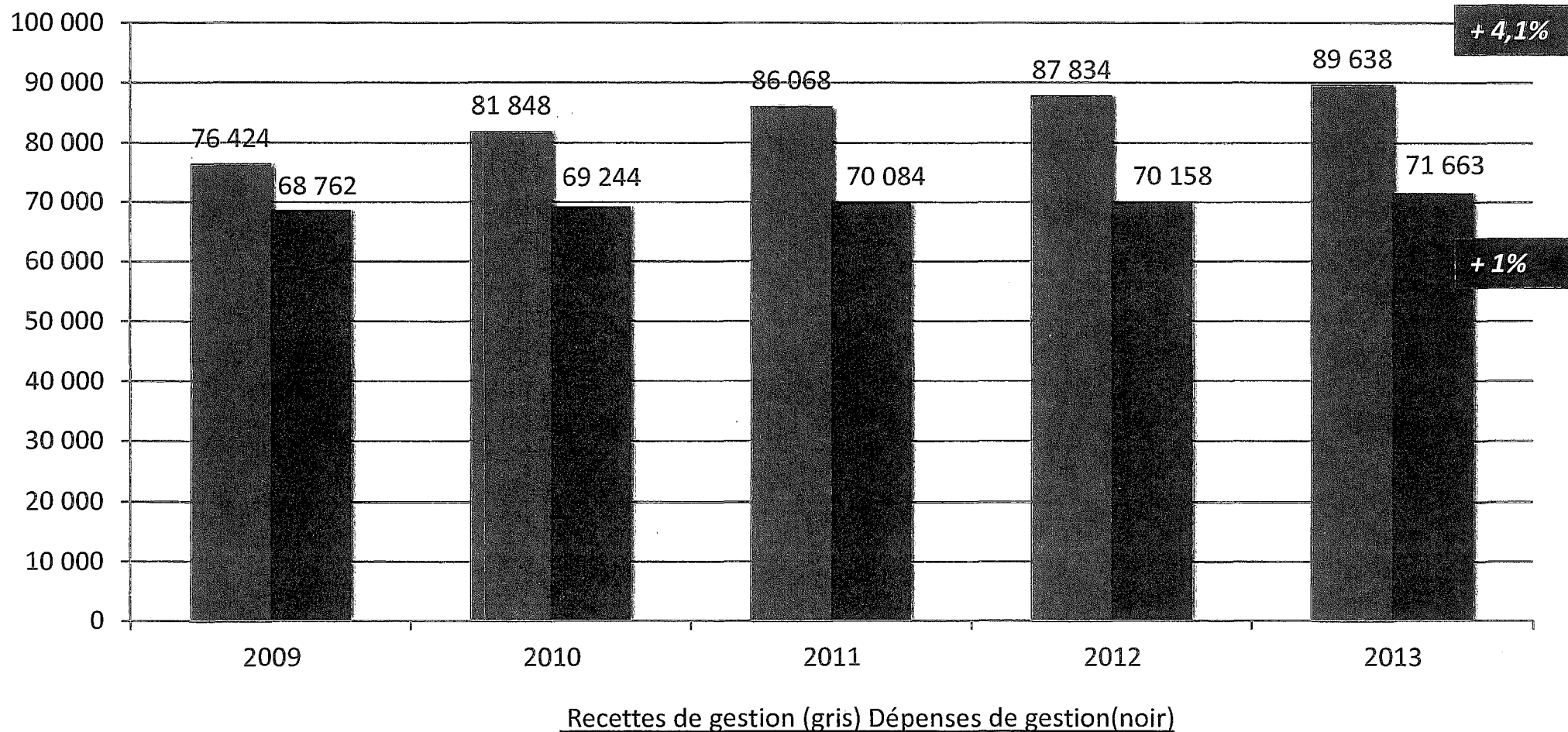


I1 - Fonctionnement

8



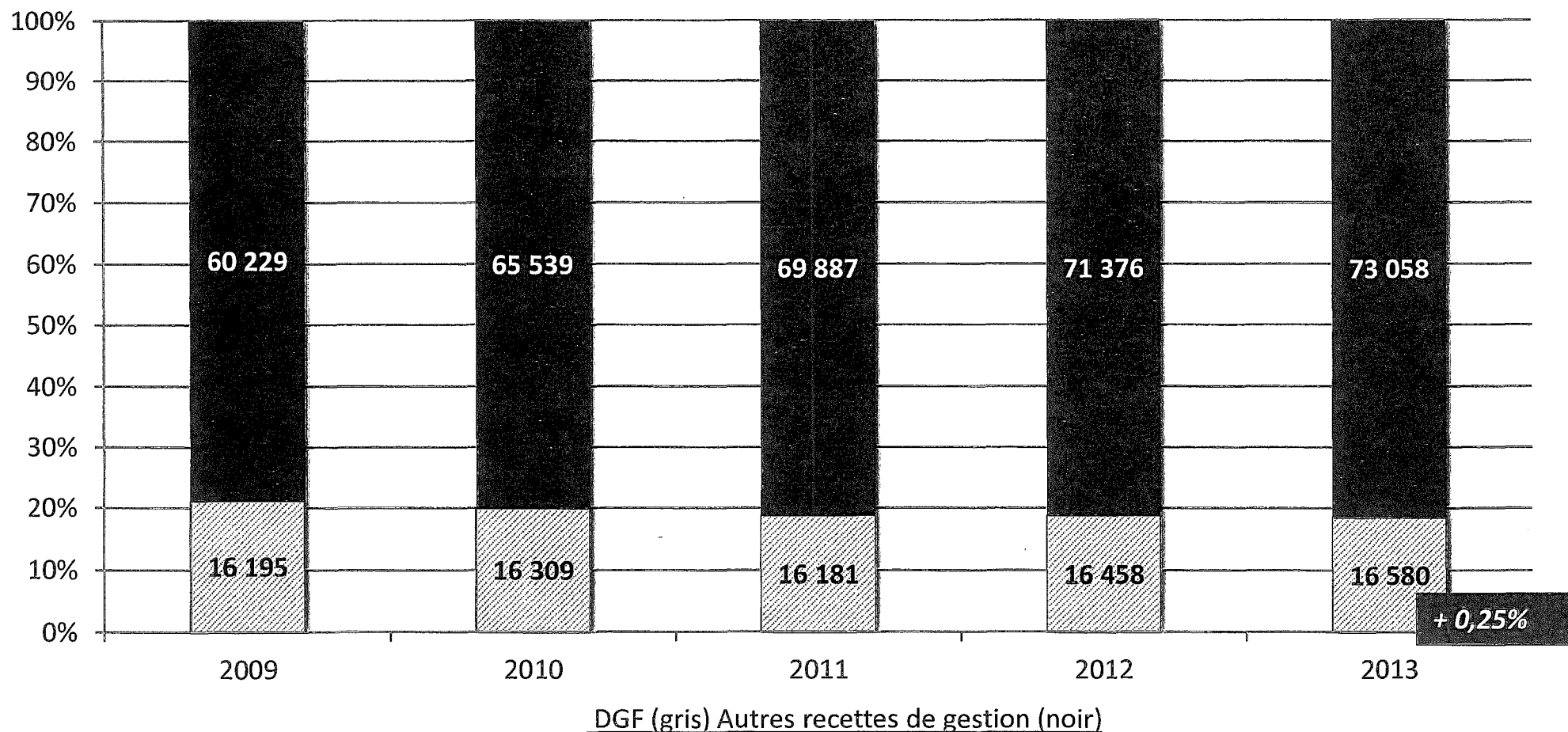
Une structure de fonctionnement bien équilibrée....



En K€

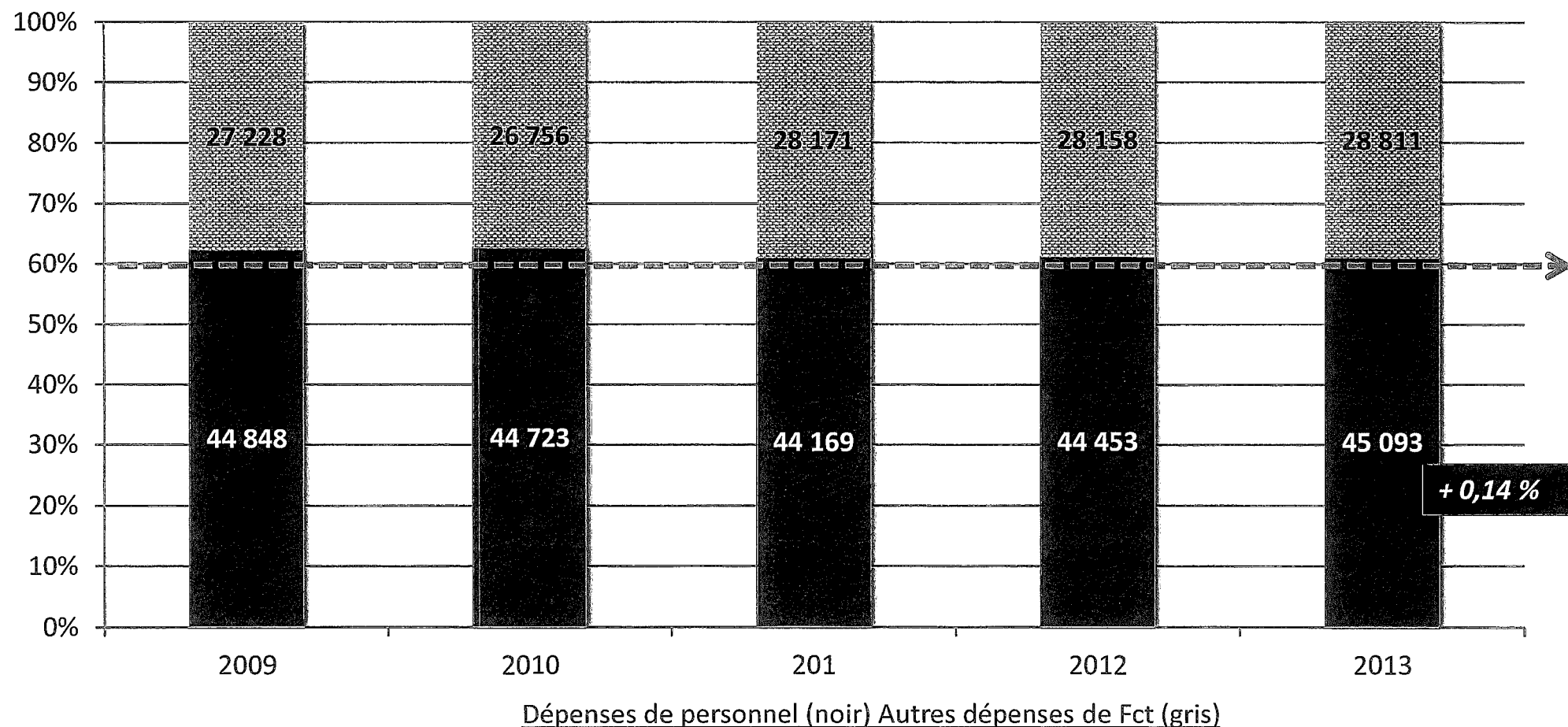
I1 – Dotations de l'Etat

...en dépit d'une contribution de l'Etat modeste et stable (+0,25%)



I1 – Personnel

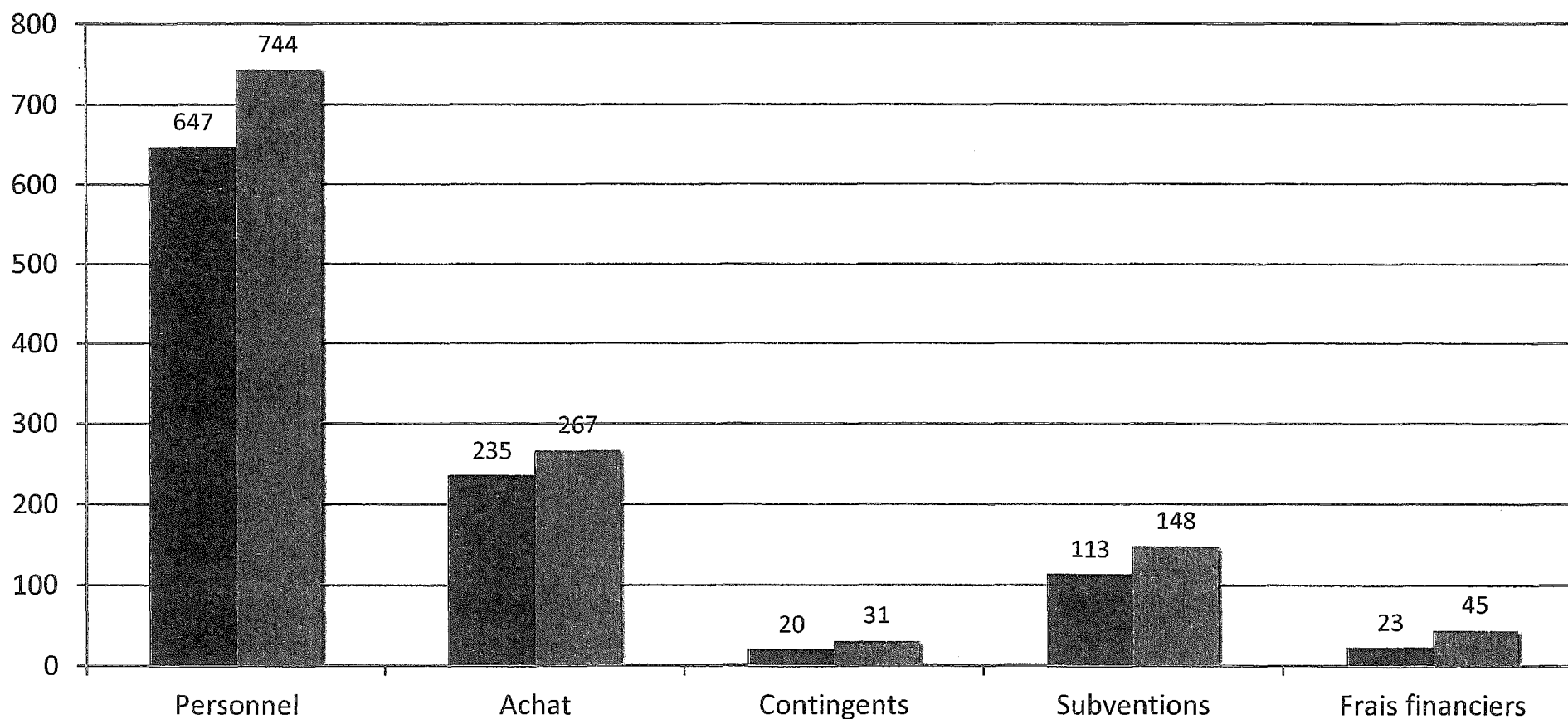
...et d'une stabilisation du poids des dépenses de personnel



En K€

I1 – Comparaison avec les moyennes

...un comparatif très favorable ...



COLMAR (gris foncé) Moyenne de la strate (gris clair)

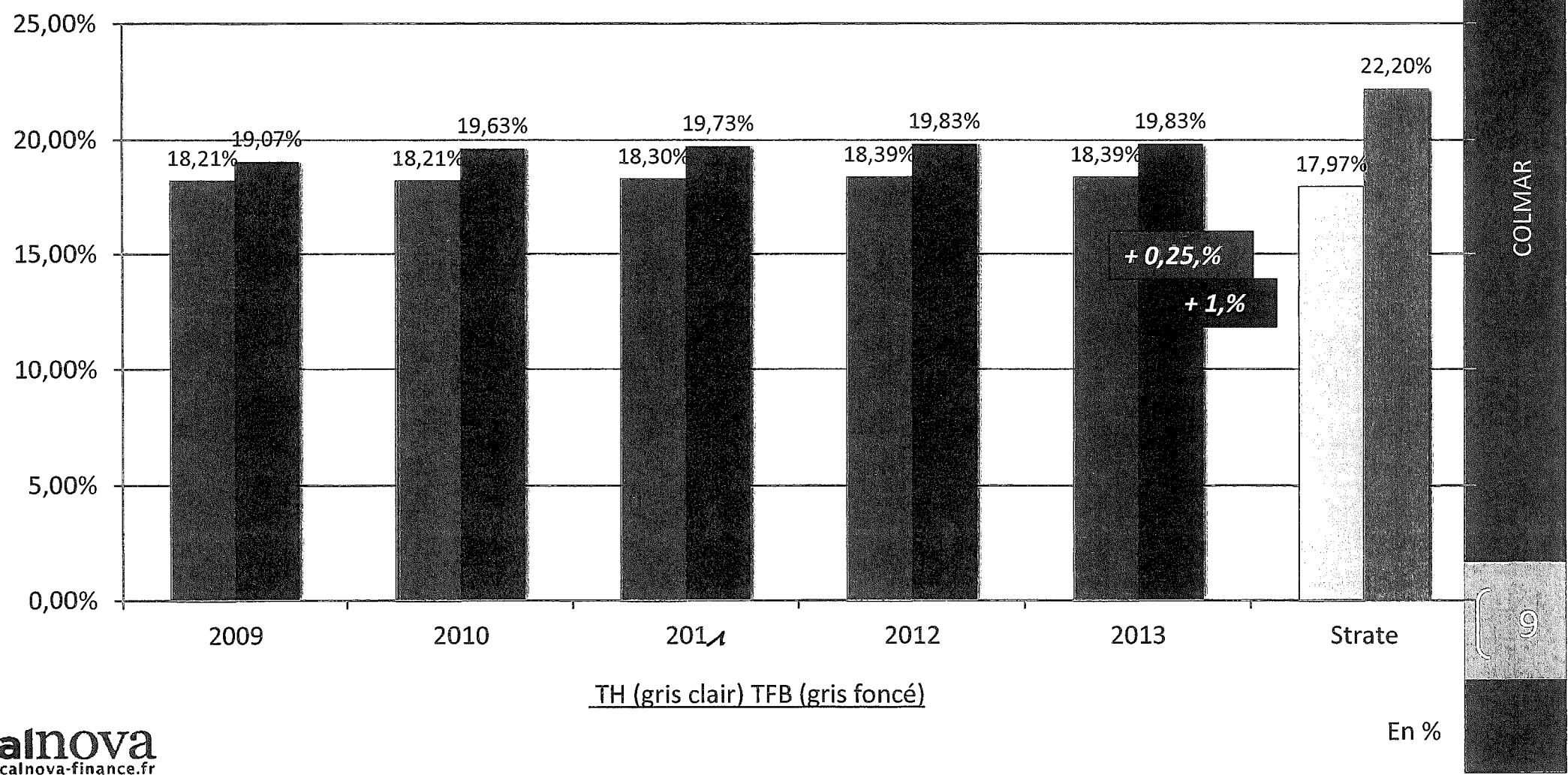
En €/hab DGFI 2012 (pop DGF)

13

I2 - Impôts et taxes

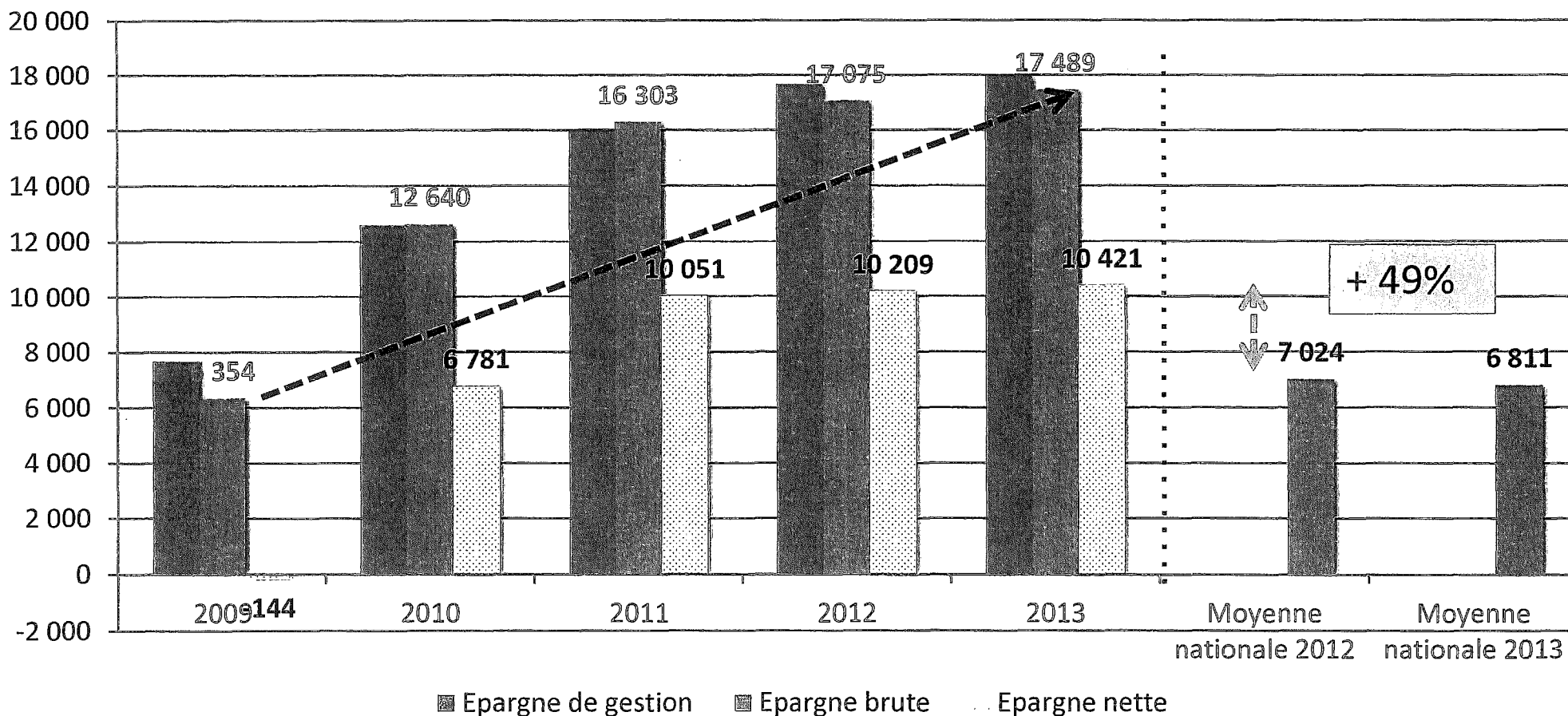


 ...complétée d'une politique fiscale très modérée...



I3 - Autofinancement

...contribuant à un niveau d'autofinancement dynamique et élevé..



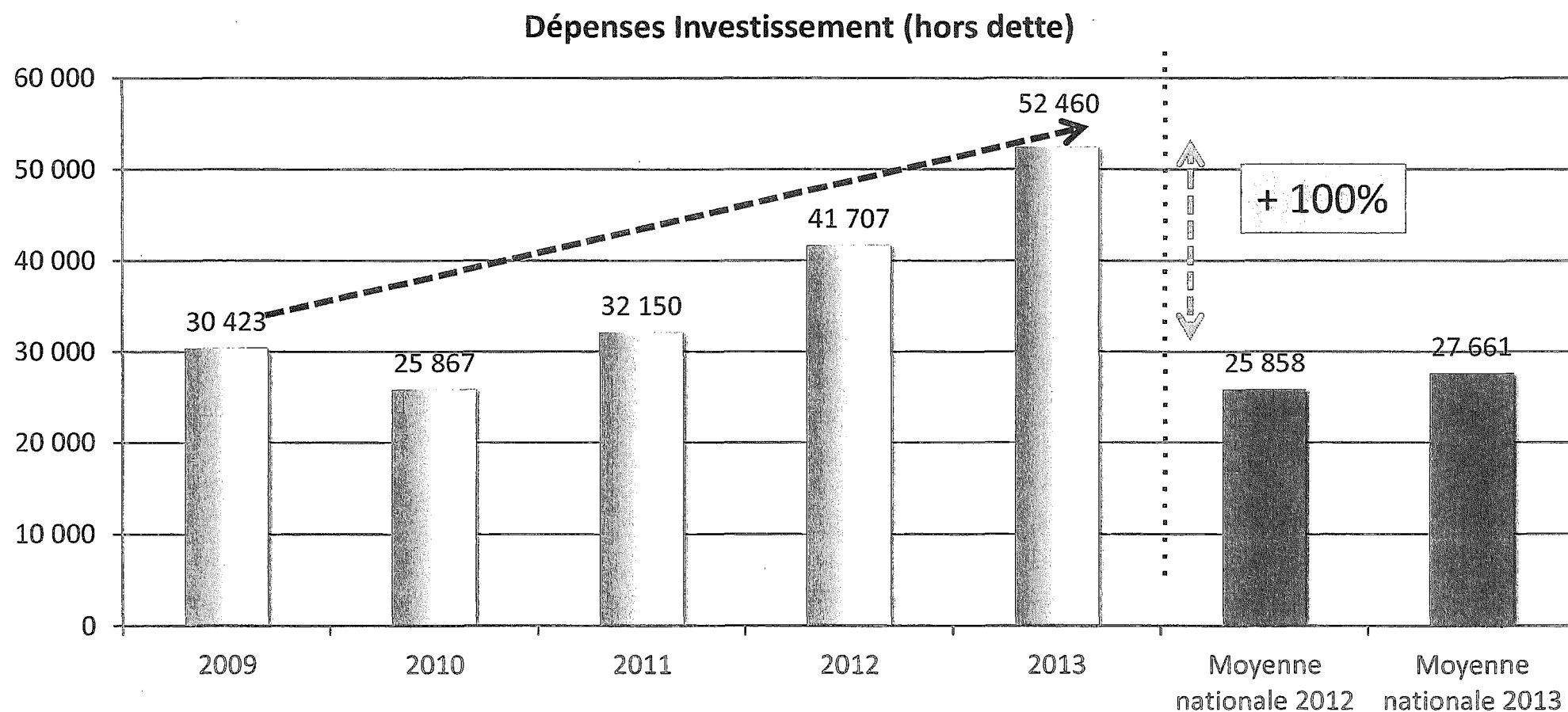
En K€

B

I4 - Investissement



...favorisant la réalisation d'un programme d'investissement dynamique...



En K€

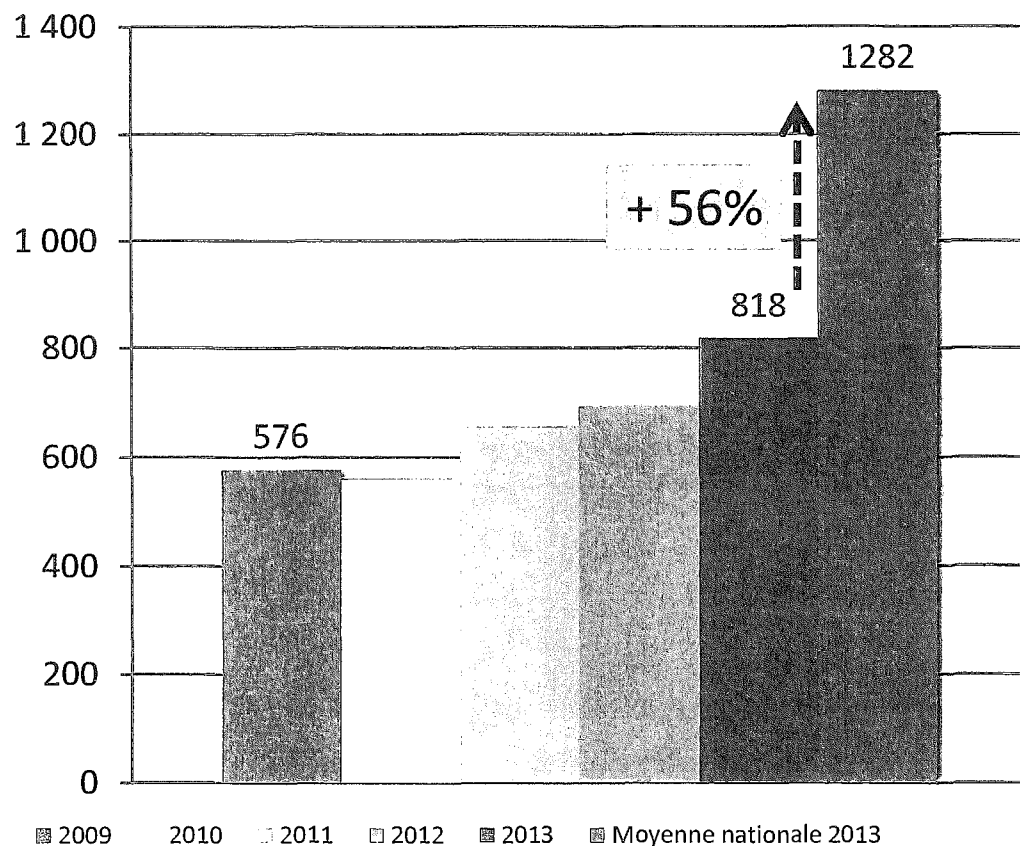
I5 – Endettement

(hors dette récupérable)



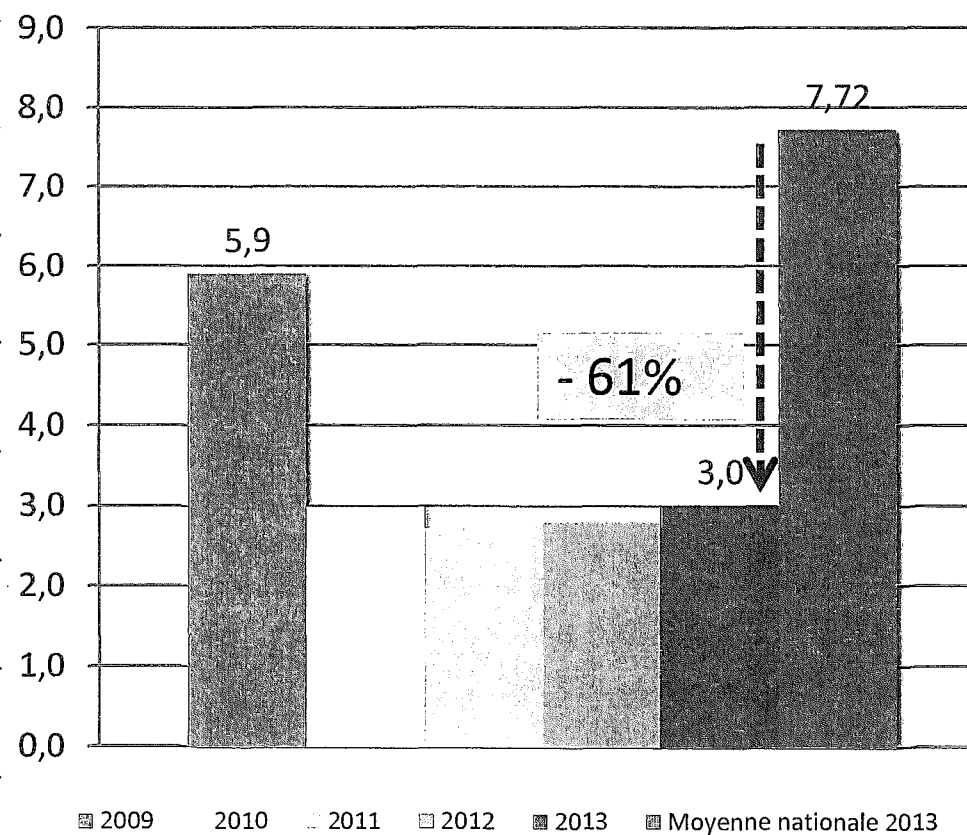
Faiblement financé par endettement...

(€/hab hors dette
récupérable)



**Garantissant un ratio de désendettement sous
contrôle**

(années)



3

Une très bonne note bancaire

2008
(NOTE ETAT 3A)

2a
TRES BONNE



Ex 2013	Notation 2014	Qualité de situation financière
3a	3a	Excellente
2a+	2aa	Très bonne 1
2a	2ab	Très bonne 2
2a-	2ac	Très bonne 3
1a+	1aa	Bonne 1
1a	1ab	Bonne 2
1a-	1ac	Bonne 3
3b+	3ba	Moyenne 1
3b	3bb	Moyenne 2
3b-	3bc	Moyenne 3

2b+	2ba	Médiane 1
2b	2bb	Médiane 2
2b-	2bc	Médiane 3
1b+	1ba	Mauvaise 1
1b	1bb	Mauvaise 2
1b-	1bc	Mauvaise 3
3c	3c	Très mauvaise
2c	2c	Dégradée
1c	1c	Défaite
0	0	Default structurel



2013
(NOTE ETAT 2A+)

2a+
TRES BONNE+

COLMAR



L'actualité 2014-2020

La modification du pacte financier avec l'Etat,

- ✓ L'Etat se désengage
- ✓ L'Etat réduit drastiquement ses contributions (ex : DGF)
- ✓ L'Etat crée de nouvelles charges (ex : réforme des rythmes scolaires)
- ✓ L'Etat renforce les dispositifs de péréquation (FPIC, FSRIF)
- ✓ L'état revalorise les barèmes salariaux des fonctionnaires territoriaux (cat B, C)

Parallèlement, la commune doit faire face :

- ✓ Au glissement naturel de ses dépenses notamment de personnel (GVT)
- ✓ A la faible croissance économique et à une faible revalorisation de ses produits et bases fiscales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 6 Rapport de la Commission Communale Consultative pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

**Point N°6. RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE
POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint

La Commission Communale Consultative pour l'Accessibilité de Personnes Handicapées a été instituée par la loi du 11 février 2005 dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, elle est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, de faire toute proposition utile et d'établir un rapport à destination du Conseil Municipal.

Cette mise en accessibilité concerne toutes les formes de handicap (moteurs mais aussi visuels, auditifs, cognitifs, etc.).

Il vous est fait ici la synthèse des travaux de la commission lors de sa séance du 28 mai 2014, ainsi que des propositions formulées en séance.

Il est précisé que les dispositions intervenues par l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, ainsi que les décisions postérieures à la réunion de la commission ne sont donc pas reprises dans ce rapport.

1. Accessibilité des équipements recevant du public

La réglementation prévoit l'obligation de la mise en conformité aux normes de l'accessibilité de l'ensemble des équipements recevant du public (ERP) au 1^{er} janvier 2015.

Il est précisé cependant que, au vu des difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs publics et privés pour réaliser l'ensemble des travaux dans ces délais, une évolution de la réglementation devrait prochainement permettre une extension de délai de mise en conformité.

Cette extension ne sera cependant pas automatique et soumise à condition.

Actions d'information

La Direction Départementale des Territoires organise des permanences pour informer les personnes désirant réaliser des travaux dans un équipement recevant du public. Cet accueil a été organisé durant 49 demi-journées en 2013 (45 en 2012), 170 usagers ont été rencontrés (140 en 2012).

La DDT a organisé de nombreuses réunions publiques de présentation de la réglementation de l'accessibilité et des démarches à accomplir pour rendre un ERP accessible dans le cadre d'Assemblées Générales de corporations professionnelles, de réunions d'information à

destination des commerçants ou de salons comme le salon « accessibilité » organisé en octobre 2013 au CREF à Colmar, ou le salon « créer sa boîte » en novembre 2013 au Parc Expo de Colmar, en partenariat avec les CCI de Colmar et Mulhouse.

La CCI a entamé une vraie démarche de sensibilisation et une action spécifique de porte-à-porte a été entreprise à Colmar auprès des commerçants.

Autorisations de travaux et manifestations

La Commission Communale d'Accessibilité a en charge l'analyse des demandes d'autorisation pour des travaux concernant des équipements recevant du public (ERP) du second groupe (hors établissements de première catégorie).

En 2013, 130 ERP du second groupe ont été autorisés à faire l'objet de travaux sur la Ville de Colmar (132 en 2012).

La Sous-commission Départementale d'Accessibilité a en charge les demandes d'autorisation des établissements de première catégorie ainsi que les demandes de dérogations.

Environ un tiers des demandes de dérogation aboutissent à une autorisation. Il est rappelé que celles-ci ne peuvent être accordées que pour des raisons de structure ou de protection historique des immeubles.

55 dérogations ont été accordées sur le territoire de Colmar en 2013.

A noter que l'établissement d'une grille d'analyse des demandes de dérogation est envisagée à l'échelle nationale pour homogénéiser les décisions des SCDA.

La Sous-commission Départementale d'Accessibilité donne enfin un avis sur les projets de manifestations exceptionnelles. 22 manifestations ont été autorisées en 2013 (Foire aux Vins, Foire Internationale de Mulhouse, Salon Expo habitat, etc.).

En 2013, 1410 dossiers « accessibilité » ont été instruits dans le Haut Rhin, soit une augmentation de 1% par rapport à 2012. Le nombre des demandes de dérogation a augmenté de 14%.

Aides financières

La Ville de Colmar a décidé en 2009 d'apporter une aide financière à :

- la requalification des vitrines (de 4 500 € maximum),
- au réaménagement des locaux commerciaux vacants (6 000 € maximum).

Cette aide peut ainsi venir en appui de certains travaux de mise en accessibilité des commerces.

A l'occasion de sa réunion du 20 octobre 2014, le Conseil Municipal a voté l'attribution de 6 059,65 € supplémentaires pour les vitrines et 19 221,84 € supplémentaires pour l'aménagement des locaux vacants portant ainsi le montant total des subventions délivrées depuis la mise en place de cette mesure à :

- 86 906,94 € pour la rénovation des vitrines,
- 94 524,25 € pour le réaménagement des locaux vacants.

Contrôles

Les services de l'Etat qui avaient annoncé leur engagement dans les contrôles sur l'accessibilité dans les équipements recevant du public *a priori et a posteriori* ne réceptionnent plus que les Autorisations de Travaux et les Permis de Construire qui sont assujettis à attestation et à vérification de contrôle depuis 2007.

KD

En 2014, le Gouvernement a annoncé des décisions pour maintenir et renforcer l'objectif de mise en accessibilité de la société avec comme :

- attendus :
 - de conforter l'objectif de mise en accessibilité fixé par la loi,
 - donner un délai supplémentaire pour permettre aux projets d'aboutir techniquement et redonner une souplesse financière aux pétitionnaires,
 - mettre en place de nouvelles sanctions financières pour les manquements à son application.
- axes forts :
 - Créer un outil pour poursuivre la mise en accessibilité, les Ad'AP (Agendas d'accessibilité programmés) avec un délai de mise en œuvre de 3 à 9 ans selon la catégorie de l'ERP.
 - Redéfinir les normes d'accessibilité applicables aux ERP.
 - Compléter les normes pour satisfaire des attentes oubliées par la réglementation.

Travaux dans les équipements publics

Un point spécifique a été fait sur les travaux programmés dans les équipements des personnes publiques représentées.

Equipements de l'Etat

La politique immobilière de l'Etat consiste à regrouper au maximum ses services sur les deux Villes de Colmar et de Mulhouse.

A Colmar, priorité est donnée aux bâtiments de la Préfecture et de la Cité administrative à l'intérieur de laquelle des travaux d'installation d'ascenseurs sont engagés dans plusieurs bâtiments.

Equipements de la Région Alsace

Le diagnostic de l'ensemble des Lycées de la Région a été réalisé avant le 1^{er} janvier 2011.

Une programmation des travaux de mise en accessibilité a été établie sur la période 2013-2015 pour un montant total de 50 millions d'Euros.

Les travaux de mise en accessibilité ont été estimés à :

- 300 000 € pour le Lycée Camille Sée,
- 350 000 € pour le Lycée Schongauer,
- 320 000 € pour le Lycée Blaise Pascal.

Le Lycée Bartholdi fait l'objet d'une restructuration complète estimée à 21 millions d'euros dont la première tranche chiffrée à 8,5 millions d'euros a débuté en juillet 2014.

Equipements municipaux

Le diagnostic des équipements de la Ville a été achevé le 16 juillet 2012.

Il a porté sur l'ensemble des équipements, y compris sur les équipements de 5^{ème} catégorie (ce qui n'était pas obligatoire). Une trentaine d'équipements étaient alors d'ores et déjà accessibles.

Une autorisation de programme et de crédit de paiement a été votée en 2012 pour la mise en accessibilité de l'ensemble des équipements, avec un crédit de 15 000 000 €.

En 2013, trois marchés de maîtrise d'œuvre externe ont été engagés par lot pour :

- Des bâtiments communaux (IMPRO, Théâtre, MJC, Accueil des Villes de France),
- 11 équipements sportifs,
- Les bâtiments classés, inscrits ou situés en secteur sauvegardé (Office Municipal des Sports, Ecole Maîtrisienne, les Dominicains, etc.)

Par ailleurs, la restructuration complète et la création de nouveaux bâtiments permettent également d'augmenter le nombre d'équipements rendus accessibles : il en va ainsi avec l'extension du Centre Europe, la restructuration du Club des Jeunes, ou encore la création du parking St Josse en 2013.

Des études ont également été engagées en 2013 pour la restructuration d'Aqualia et du Stadium.

2. Habitat

Recensement

Suite à une demande des associations et sur une proposition de Pôle Habitat, une démarche a été engagée à l'échelle de la Région par le biais de l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace (AREAL), pour une meilleure coordination des recensements et diagnostics de l'accessibilité des logements du parc social.

L'AREAL regroupe 30 bailleurs sociaux et représente 117 000 logements en Alsace. Les logements nouveaux étant d'environ 2 500 à 2 800 par an, c'est principalement sur les rénovations que devra porter l'effort en termes d'accessibilité ; l'objectif d'ici 2020 est la mise en accessibilité de 3500 logements par an.

Un partenariat a été établi avec les principales collectivités, afin de réaliser un diagnostic accessibilité du parc des logements sociaux. C'est une mission régionale. Les 3 partenaires de l'AREAL sont le Conseil Général du Haut Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg et la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Cette dernière participera financièrement aux diagnostics réalisés sur son territoire, un dispositif de subventions ayant été voté par le Conseil Communautaire de la CAC le 12 décembre 2013.

Sa participation interviendra par le biais d'une convention avec le Conseil Général à hauteur de 50% du montant total de la subvention.

Le coût du diagnostic à réaliser par Pôle Habitat a été chiffré à 24 204 euros.

Les réalisations 2013 consistent essentiellement en l'adaptation des logements effectuée à la suite de demandes (le plus souvent pour des adaptations dans les salles de bain ou les toilettes, ou encore la modification des interphones) pour un montant total de 99 673 euros en 2013, budget maintenu pour 2014.

Contrôles

Les services de l'Etat mènent des contrôles sur les opérations immobilières d'habitat collectif (contrôles après travaux) qui sont actuellement d'environ 6 opérations d'habitat collectif par an sur le département. Ces contrôles portent sur l'ensemble des règles d'accessibilité, de sismicité ainsi que sur la réglementation acoustique et thermique.

3. Voirie

Voirie Communale

La Ville de Colmar a adopté un Plan de Mise en Conformité de la Voirie (PAVE) en 2010. Ce plan est constitué de deux volets :

- la mise en accessibilité de l'ensemble du centre ville
- la mise en accessibilité des voiries desservant les principaux équipements de la Ville.

Le budget des travaux nécessaires à cette mise aux normes a été estimé à 652 745 € à répartir sur les années 2010 à 2014.

La Ville de Colmar réalise ainsi annuellement 155 000 € de travaux pour la mise en accessibilité des cheminements piétons mais aussi les mises aux normes de places de stationnement et de mobilier. Une grande progression est d'ailleurs notable sur le terrain.

En 2013, un marché a été passé pour l'acquisition de potelets dans le cadre de la mise aux normes du mobilier urbain au centre ville.

La mise aux normes d'accessibilité de l'espace public est poursuivie, dans le cadre du réaménagement complet de voirie, comme dans le quartier Schweitzer, pour la place Rapp ou le quai de la Sinn.

La Ville améliore donc bien l'accessibilité, non seulement dans le périmètre du PAVE, mais aussi à l'extérieur de ce périmètre (chemin Silberrunz, rue des Glaïeuls, etc.).

Voirie Départementale

Le Département sollicité sur le sujet n'a pas transmis d'information pour ses voiries.

4. Transports

(Pour information – compétence Communauté d'Agglomération de Colmar)

Transport à l'échelle de l'agglomération

Le schéma directeur de l'accessibilité des transports publics au sein de la Communauté d'Agglomération de Colmar a été arrêté en 2008.

L'objectif de ce schéma est de rendre le réseau de transport de bus praticable pour 2015 et accessible en 2017.

La mise en conformité est organisée par ligne, les 4 lignes les plus fréquentées étant d'ores et déjà totalement accessibles : lignes n°1, n°2, n°3 et A (dimanches et jours fériés). Deux lignes supplémentaires seront réalisées à compter du second semestre 2014, à savoir les lignes 4 et 7. L'ensemble des arrêts sera aux normes à l'horizon 2017.

Cette mise en conformité est organisée selon trois axes :

1-L'aménagement des arrêts de bus

Il y a 421 arrêts de bus au sein de la CAC, dont 244 sont accessibles depuis le 31 décembre 2013, soit 58%.

Les travaux de mise en conformité concernent 31 arrêts par an (dont 17 arrêts pour la Ville de Colmar), auxquels s'ajoutent environ 10 arrêts par an réalisés par les communes dans le cadre de leurs travaux neufs ou de la réfection de leur voirie. L'ensemble représente pour la CAC une enveloppe annuelle qui a été portée à 350 000 € en 2012, reconduite en 2013 et 2014.

Il est envisagé de rendre tous les points d'arrêts accessibles en 2017.

2-La mise en conformité du matériel roulant

Sur un parc total de 40 bus, 21 véhicules sont aujourd'hui accessibles aux personnes à mobilité réduite contre 14 en 2008. Les autres bus seront rendus accessibles au fur et à mesure du renouvellement du parc. Des travaux d'adaptation seront réalisés sur le matériel non réformé. L'objectif est d'avoir 36 bus accessibles en 2017 (les 4 restants étant des bus de réserve).

Les derniers bus sont caractérisés par des couleurs contrastées, des valideurs abaissés et une seconde place pour les Personnes à Mobilité Réduite.

3-L'information

Le lettrage sur les arrêts est aujourd'hui aux normes.

Un système d'écran embarqué dans le matériel roulant sera généralisé, avec diffusion d'informations sonores et visuelles ; par ailleurs des bandes de couleurs seront systématiquement mises en place sur les arrêts de bus. 990 000 euros ont été inscrits au budget 2014 de la CAC pour le système d'exploitation.

Le site internet et l'information par téléphone n'ont, en revanche, pas évolué.

Service de substitution :

Le service de substitution, la Trace Mobile, est dédié aux personnes à mobilité réduite et répond à une demande croissante. Une augmentation du service sera mise en place début 2015.

Transport relevant de la compétence de la Région

Le schéma directeur des transports relevant de la Région a été approuvé le 18 décembre 2008.

5. Aide à la personne

Un point a été fait, lors de la Commission de l'aide à la personne menée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Haut-Rhin, sur les 2 axes en faveur de la mise en accessibilité des logements :

1-une aide légale : prestations de compensation du Handicap (PCH)

14 000 € de prestations ont été versées au titre de l'aménagement du logement en 2013.

2-une aide extra légale : Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDC)

12 dossiers concernent des habitants de la CAC dont 3 colmariens. Le montant global représente 11000 € (installations de monte-escalier et adaptations de salles de bains).

6. Divers

En 2013, la Ville de Colmar a été classée au 22ème rang des Villes Préfectures accessibles avec une note de 15,9 au classement APF paru dans le magazine L'Express.

Le Parc Expo de Colmar a accueilli le 7 mars 2013 la journée de la mobilité et de l'accessibilité organisée par l'Association des Paralysés de France.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar a organisé un salon du Handicap le 21 octobre 2013 à Colmar, en collaboration avec la CCI de Mulhouse.

7. Synthèse des propositions faites en séance

Remarques faites	Réponses apportées lors de la Commission
TRANSPORTS	
Monsieur Christian MEISTERMANN Association des Paralysés de France note une grande différence entre les actions menées en 2012 et 2013 par la CAC. Il pointe notamment le nombre de lignes de bus qui n'a pas changé et prend l'exemple de la ligne 7 Gare Théâtre Schweitzer Par ailleurs, un seul bus a été acheté contre une moyenne de 3 ou 4 prévue.	La CAC explique que pour la ligne 7, l'accessibilité sera de 100 % au second semestre 2014. La CAC précise que seuls les bus ayant besoin d'être réformés sont remplacés. Les bus non remplacés seront mis aux normes par l'installation d'une rampe et l'aménagement de 2 places PMR.
Monsieur Christian MEISTERMANN Association des Paralysés de France déplore le délai d'attente pour l'obtention des résultats du diagnostic sur le service Trace Mobile qui est en cours.	Monsieur SISSLER, Adjoint au maire, suggère d'informer régulièrement les élus siégeant en Commission d'Accessibilité, de l'avancement des travaux.
Monsieur Prinio FRARE, Président des Papillons Blancs du Haut Rhin propose les services de cette association au personnel des transports ou services administratifs, pour sensibiliser et former à l'accueil et l'information des personnes déficientes intellectuellement.	Monsieur SISSLER approuve cette proposition.
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	
Monsieur Marc LAMBA, association des Paralysés de France et membre des Commissions d'Accessibilité s'interroge sur les choix qui ont présidé au réaménagement de la rue des Remparts et à l'absence d'accès direct à la galerie marchande depuis cette voie.	Monsieur Jérôme LECARPENTIER, Directeur de la Voirie et des Réseaux précise qu'il y a un accès fauteuil aux deux extrémités de la voie. Par ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une large concertation et a obtenu la validation des commissions techniques et de circulation.
Monsieur Christian MEISTERMANN Association des Paralysés de France souligne les efforts réalisés quant à la circulation à Colmar mais demande un renforcement de verbalisation concernant les voitures qui se garent sur les trottoirs et fait remarquer le stationnement illégal par exemple route d'Ingersheim ou à l'angle du collège Pfeffel et qui rend difficile voire infranchissable. l'accès du domaine public au PMR.	Monsieur Jérôme LECARPENTIER explique qu'en ce qui concerne le stationnement sur les trottoirs, route d'Ingersheim et peut-être sur toutes les voiries départementales en règle générale, un courrier de la Ville avait été adressé au Département, au début de la démarche du PAVE. Le but est de connaître leur intentions dans le cadre du PAVE. La ville est toujours en attente d'une réponse mais les échanges réguliers permettront de trouver une solution prochainement.
Autre point souligné par M.MEISTERMANN : le danger des fils en inox, place du 2 février pour les personnes malvoyantes car ils sont difficilement repérables.	Monsieur LECARPENTIER a été mis au courant de ce problème et une solution y a été apportée par l'ajout de gros bacs à fleurs entre les arches (là où se trouvent les filins) pour créer un obstacle physique et visible de tous, le temps que la végétation ait recouvert les câbles.
Monsieur SCHOTT, Architecte des Bâtiments de France revient sur le travail réalisé en concertation avec les services de la Voirie et de l'Urbanisme de la Ville, au sujet des potelets. Ils représentent un difficile compromis entre la mise en valeur du cadre bâti et l'accessibilité du cadre. Il suggère de réduire la place de la voiture, qui serait un bon moyen de concilier les deux car ainsi on pourrait diminuer le nombre de potelets.	

Remarques faites	Réponses apportées lors de la Commission
HABITAT	
Association Les Mains Pour le Dire, personnes sourdes et malentendantes. Madame STEIB, représentant cette association revient comme l'an passé sur les solutions envisagées pour rendre les logements accessibles aux sourds et malentendants.	Monsieur ROHN de Pole Habitat explique que suite à leur diagnostic dans le quartier ouest à Colmar, il a été mis en place des voyants sur les platines sonnettes, de couleurs rouges et vertes (rouge pour fermé et vert pour ouvert).
Madame STEIB poursuit en prenant l'exemple d'un immeuble avec un écran qui montre à l'aide d'un dessin le moment où la personne décroche et donc quand elle peut parler.	Monsieur ROHN explique que le système de voyant est plus facile à mettre en place qu'un écran et représente un autre coût. Mais cela peut être une nouvelle piste de réflexion pour les nouvelles constructions.
Madame STEIB a pris l'exemple d'une personne sourde qui est à l'extérieur et qui veut rentrer mais elle avance l'autre cas où cette personne habite dans l'appartement et veut savoir qui sonne chez elle.	Monsieur ROHN mentionne aussi l'installation de points lumineux à l'intérieur du logement. Il ajoute qu'actuellement sont mis en place des visiophones. Il conclut par un exemple concret au sujet d'une réflexion qui couvre tous les handicaps en citant la réhabilitation des 3 tours Amsterdam (quartier ouest) : Avec la mise en place d'une platine de sonnettes qui fera office de téléphone. Un signal pourra être reporté sur le téléphone portable du locataire concerné qui pourra donc voir qui sonne chez lui.
Monsieur MEISTERMANN rappelle que la réglementation impose la mise en place de visiophone de façon systématique lors de travaux de réhabilitation dans un logement, que ce soit en ERP ou en logement.	Enfin, Monsieur WAGNER, Directeur de l'Entretien à Colmar Habitat rappelle que les bailleurs mènent de nombreuses actions d'adaptation de manière ponctuelle quand il y a un changement de locataire avec des besoins nouveaux.
EQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	
Monsieur MEISTERMANN recommande de baisser la hauteur de l'oculus sur les portes battantes de la Manufacture.	Point à prendre également en compte de façon générale.
Monsieur CUNIN, représentant l'association le Phare élargit le sujet en posant la problématique de l'accessibilité à la Communication. Les sites Internet sont rarement accessibles. Il prend l'exemple des sites des transports non adaptés qui lui rend impossible de prévoir son trajet. Il propose deux pistes de réflexion : soit un logiciel de synthèse vocale ou qu'il soit possible d'agrandir ou contraster le contenu de l'information.	Madame COURIER, Directrice de l'Urbanisme rappelle que la CAC est sensibilisée et travaille sur l'ergonomie du site internet des transports urbains. Elle propose également de reprendre contact avec Monsieur CUNIN à ce sujet pour mieux cibler les points à améliorer de façon générale, pour les supports de communication de la Ville.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport de la Commission Communale Consultative pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement urbain du 27 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

après avoir délibéré

PREND ACTE

Du rapport 2014 de la Commission Communale Consultative pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 7 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

MAIRIE DE COLMAR

Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports
Service animation et vie des quartiers

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

Point N° 3 - ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE
A DES JEUNES COLMARIENS AGES DE 17 A 23 ANS

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Depuis la mise en place de ce dispositif le 1^{er} octobre 2008, en application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire, 221 bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de **117 156,60 €**.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2013, et conformément à la décision du Conseil Municipal du 17 décembre 2012, relative à de nouveaux engagements en faveur des Colmariens, l'aide apportée dans le cadre des bourses au permis de conduire a été portée à 50 % du coût global du permis de conduire, plafonné à 1 300 €.

Treize nouveaux jeunes Colmariens, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- la réalisation d'une action ou activité bénévole de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire, conformément au tableau joint en annexe et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à **8 426 €**. En définitive, la Ville aura attribué **234** bourses au permis de conduire depuis la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de **125 582,60 €**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la Ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 31 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

l'attribution des bourses au permis de conduire conformément au tableau joint en annexe ;

DIT

que le crédit nécessaire, d'un montant de **8 426 €**, est inscrit au budget 2014 sous le chapitre 011 – charges à caractère général, article 6288 – autres services extérieurs ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour ampliation conforme

Colmar, le 20 NOV. 2014



LE MAIRE

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 8 Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

MAIRIE DE COLMAR
Direction de la Voirie et des Réseaux
Service Voies Publiques et Réseaux

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

**POINT N° 8 AMELIORATION & EXTENSION DU RESEAU VIAIRE
DE LA VILLE DE COLMAR - Programme 2015**

Rapporteur : M. Jean-Paul SISSLER, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la programmation des travaux relatifs à l'amélioration et l'extension des voiries communales, il vous est proposé de retenir, pour l'année 2015, la liste des opérations ci-dessous énumérées pour un montant total de **6 600 000 € TTC**.

Pour mémoire, les montants des années précédentes, accordés par le Conseil Municipal au budget primitif, ont été les suivants :

Années	Montants accordés	Montant proposé
2011	5,5 millions d'euros	
2012	5,6 millions d'euros	
2013	5,5 millions d'euros	
2014	5,8 millions d'euros	
2015		6,6 millions d'euros

I. OPERATIONS SPECIFIQUES : pour un total de 2 500 000 € TTC

1) REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'EUROPE : 1 000 000 € TTC

Le réaménagement de l'avenue de l'Europe a été décidé en 2013, dans le but de poursuivre et finaliser l'aménagement de l'avenue de la Liberté.

Cette opération pluriannuelle a déjà fait l'objet de 2 tranches de réalisation :

- en 2013, entre la limite communale et la rue d'Amsterdam
- en 2014, entre la rue d'Amsterdam et l'avenue de Paris.

Il est proposé de réaliser la 3^{ème} et dernière tranche en 2015, entre l'avenue de Paris et la rue du Dr Betz, pour un montant de 1 000 000 € TTC.

Le montant global de cette opération s'élèvera alors à 3 000 000 € TTC.

La participation du Conseil Général du Haut-Rhin a été arrêtée à 700 000 € TTC pour la totalité de l'opération sachant que la partie Nord lui appartient.

LD

**2) REAMENAGEMENT DU TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE :
1 500 000 € TTC**

Il est proposé de réaliser la 1^{ère} tranche de l'opération de requalification du tronçon Est de la « rocade verte » qui s'étend de la rue Schwendi à la rue Saint Eloi.

Cette tranche consiste aux travaux suivants :

- la rue St Eloi
- la rue de l'Est, tronçon compris entre la rue St Eloi et la rue de la Grenouillère
- l'ouvrage d'art de la rue de l'Est, à hauteur de la rue de l'Abattoir
- l'ouvrage de soutènement le long de la Lauch, rue Schwendi

Le montant global de cette opération s'élèvera alors à 3 200 000 € TTC.

Ces travaux sont assujettis aux résultats de la concertation préalable qui sera menée.

**II. VIABILISATION DU QUARTIER DES MARAICHERS : pour un total
de 310 000 € TTC**

Pour faire suite aux travaux de pose des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable réalisés par la Communauté d'Agglomération de Colmar, il convient de programmer en 2015 l'aménagement des voies suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Chemin de la Niederau
(entre le Krebs-Weg et le chemin du Au-Werb) | 140 000 € |
| ➤ Chemin du Schoenenwerd
(entre le Krebs-Weg et le sentier de la Niederau) | 170 000 € |

III. PROGRAMME DE VOIRIE : pour un total de 3 790 000 € TTC

1) AMENAGEMENTS SECURITAIRES : 1 030 000 € TTC

Les sites identifiés nécessitant des aménagements pour parfaire la sécurité des usagers, notamment les plus vulnérables, sont les suivants :

- | | |
|--|-----------|
| ➤ Rue du Rhin | 340 000 € |
| ➤ Rue de Mulhouse
(entre la rue Erckmann Chatrian et la rue de la Légion Etrangère) | 320 000 € |
| ➤ Rue d'Ostheim
(entre la route de Sélestat et la rue César Franck) | 370 000 € |

2) REAMENAGEMENTS DE VOIES : 1 000 000 € TTC

Ce programme concerne la restructuration ou la remise en état des rues suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| > Rue des Tanneurs
(entre la rue du Conseil Souverain et la rue des Vignerons) | 250 000 € |
| > Rue Henner (entre la rue Kalb et l'avenue Foch) | 550 000 € |
| > Rue du Raisin (entre la rue du Muscat et la rue Morat) | 200 000 € |

3) AMENAGEMENTS CYCLABLES : 60 000 € TTC

Une enveloppe de **60 000 € TTC** est proposée pour les aménagements cyclables (travaux de réaménagement de voies, travaux de marquage dans le cadre d'aménagement de voirie, sas, jalonnement,...) et la création de stationnement pour les cycles (arceaux, abris,...).

Par ailleurs, dans le cadre du réaménagement du dernier tronçon de l'avenue de l'Europe, la piste cyclable bidirectionnelle sera poursuivie sur le terre-plein central, à l'instar de celle de l'avenue de la Liberté et des tronçons de l'avenue de l'Europe déjà rénovés entre la limite communale et l'avenue de Paris. Des modifications seront également proposées au terre-plein central de l'avenue de la liberté pour sécuriser la piste existante, en supprimant les traversées de véhicules.

Des aménagements cyclables seront aussi envisagés et inclus dans les projets de voirie de la rocade verte, de la rue d'Ostheim, de la rue du Rhin et de la rue Henner.

4) TRAVAUX D'OUVRAGES D'ART : 400 000 € TTC

Ce programme concerne la rénovation ou la reconstruction des ouvrages suivants :

- | | |
|--|-----------|
| > Ouvrage de couverture du Sinnbach rue des Tanneurs | 200 000 € |
| > Pont de la rue du Jura sur la route d'Ingersheim | 200 000 € |

5) DIVERS : 1 300 000 € TTC

Il est proposé d'inscrire les dépenses pluriannuelles suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| > Frais d'études
(Diagnostics chaussées et ouvrages d'art, coordination SPS,...) | 70 000 € |
| > Remplacement de garde-corps | 70 000 € |
| > Participation financière de la Ville à l'enfouissement des réseaux | 30 000 € |
| > Travaux de mise en accessibilité (plan pluriannuel sur 5 ans) | 155 000 € |

➤ Tranche de rénovation de trottoirs	200 000 €
➤ Reprise de la couche de roulement de la rue du Nord	300 000 €
➤ Entretien des chemins ruraux	50 000 €
➤ Travaux d'espaces verts liés aux opérations de voirie	50 000 €
➤ Entretien des voies ferrées (zone industrielle Nord)	50 000 €
➤ Acquisition de panneaux de jalonnement directionnel et de police	130 000 €
➤ Acquisition de mobiliers urbains (potelets, barrières, corbeilles de propreté,...)	35 000 €
(extension du nombre de bancs)	10 000 €
➤ Acquisition de matériel de voirie	15 000 €
➤ Travaux de protection incendie	110 000 €
➤ Frais d'insertion	25 000 €

IV. OPERATIONS COMPLEMENTAIRES :

Lors de la passation des divers marchés visant à assurer la réalisation des opérations présentées ci-dessus, il est possible que les entreprises attributaires proposent un coût des travaux inférieur aux montants alloués.

Dans ce cadre, les crédits dégagés pourraient être réinjectés directement en fonction des montants dans la réalisation d'opérations complémentaires listées ci-dessous :

➤ Grosser Semm Pfad	250 000 €
➤ Impasse de la Niederau	70 000 €
➤ Rue Michelet (entre le chemin de Ste Croix et la voie ferrée)	470 000 €
➤ Rue d'Ostheim (entre la rue César Franck et la rue du Ladhof)	300 000 €
➤ Rue de Bennwihr	180 000 €
➤ Rue et parking Bruat (entre la rue de la Marne et l'av. de la République)	300 000 €
➤ Rue du Jura	300 000 €
➤ Pont de la rue du 4 ^{ème} BCP	50 000 €

Nota : La poursuite des aménagements des abords extérieurs du Musée Unterlinden ne figure pas au présent programme mais est prise en compte sur d'autres budgets.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 29 septembre 2014
Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

DECIDE

la réalisation du présent programme de voirie, du réaménagement de la 3^{ème} et dernière tranche de l'Avenue de l'Europe, du réaménagement de la 1^{ère} tranche de la rocade verte pour l'année 2015 dont les crédits qui seront proposés en section d'investissement au vote du Conseil Municipal s'élèvent à
6 600 000 € TTC

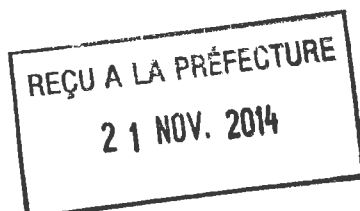
MANDATE

M. le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et tout autre organisme susceptible d'apporter son aide à ces projets.

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

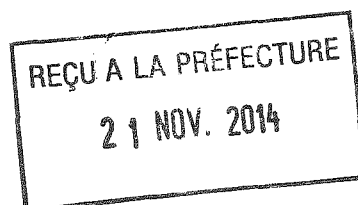
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



**Point 9 Programmation de l'opération de requalification du tronçon Est de la
« Rocade Verte » de la rue Schwendi à la rue Saint-Eloi et modalités de la
concertation.**

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

POINT N°3 PROGRAMMATION DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION
DU TRONCON EST DE LA « ROCADE VERTE »
DE LA RUE SCHWENDI A LA RUE SAINT ELOI
& MODALITES DE LA CONCERTATION

Rapporteur : M. Jean-Paul SISSLER, Adjoint au Maire

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Objet :

L'objet de la présente délibération est de décider du lancement d'une part de l'opération de requalification du tronçon Est de la « rocade verte » qui s'étend de la rue Schwendi à la rue Saint Eloi, et d'autre part de la concertation du projet tout en approuvant ses modalités.

Présentation du projet et objectifs poursuivis :

Le projet concerne la requalification d'une partie de la rocade verte, composée de la rue Schwendi, de la rue de l'Est et de la rue Saint Eloi.

Il consiste à réduire à une voie de circulation le tronçon rue Schwendi / rue de l'Est, et à faciliter la liaison « rocade rouge » / « rocade verte » via la rue Saint Eloi, ce qui permet :

- d'intégrer des aménagements cyclables
- d'apporter une amélioration au cadre de vie des riverains
- de sécuriser 9 passages piétons non protégés par un feu tricolore aujourd'hui
- de hiérarchiser au regard de la vulnérabilité des utilisateurs, les différents flux (automobiles / cycles / piétons)
- de réduire la vitesse de circulation
- d'améliorer la visibilité aux intersections
- de rendre sécuritaire le virage à la jonction des rues de l'Est et Saint Eloi
- d'améliorer la fluidité par suppression des mouvements de changement de files.
- de libérer l'emprise nécessaire à la création du tronçon de la « coulée verte » entre le parking St Josse et le Quai de la Poissonnerie

L'ensemble de cette opération, supposant des travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts, est à ce stade des études, estimé à 3 200 000 € TTC.

Il est proposé de réaliser cette opération sur 2 ans, en 2015 et 2016 avec des budgets respectivement de 1 500 000 € et 1 700 000 €.

Aujourd'hui, l'avancée des études permet d'engager la concertation avec le public sur ce projet urbain.

Obligation de concertation :

Les articles R300-1 et L300-2 du Code de l'Urbanisme précisent : « La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 €, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants (*ce qui est le cas dans ce projet*) »... « font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». « Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité. »

La concertation portera sur la totalité de l'opération, à savoir de la rue Schwendi à la rue Saint Eloi.

Modalités de la concertation :

- Information sur le lieu et les dates de concertation par voie d'affichage en Mairie, par le site internet de la Ville de Colmar, par communiqués de presse dans la presse locale, par un article dans le Point Colmarien, par affichage sur les journaux électroniques et par panneaux provisoires positionnés dans l'emprise du projet.
- Invitation des riverains du projet par courrier déposé dans chaque boîte aux lettres
- Consultation du projet possible sur le site internet de la Ville et/ou en mairie (bureau 401 Direction de la Voirie et des Réseaux) chaque vendredi de la période de concertation, ou à une autre date uniquement sur rendez-vous.
- Recueil des observations par le biais du site internet de la Ville de Colmar, par courriel à voirie-reseaux@ville-colmar.com, par courrier à l'attention de la Direction de la Voirie et des Réseaux (1 Place de la Mairie 68000 COLMAR) ou sur un registre disponible à la Direction de la Voirie et des Réseaux.
- Tenue d'une réunion publique de clôture de la concertation

Calendrier de la concertation :

- Délibération de lancement de la concertation : 17 novembre 2014
- Consultation du public : du 5 au 30 janvier 2015
- Bilan de la concertation : février 2015, avec délibération lors du Conseil Municipal de mars 2015 (date précise restant à définir)

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 27 octobre 2014,
Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré,

W

DECIDE

La requalification du tronçon Est de la « rocade verte » de la rue Schwendi à la rue Saint Eloi, dont la 1^{ère} tranche sera réalisée en 2015, et dont les crédits qui seront proposés en section d'investissement au vote du Conseil Municipal s'élèvent à
1 500 000 € TTC

Le lancement de la concertation publique au titre des articles L300-2 et R300-1 alinéa 2 du Code l'Urbanisme sur le projet de requalification du tronçon Est de la « rocade verte ».

APPROUVE

Les objectifs poursuivis et les modalités suivantes pour l'organisation de cette concertation :

- Information sur le lieu et les dates de concertation par voie d'affichage en Mairie, par le site internet de la Ville de Colmar, par communiqués de presse dans la presse locale, par un article dans le Point Colmarien, par affichage sur les journaux électroniques et par panneaux provisoires positionnés dans l'emprise du projet.
- Invitation des riverains du projet par courrier déposé dans chaque boîte aux lettres
- Consultation du projet possible sur le site internet de la Ville et/ou en mairie (bureau 401 Direction de la Voirie et des Réseaux) chaque vendredi de la période de concertation, ou à une autre date uniquement sur rendez-vous.
- Recueil des observations par le biais du site internet de la Ville de Colmar, par courriel à voirie-reseaux@ville-colmar.com, par courrier à l'attention de la Direction de la Voirie et des Réseaux (1 Place de la Mairie 68000 COLMAR) ou sur un registre disponible à la Direction de la Voirie et des Réseaux.
- Tenue d'une réunion publique de clôture de la concertation

MANDATE

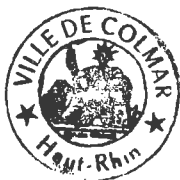
M. le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et tout autre organisme susceptible d'apporter son aide à ce projet.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

LE MAIRE

ADOPTÉ

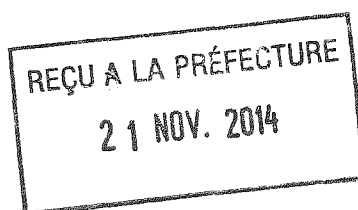
km

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43

absent : 1

excusés : 5



Point 10 Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

POINT N° 10 AMELIORATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

AMELIORATION DES INSTALLATIONS DE SIGNALISATION LUMINEUSE

- Programme 2015 -

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SISSLER, Adjoint au Maire

D) AMELIORATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La Ville de Colmar réalise chaque année un programme d'amélioration et d'extension de l'éclairage public.

Les années passées, les crédits suivants ont été inscrits au budget primitif :

Années	Montants accordés par le Conseil Municipal	Montant proposé
2011	1 262 675 € TTC	
2012	1 400 000 € TTC	
2013	1 347 300 € TTC	
2014	1 533 500 € TTC	
2015		1 486 800 € TTC

Afin d'améliorer les installations d'éclairage public, il conviendrait de réaliser en 2015 les opérations suivantes :

1.1 Travaux en corrélation avec le programme de la Voirie

A/ Viabilisation du quartier des Maraîchers : 100 000 €

Chemin de la Niederau : 100 000 €
entre le Krebs-Weg et le chemin de l'Au-Werb
L'opération comprend l'enfouissement du réseau France Telecom

B/ Réaménagement des Voies : 386 000 €

Rue du Rhin: 88 000 €
Rue d'Ostheim 72 000 €
entre la route de Sélestat et la rue César Franck
Rue des Tanneurs 98 000 €
Rue Henner 128 000 €
entre la rue Kalb et l'avenue Foch

1.2 Travaux indépendants du programme de la Voirie 798 000 €

Rue des Tirailleurs : 78 000 €
Rue Joffre : 110 000 €

LM

Rue de la Mittelharth :	71 000 €
Rue du Marronnier :	50 000 €
Rue du Platane (de l'Erable à Bonnes Gens) :	30 000 €
Rue de l'Orme :	35 000 €
Route de Bâle :	225 000 €
Place Rapp (remplacement de luminaires) :	50 000 €
Passage Preiss et traitement accès Est/Ouest	50 000 €
Rénovation armoire d'éclairage dynamique	99 000 €
Remplacement de lampes énergivores	
A/ Divers : Frais d'insertion	4 000 €
B/ Opération de Noël :	60 000 €
Achat de décors de Noël	
C/ Etudes préliminaires :	9 800 €

1.3 Coupure de l'éclairage en heures creuses de la nuit **129 000 €**

Au titre de la prévention et de la lutte contre les pollutions de toutes natures, au rang desquelles figure la pollution lumineuse, il convient d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en énergie. Il est proposé de procéder à l'extinction de l'éclairage public de la zone industrielle en heure creuse de la nuit et en concertation avec les entreprises. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite « Grenelle I » aux termes de laquelle « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore, ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

TOTAL DES PROPOSITIONS ECLAIRAGE PUBLIC : **1 486 800 €**

1.4 Opérations complémentaires

Lors de la passation des divers marchés visant à assurer la réalisation des opérations présentées ci-dessus, il est possible que les entreprises attributaires proposent un coût des travaux inférieur aux montants alloués.

Dans ce cadre, les crédits dégagés pourraient être réinjectés directement en fonction des montants dans la réalisation des opérations ci-dessous, liées à la voirie :

Rue d'Ostheim :	50 000 €
entre la rue César Franck et la rue du Ladhof	
Rue et parking Bruat :	71 000 €
Rue Michelet :	132 000 €

60

II) AMELIORATION DES INSTALLATIONS DE SIGNALISATION LUMINEUSE

La Ville de Colmar réalise chaque année un programme d'amélioration des installations de signalisation lumineuse.

Les années passées, les crédits suivants ont été inscrits :

Années	Montants accordés par le Conseil Municipal	Montant proposé
2011	60 000 € TTC	
2012	110 000 € TTC	
2013	120 000 € TTC	
2014	80 000 € TTC	
2015		126 000 €

Afin d'améliorer les installations de signalisation lumineuse, il conviendrait de réaliser en 2015 les opérations suivantes :

A/ Amélioration de la signalisation lumineuse : 81 000 €

Modernisation des lignes de feux
Remplacement de contrôleurs vétustes
Mise en place de potences
Renouvellement de signaux piétons

B/ Jalonnement dynamique : 25 000 €

C/ Etudes et comptages : 20 000 €

TOTAL DES PROPOSITIONS SIGNALISATION LUMINEUSE : 126 000 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 29 septembre 2014
Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

DECIDE

la réalisation des programmes d'amélioration d'une part de l'éclairage public et d'autre part de la signalisation lumineuse pour l'année 2015 dont les crédits qui seront proposés en section d'investissement au vote du Conseil Municipal s'élèvent respectivement à 1 486 800 € TTC et à 126 000 € TTC.

KD

MANDATE

M. le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et tout autre organisme susceptible d'apporter son aide à ces projets.

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

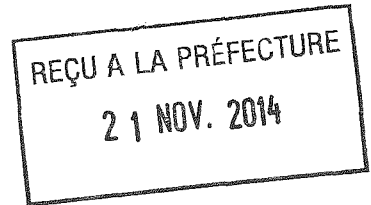
ADOPTÉ

REÇU À LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 11 Gestion du stationnement payant 2014-2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

POINT N° 11 GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT 2014-2015

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SISSLER, Adjoint au Maire

En vue d'harmoniser, d'améliorer la lisibilité, la cohérence pour une meilleure compréhension de la part des usagers du stationnement à Colmar et de favoriser la rotation des véhicules, il est proposé de revoir le zonage du stationnement en vigueur de la manière suivante :

- 1) créer une zone de tarification unique "orange" (2h maximum) à l'intérieur de la ceinture de circulation "verte" délimitée par les rues du Nord, Golbéry, d'Unterlinden, des Bains, Kléber, les boulevards du Champ de Mars, Leclerc, Saint-Pierre, les rues Schwendi, de l'Est et St-Eloi, ainsi que sur la Place de la Gare, hors zones "jaune" et "rouge" définies ci-dessous.
- 2) créer une zone de tarification unique "verte" (8h maximum) à l'extérieur de la ceinture de circulation "verte", hors Place de la Gare.
- 3) créer une zone de tarification "jaune" (4h maximum) pour les grandes places de stationnement comprises dans la zone "orange" : place des Six Montagnes Noires, parcs de stationnement St-Eloi et Bertsch
- 4) créer une zone de tarification "rouge" (2h maximum – 7j/7) : sur les 2 voies entourant la fontaine de la Place de la Gare

Par ailleurs, il est proposé d'étendre la zone de stationnement payant dans les rues suivantes, conformément aux révisions précitées :

- en zone "orange" : place Hartemann
- en zone "verte" : rues Edighoffen, Reims, Edouard Richard (côté Sud), Nesslé, Gambetta (côté Est), Bruat, place Scheurer Kestner et avenue de la Marne (côté Est)
- en zone "jaune" : place de la Montagne Verte

Nota : les modifications se feront fin 2014 pour la place Hartemann et au 1^{er} trimestre 2015 pour les autres sites

Enfin à compter du 1^{er} trimestre 2015, il est proposé la mise en place d'un nouveau moyen de paiement du stationnement en voirie (horodateurs) par téléphone mobile permettant, l'amélioration du taux de respect et du ticket moyen, et à l'usager de s'acquitter de son temps réel de stationnement.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission de l'Aménagement Urbain du 27 octobre 2014

Vu l'avis des Commissions Réunies
Après avoir délibéré,

DECIDE

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

La mise en application de la révision du zonage de stationnement, le programme d'extension des rues et places nouvellement payantes et la mise en service du paiement du stationnement par téléphone mobile.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Maire

ADOPTÉ

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 12 Programme d'investissement 2015 du Service Gestion du Domaine Public.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

Point N° 12
**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2015
DU SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SIVSLER, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la programmation d'investissement 2015, il vous est proposé de retenir, pour l'année 2015, la liste des opérations ci-dessous énumérées pour un montant total de 773 400€.

Rappelant les montants réalisés les années antérieures,

Années	Montants accordés	Montant proposé
2011	828 900 euros	
2012	2 644 000 euros	
2013	5 002 200 euros	
2014	937 800 euros	
2015		773 400 euros

**I TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET DE MAINTENANCE POUR LE STATIONNEMENT
PAYANT EN OUVRAGE: pour un total de 397 400€**

1) Parc de stationnement de la Mairie : 54 700€

- Mise en conformité du système sécurité incendie, des installations électriques et des ascenseurs
- Mise à jour des caisses pour une compatibilité des nouveaux billets de 20€ et les nouvelles normes bancaires
- Création d'un local de stockage des produits
- Remplacement des portes de sortie de secours 4 et 5.

2) Parc de stationnement Rapp : 310 800€

- Mise en conformité du système sécurité incendie, des installations électriques
- Mise à jour des caisses pour une compatibilité des nouveaux billets de 20€
- Mise aux nouvelles normes de l'ensemble du système d'exploitation technique et monétique (300 000€).

3) Parc de stationnement Lacarre : 27 400€

- Mise en conformité du système sécurité incendie, des installations électriques
- Mise à jour des caisses pour une compatibilité des nouveaux billets de 20€ et les nouvelles normes bancaires
- Remplacement des portes coupe-feu

4) Parc de stationnement St Josse : 4 500€

- Mise à jour des caisses pour une compatibilité des nouveaux billets de 20€ et les nouvelles normes bancaires

II STATIONNEMENT PAYANT EN SURFACE : 236 000€

- Acquisition de nouveaux horodateurs pour augmenter les zones de stationnement payant et permettre ainsi une meilleure rotation des véhicules au centre ville
- Achat de cartes ville.

III DIVERS : 140 000€

- Subvention versée pour l'acquisition d'un vélo (100 000 €)
- Déplacement d'un WC public de l'Avenue de Rome vers la Plaine Pasteur (40 000€)

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 27 octobre 2014,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

La réalisation du programme d'investissement 2015 du service Gestion du Domaine Public, dont les crédits qui seront proposés en section d'investissement au vote du Conseil Municipal s'élèvent à,
773 400€.

MANDATE

M le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et tout autre organisme susceptible d'apporter son aide à ces projets.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU À LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU À LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 13 Remplacement de véhicules de service – programme 2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

**POINT N°13 : Remplacement de véhicules de service
programme 2015.**

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SISSLER, Adjoint au Maire

Le programme d'acquisition de véhicules et engins pour 2015, évalué à 535 000 € TTC, a pour objectif de renouveler les matériels les plus vétustes et les plus polluants, tout en l'adaptant à l'évolution des missions des différents services.

Ainsi, sur les 108 véhicules légers composant le parc automobile, 57 fonctionneront au GNV et 13 à l'électricité.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 27 octobre 2014,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Le renouvellement des véhicules ainsi que du matériel nécessaire au bon fonctionnement des services pour un montant total de 535 000 Euros conformément au programme ci-joint

PROPOSE

L'inscription des crédits au Budget Primitif 2015 dans la mesure des possibilités financières de la Ville

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à la cession des matériels remplacés et à solliciter toutes subventions susceptibles d'être octroyées, notamment auprès de la Région Alsace et de l'ADEME.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

Renouvellement de véhicules - Année 2015 -				Véhicules
	Renouvellement 2015	Article	Fonction	Montant T.T.C
VOIES PUBLIQUES				
	Remplacement d'un utilitaire Caterpillar gazole V515 de 1997 par une chargeuse Télésopique	2182	822	70 000 €
POLICE MUNICIPALE				
	Remplacement d'un monospace Citroën Picasso C3 gazole V995 de 2010 par un véhicule similaire	2182	112	25 000 €
RELATIONS PUBLIQUES				
	Remplacement d'une berline Citroën Xsara gazole V809 de 2004 par un véhicule similaire	2182	020	20 000 €
ESPACES VERTS				
	Remplacement d'un utilitaire Piaggio Porter S85 essence V848 de 2005 par un véhicule similaire	2182	823	18 000 €
	Remplacement d'un utilitaire Piaggio Porter S85 essence V849 de 2005 par un véhicule similaire	2182	823	18 000 €
	Remplacement d'un utilitaire Citroën Berlingo GNV V779 de 2003 par un véhicule similaire	2182	823	18 000 €
	Remplacement d'un utilitaire Massey gazole V610 de 2000 par un 14T tribennes grue	2182	823	170 000 €
PROPRETE				
	Remplacement d'un utilitaire Citroën Berlingo GNV V781 de 2003 par un véhicule similaire	2182	813	18 000 €
	Remplacement d'un Cannisccooter Yamaha Essence V1006 de 2011 par un véhicule similaire	2182	813	23 000 €
ETAT CIVIL - CIMETIERE				
	Remplacement d'une citadine Renault Clio GNV V821 de 2004 par un véhicule similaire	2182	020	15 000 €
ETUDES GRANDS CHANTIERS				
	Remplacement d'une citadine Renault Clio GNV V822 de 2004 par un véhicule similaire	2182	820	15 000 €
MAINTENANCE - ATELIERS				
	Remplacement d'un utilitaire Renault Kangoo Gazole V744 de 2002 par un véhicule similaire GNV	2182	020	25 000 €
	Remplacement d'un utilitaire Fiat Doblo Cargo GNV V823 de 2005 par un véhicule similaire	2182	020	25 000 €
BAINS ET PISCINES				
	Remplacement d'une citadine Renault Clio GNV V820 de 2004 par un véhicule similaire	2182	4132	15 000 €
PETITE ENFANCE				
	Remplacement d'un utilitaire Fiat Ducato gazole V835 de 2005 par un véhicule similaire	2182	6429	45 000 €
PREVENTION VIE QUARTIERS				
	Remplacement d'une citadine Citroën Saxo GNV V741 de 2002 par un véhicule similaire	2182	5221	15 000 €
			Total	535 000 €

Crédit investissement BP 2015 535 000 €

Crédit investissement BP 2014..... 632 000 €

Crédit investissement BP 2013..... 657 000 € dont 30 000 € liés au surcoût des véhicules électriques

Crédit investissement BP 2012.....640 000 €

Crédit investissement BP 2011.....733 000 € dont 70 000 € pour l'expérimentation des véhicules électriques

Crédit investissement BP 2010.....606 000 €

Crédit investissement BP 2009.....616 000 € + 85 000 € (redéploiement des crédits)

Crédit investissement BP 2008.....558 000 €

Crédit investissement BP 2007.....537 500 €

Crédit investissement BP 2006.....558 000 €

Crédit investissement BP 2005.....527 000 €

13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 14 Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques – programme 2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

Point n°.....14.....Travaux de maintenance
sur les équipements sportifs et nautiques
Programme 2015

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Rapporteur : Monsieur Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

Le plein emploi des installations, dû essentiellement à une augmentation constante du nombre d'utilisateurs et à la diversification des modes et des pratiques, ainsi qu'à l'émergence d'équipements nouveaux (Colmar Stadium, Aqualia, gymnases Anne Frank et Château d'Eau, skate parc couvert, espace sportif Rapp, structure de tennis couverte, salle d'escrime, local technique d'athlétisme, etc.) génère des dépenses d'entretien croissantes.

L'évolution de l'état des bâtiments, l'usure des surfaces de pratiques sportives et l'aspect général de certaines infrastructures nécessitent des travaux de réhabilitation et de rénovation réguliers, afin de maintenir un bon état général.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des travaux réalisés sur les exercices 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Années	Enveloppe allouée	Enveloppe finale tenant compte des travaux réalisés, des travaux inscrits en DM, d'opérations spécifiques, de crédits supplémentaires inscrits dans le cadre du plan de relance, etc
2007	308 000 €	527 200 €
2008	460 000 €	540 600 €
2009	490 000 €	1 113 753 €
2010	505 000 €	624 175 €
2011	513 600 €	1 165 098 €
2012	596 200 €	681 911 €
2013	932 000 €	1 248 772 €
2014	1 153 600 €	5 397 146 €

L'enveloppe allouée aux travaux de maintenance pour les équipements sportifs et nautiques s'est élevée en 2014 à 1 153 600 €.

En tenant compte des travaux de réfection et d'amélioration à Aqualia (2 769 400 €), d'opérations spécifiques telles que le remplacement du terrain synthétique du Stadium ou encore la réfection du plateau sportif de la Montagne Verte (625 000 €), des travaux inscrits en décision modificative (600 000 €) et des crédits de report (249 146 €), l'enveloppe 2014 se monte finalement à 5 397 146 €.

Le programme 2015 des travaux de réfection et d'entretien a été défini à partir de critères prioritaires, tels que la sécurité, la rénovation et le remplacement de systèmes fonctionnels.

Pour 2015, il est proposé d'arrêter un montant de 800 000 €, à inscrire au budget primitif 2015, pour une première partie prioritaire de travaux à réaliser sur les équipements sportifs (553 400 €) et nautiques (246 600 €).

Une deuxième partie optionnelle complémentaire, d'un montant de 465 400 € (équipements sportifs : 215 000 € et nautiques : 250 400 €) pourrait éventuellement être envisagée. Dans ce cas, les propositions y afférentes devront faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal avant la fin du premier semestre 2015, en fonction des résultats constatés dans la mise en œuvre des propositions de la première partie tenant compte du choix optionnel restant à faire pour les autres équipements.

En annexe, figure la liste des opérations de maintenance proposées au titre de l'année 2015.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports
émis lors de sa séance du 28 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la réalisation du programme 2015 de travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques pour un montant de 800 000 € TTC, selon le tableau joint en annexe ;

PROPOSE

d'inscrire le crédit nécessaire au budget primitif 2015 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTE

1. Equipements sportifs gérés par le Service de la jeunesse et des sports

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2015	Travaux optionnels 2015
Stade de l'Europe		
* remplacement du grillage 2ème tranche		52 000,00 €
* élargissement du chemin d'accès et création d'un puits perdu	20 000,00 €	
Stade de la Mittelharth		
* installation de 2 alarmes-incendie	8 500,00 €	
Stade de l'Orangerie		
* remplacement du grillage côté RACP		40 000,00 €
* travaux électriques	5 200,00 €	
Gymnase Bartholdi		
* remplacement des skydoms	15 000,00 €	
Gymnase Camille Sée		
* réparation du parquet et du parvis	20 000,00 €	
Colmar Stadium		
* remplacement de l'alarme-intrusion	5 000,00 €	
* installation d'un arrosage automatique complémentaire		25 000,00 €
Gymnase Barrès		
* rénovation de la verrière	50 000,00 €	

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2015	Travaux optionnels 2015
Gymnase St-Exupéry		
* installation d'un éclairage-sécurité	3 500,00 €	
Stade des Cheminots		
*remplacement du grillage côté rue du Tir		38 000,00 €
Gymnase Pfeffel		
* remplacement des rideaux de séparation		60 000,00 €
Gymnase de la Colmarienne		
* rénovation de la salle	135 000,00 €	
Centre hippique		
* travaux électriques	5 000,00 €	
*installation d'une alimentation en eau potable	25 000,00 €	
* reprise du dallage des écuries	15 000,00 €	
* rénovation de la carrière	102 000,00 €	
Gymnase Molière		
* séparation des vestiaires et remise en peinture	50 000,00 €	
* travaux d'amélioration à l'intérieur de la salle	15 000,00 €	
Complexe sportif de la Montagne Verte		
* modifications électriques sur l'installation	4 000,00 €	
* modifications électriques dans les vestiaires	3 200,00 €	
Stades		
* travaux sur mâts d'éclairage	15 000,00 €	

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2015	Travaux optionnels 2015
Patinoire		
* création d'une salle d'entraînement	37 000,00 €	
Espace sportif Rapp		
* pose d'un brise-soleil	20 000,00 €	
TOTAL :	553 400,00 €	215 000,00 €

2. Equipements nautiques gérés par le Service des bains et piscines

Nature et localisation des travaux	Travaux prioritaires 2015	Travaux optionnels 2015
Piscine AQUALIA		
* remplacement de la clôture 2e tranche		25 000,00 €
* travaux électriques et mise aux normes	8 000,00 €	
* rénovation du bardage	25 000,00 €	
* équipement du grand bassin d'un système de prévention des noyades		145 000,00 €
* équipement du petit bassin d'un système de prévention des noyades		65 000,00 €
* modification du système de contrôle d'accès et de billetterie informatisée 2e tranche	20 000,00 €	
* travaux d'urgence non programmés	8 000,00 €	
* frais d'insertion	3 000,00 €	
* rénovation des espaces verts du toboggan	10 000,00 €	
* modification de la ligne HP	4 000,00 €	
* création d'une section "luminothérapie"	20 000,00 €	
Stade Nautique		
* démolition du plongeur		15 400,00 €
* travaux électriques et mise aux normes	5 000,00 €	
* création d'un accès en enrobé pour la patageoire et l'espace loisirs	15 100,00 €	
* travaux de carrelage	45 000,00 €	
* réfection de l'étanchéité du patio extérieur	35 000,00 €	
* travaux d'urgence non programmés	6 000,00 €	
* travaux d'installation d'un équipement HP	7 500,00 €	
* frais d'études du programmiste	10 000,00 €	
Waltz		
* remplacement du faux plafond et de éclairage	20 000,00 €	
* travaux d'urgence non programmés	5 000,00 €	
TOTAL :	246 600,00 €	250 400,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU À LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 15 Subvention d'équipement au bénéfice de l'Aéro-Club de Colmar.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

Mairie de Colmar
Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports
Service de la jeunesse et des sports

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

Point N°...15...Subvention d'équipement au bénéfice de l'Aéro-Club de Colmar

Rapporteur : M. Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar a été sollicitée par l'Aéro-Club de Colmar, aux fins d'attribution d'une subvention d'équipement destinée à la réalisation d'opérations à maîtrise d'ouvrage associative dans ses locaux implantés sur le terrain de l'aérodrome.

Les travaux consistent en la réfection de la toiture et la rénovation du sol du club-house et de la salle pilote.

Le coût de ces travaux s'élève à 12 302 € TTC.

Ce montant comprend également la valorisation du bénévolat, estimée à 2 912 €, correspondant à 416 heures d'intervention par les membres de l'association.

En application des règles en vigueur, il est proposé que la Ville alloue à l'Aéro-Club de Colmar une subvention d'équipement de 2 460 €, correspondant à 20 % du montant total de ce coût.

Le mandatement de cette subvention sera subordonné à la présentation préalable par l'Aéro-Club de Colmar des factures portant certification de paiement, ainsi que sur la production d'une liste nominative des bénévoles avec indication du nombre d'heures effectuées.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports
émis lors de sa séance du 28 octobre 2014,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

de verser une subvention d'équipement à l'Aéro-Club de Colmar d'un montant de 2 460 €, destinée à la réfection de la toiture et à la rénovation du sol du club-house et de la salle pilote ;

PROPOSE

d'inscrire le crédit nécessaire au budget primitif 2015 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 16 Subvention d'équipement au bénéfice de la section escrime des Sports Réunis de Colmar.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

Point N° 16.....Subvention d'équipement au bénéfice de la section escrime

des Sports Réunis de Colmar

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Rapporteur : M. Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar a été sollicitée par la section escrime des Sports Réunis de Colmar, aux fins d'attribution d'une subvention d'équipement destinée à l'acquisition d'un minibus de 9 places.

Ce véhicule permettra au club d'assurer le transport de ses sportifs, notamment ceux évoluant au niveau national, dans des conditions particulièrement satisfaisantes.

Le coût d'acquisition de ce véhicule s'élève à 26 477 €.

En application des règles en vigueur, il est proposé que la Ville alloue à la section escrime des Sports Réunis de Colmar une subvention d'équipement de 5 295 €, correspondant à 20 % du montant total du coût de cette acquisition.

Le mandatement de cette subvention sera subordonné à la présentation préalable par la section escrime des Sports Réunis de Colmar, d'une facture portant certification de paiement.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports

émis lors de sa séance du 28 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

DECIDE

de verser une subvention d'équipement à la section escrime des Sports Réunis de Colmar d'un montant de 5 295 €, destinée à l'acquisition d'un véhicule de transport ;

PROPOSE

d'inscrire le crédit nécessaire au budget primitif 2015 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Le Maire,



KD

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 17 Subvention d'équipement au bénéfice de l'Association Plein Air Colmar Horbours-Wihr.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

Point N°...¹⁷.....Subvention d'équipement au bénéfice
de l'Association Plein Air Colmar Horbourg-Wihr

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Rapporteur : M. Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar a été sollicitée par l'APACH, aux fins d'attribution d'une subvention d'équipement destinée à l'acquisition d'un véhicule de transport.

Ce véhicule permettra au club d'assurer le transport de ses sportifs, notamment ceux évoluant au niveau national, dans des conditions particulièrement satisfaisantes.

Le coût d'acquisition de ce véhicule s'élève à 33 078 €.

En application des règles en vigueur, il est proposé que la Ville alloue à l'APACH, une subvention d'équipement de 6 615 €, correspondant à 20 % du coût de cette acquisition.

Le mandatement de cette subvention sera subordonné à la présentation préalable par l'APACH, d'une facture portant certification de paiement.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports

émis lors de sa séance du 28 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

DECIDE

de verser une subvention d'équipement à l'APACH d'un montant de 6 615 €, destinée à l'acquisition d'un véhicule de transport ;

PROPOSE

d'inscrire le crédit nécessaire au budget primitif 2015 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Le Maire,

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 18 Subvention d'équipement au bénéfice de l'AS Egalitaire Tir.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

Point N° 18.....Subvention d'équipement au bénéfice de l'AS Egalitaire Tir

Rapporteur : M. Maurice BRUGGER, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar a été sollicitée par l'AS Egalitaire Tir, aux fins d'attribution d'une subvention d'équipement destinée à la réalisation d'un stand de tir à 50 m sur le terrain sis 9 chemin du Dachsbuhl à Colmar.

Le coût de cette opération s'élève à 147 798 € TTC.

Ce montant comprend la valorisation du bénévolat, estimée à 13 097 €, correspondant à 1 871 heures d'intervention par les membres de l'association.

En application des règles en vigueur, il est proposé que la Ville alloue à l'AS Egalitaire Tir une subvention d'équipement de 29 560 €, correspondant à 20 % du coût de cette opération.

Le mandatement de cette subvention sera subordonné à la présentation préalable par l'AS Egalitaire Tir des factures portant certification de paiement, ainsi que la production d'une liste nominative des bénévoles avec indication du nombre d'heures effectuées.

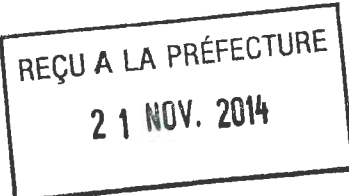
En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,
de la Culture et des Sports
émis lors de sa séance du 28 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE



de verser une subvention d'équipement à l'AS Egalitaire Tir d'un montant de 29 560 €, destinée à la réalisation d'un stand de tir à 50 m sur le terrain sis 9 chemin du Dachsbuhl à Colmar ;

PROPOSE

d'inscrire le crédit nécessaire au budget primitif 2015 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

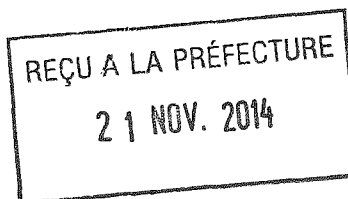
Le Maire,

ADOPTÉ

km

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 19 Subvention au bénéfice de la section football des Sports Réunis de Colmar.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

Point N° 19.....Subvention au bénéfice de la section football des Sports Réunis de Colmar

Rapporteur : M. Maurice Brugger, Adjoint au Maire

Par délibération du 30 juin 2014, la Ville avait décidé d'exonérer de l'impôt sur les spectacles, les manifestations sportives se déroulant sur son territoire, à compter de l'exercice 2015.

De même, et à la demande de la section football des Sports Réunis de Colmar, il avait décidé d'exonérer ce club de cette taxe, à titre rétroactif, depuis l'exercice 2009. Le montant de cette redevance s'élève à 57 662 €.

Du fait que la Préfecture du Haut-Rhin avait entre-temps signifié à la Ville que celle-ci ne pouvait exempter le club Colmarien du paiement de cette taxe, à titre rétroactif, le Conseil Municipal du 22 septembre 2014 a subséquemment décidé que cette exonération ne prendra effet qu'à compter de l'exercice 2015.

Cette décision entraîne de fait l'obligation pour la section football des SRC, de verser cette redevance à la Direction Générale des Douanes et des Droits Directs, avant le 1^{er} décembre 2014.

Pour éviter des difficultés de trésorerie, le Président dudit club sollicite à présent la Ville pour qu'elle lui avance ce montant de 57 662 €.

Au regard de ce qui précède, il est proposé que le club prenne en charge les 5 % de frais d'assiette et de perception, arrêtés à 2 883 €, et que la Ville lui verse ainsi une subvention de 54 779 €. Il est rappelé que ce montant sera ensuite rétrocédé à la Ville par la DGDDD.

Conformément aux règles en vigueur, la Ville sera tenue, le moment venu, de reverser un tiers de ce montant, soit 18 259 €, au Centre Communal d'Action Sociale, qui viendra en déduction de la subvention de fonctionnement.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu les articles 1559 à 1565 du Code Général des Impôts,
Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer à la section football des Sports Réunis de Colmar, une subvention d'un montant de 54 779 €, destinée exclusivement au paiement de la taxe sur les spectacles sportifs auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Directs ;
- d'en affecter un tiers au Centre Communal d'Action Sociale, dès rétrocession de ce montant à la Ville par la DGDDD ;

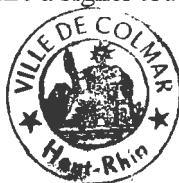
DIT

que le crédit est disponible au titre du budget 2014 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014



Le Maire,

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 20 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

en l'absence de Mme WOLFS-MURRISCH qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

Point N°20- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES EN 2014

Rapporteur : Mme Marianne CHELKOVA, Adjointe au Maire

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

I - Attribution de subventions aux associations culturelles en 2014 - 3^{ème} tranche

Par délibérations du 27 janvier (Avances), du 26 mai (1^{ère} tranche) et du 22 septembre 2014 (2^{ème} tranche), le Conseil Municipal a accordé, un montant de 300 570 € pour les associations à vocation culturelle.

Il est proposé d'affecter une 3^{ème} tranche de subventions d'un montant de 35 300 €, détaillé dans le tableau ci-après :

Associations	Subvention obtenue en 2013	Subvention demandée en 2014	Proposition 2014
Cercle Culturel Franco Allemand de Colmar et du Centre Alsace	1 300,00 €	2 500,00 €	1 300,00 €
Guitarmaniaks	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Mission Locale Haut-Rhin Nord		83 000,00 €	30 000,00 €
Ensemble Vocal « L'Atelier Cœur »	pas de demande	3 959,00 €	1 500,00 €
TOTAL subventions 3^{ème} tranche 2014			35 300,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014, à l'article 6574 – fonction 30.

II - Subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Colmar

Par délibérations du 27 janvier (Avances) et du 26 mai 2014, le Conseil Municipal a accordé à la Maison des Jeunes et de la Culture un montant de 170 000 €.

La Ville de Colmar, plutôt que de continuer de mettre à disposition de l'association du personnel municipal chargé du nettoyage, opte pour le versement d'une subvention permettant à cette dernière de financer l'entretien de ses locaux.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention de 15 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014, à l'article 6574 – fonction 52213.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 28 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

KD

MAIRIE DE COLMAR

Direction du Développement et du Rayonnement Culturel

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

APPROUVE

Les propositions de subventions aux associations culturelles.

AUTORISE

M. le Maire à signer des conventions particulières avec les associations pour lesquelles la subvention est supérieure à 23 000 € conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 21 Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

POINT N° 21 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES STRUCTURES SCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE - PROGRAMME 2015

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Dans le cadre de la planification des travaux dans les structures scolaires et de la petite enfance, il est proposé de retenir, pour l'année 2015, la liste des travaux prioritaires ci-après qui respecte la programmation préétablie et intègre les recommandations de la commission de sécurité et les souhaits des chefs d'établissement. Elle ne prend, par contre, pas en compte les travaux réalisés en régie qui complètent le programme ni les travaux d'accessibilité qui font l'objet d'un programme spécifique.

Au total, comme indiqué en pages suivantes, ces travaux prioritaires représentent un montant de 799 800 €, en conformité avec les enveloppes budgétaires des 5 dernières années (835 000€ en moyenne).

I - TRAVAUX PRIORITAIRES

Le montant des travaux ci-après sera inscrit au BP 2015.

A. TRAVAUX DE RÉNOVATION

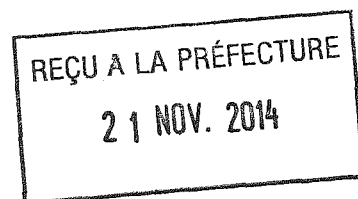
1. Sur les bâtiments scolaires

Réalisations antérieures (investissement) :

- 2010 : 490 000 € (713 880 €, avec travaux en régie)
- 2011 : 500 500 € (709 700 €, avec travaux en régie)
- 2012 : 490 000 € (778 378 €, avec travaux en régie)
- 2013 : 566 300 € (707 927 €, avec travaux en régie)
- 2014 : 562 000 € (669 723 €, avec travaux en régie, montant arrêté au 10 septembre 2014)

Les travaux prioritaires d'investissement prévus sur les bâtiments pour 2015 s'élèvent à 583 000 €, répartis de la manière suivante :

Elémentaires	Nature des travaux	Coût en Euros
Barrès	- Réfection des sols de 5 salles de classe et de la salle des maîtres - 2 ^{ème} tranche	100 000
	- Réfection des murs de 5 salles de classe et de la salle des maîtres	14 000
Brant	Remplacement des volets roulants	37 000
A. Frank	Réaménagement des locaux du centre médico scolaire	45 000



Elémentaires	Nature des travaux	Coût en euros
J. Macé	- Mise en conformité électrique	13 000
Pfister	- Réfection de la toiture 2 ^{ème} tranche	100 000
Rousseau	- Réhabilitation des dégagements et salles de classe	17 000
Wickram	- Remplacement des menuiseries extérieures 2ème tranche	70 000
	- Travaux de mise en conformité électrique	15 000
Sous-total :		411 000

Maternelles	Nature des travaux	Coût en euros
Géraniums	- Réfection de la toiture suite à une malfaçon *	137 000
Les Magnolias	- Agrandissement de la tisanerie	15 000
Les Roses	- Remplacement d'une conduite dans le vide sanitaire	12 000
J. Macé	- Mise en place d'un clapet anti-retour sanitaires du sous-sol	8 000
Sous-total :		172 000

*cette opération a fait l'objet d'une indemnisation de 67 000 € versée par une société d'assurance en 2014

TOTAL pour les bâtiments scolaires :	583 000 €
---	------------------

2. Sur les structures Petite Enfance

Réalisations antérieures :

• 2010 :	178 800 € (251 900 € avec travaux en régie)
• 2011 :	177 500 € (226 640 € avec travaux en régie)
• 2012 :	180 583 € (250 762 € avec travaux en régie)
• 2013 :	161 000 € (223 000 € avec travaux en régie)
• 2014 :	152 500 €

Les travaux prioritaires d'investissement prévus en 2015 pour les structures Petite Enfance pour un total de 163 700 € sont les suivants :

	Nature des travaux	Coût en Euros
Multi-accueil SCHEPPLER	- Remplacement des volets - 3 ^{ème} tranche	5 000
	- Réaménagement du rez-de-chaussée - 2 ^{ème} tranche	150 000
Multi-accueil Les GRILLONS	- Installation d'arceaux pour places de stationnement	1 200
Lingerie centrale	- Aménagement plan de travail couture	2 500
Halte garderie FLORIMONT	- Remplacement des faux plafonds d'une salle de vie	5 000
TOTAL :		163 700

B. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES COURS

1. Etablissements scolaires

Réalisations antérieures :

- 2009 : 60 000 €
- 2010 : 60 000 €
- 2011 : 76 500 €
- 2012 : 60 000 €
- 2013 : 60 000 €
- 2014 : 60 000 €

Dans le cadre des travaux d'aménagement et d'équipement des cours et des aires de jeux, il est proposé de retenir au titre de l'année 2015, pour un montant de 50 000 €, les opérations prioritaires, ci-après :

Maternelles	Nature des travaux	Coût en Euros
Les Magnolias	- Remplacement des agrès de jeux existants	20 000
Les Pâquerettes	- Réaménagement de la cour 3 ^{ème} tranche	30 000
TOTAL :		50 000

2. Structures Petite Enfance

Réalisations antérieures :

- 2010 : 44 020 €
- 2011 : 15 375 €
- 2012 : 10 000 €
- 2013 : 25 000 €
- 2014 : 4 500 €

Dans le cadre des travaux d'aménagement et d'équipement des cours des structures Petite Enfance, au titre de l'année 2015, sont prévus, pour un montant de 3 100 €, les travaux prioritaires suivants :

Structures	Nature des travaux	Coût en euros
Multi-accueil SCHEPPLER	Aménagement d'une maisonnette extérieure	3 100
	TOTAL	3 100

TOTAL pour les aménagements de cours : 53 100 €

II - TRAVAUX OPTIONNELS

Les travaux optionnels complémentaires ci-après pourront être envisagés par approbation du Conseil Municipal avant la fin du 1^{er} semestre 2015, en fonction des résultats constatés dans la mise en œuvre des propositions prioritaires et en tenant compte du choix optionnel restant à faire pour les autres équipements.

A. TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR LES BATIMENTS SCOLAIRES

Elémentaires	Nature des travaux	Coût en euros
J. Macé	- Réhabilitation d'une salle de classe au 4 ^{ème} étage suite à ouverture de classe	5 000
Pasteur	- Installation de clapets anti-retour suite à des dégâts d'eau	15 000
Pfister	- Travaux d'étanchéité du gymnase	25 000
	Sous-total :	45 000

Maternelles	Nature des travaux	Coût en euros
Ste Anne	- Réhabilitation BCD	5 000
Brant	- Remplacement système anti intrusion avec report sur téléphone	4 000
La Fontaine	- Remplacement de la clôture, côté cabane - 2ème tranche	9 000
A. Frank	- Remplacement système anti intrusion avec report sur téléphone	4 000
Magnolias	- Réfection d'une partie de la cour	9 000
Oberlin	- Création d'un local pour les conteneurs papier	15 000
Sous-total :		46 000

TOTAL pour les bâtiments scolaires : 91 000 €

B. TRAVAUX DE COURS DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Structures	Nature des travaux	Coût en euros
Halte Garderie Les LOUPIOTS	Végétalisation des abords de la cour	3 000
TOTAL		3 000

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES TRAVAUX

I - Travaux prioritaires

	Enseignement	Petite Enfance	Total
Travaux de rénovation des bâtiments	583 000 €	163 700 €	746 700 €
Cours	50 000 €	3 100 €	53 100 €
TOTAL	633 000 €	166 800 €	799 800 €

KD

II - Travaux optionnels

	Enseignement	Petite Enfance	Total
Travaux de rénovation des bâtiments	91 000 €	/	91 000 €
Cours	/	3 000 €	3 000 €
TOTAL	91 000 €	3 000 €	94 000 €

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports du 28 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies du 3 novembre 2014,

Et après avoir délibéré,

APPROUVE

le programme des travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance, pour l'année 2015 tels que définis ci-dessus.

DIT

que les crédits seront inscrits au **Budget Primitif 2015** :

- fonction 211 compte 213.12.V119 pour les bâtiments scolaires maternelles : 172 000 €
- fonction 212 compte 213.12.V119 pour les bâtiments scolaires élémentaires : 411 000 €
- fonction 64 compte 213.18 pour les bâtiments de la petite enfance : 163 700 €
- fonction 211 compte 2128.V118 pour les cours des écoles maternelles : 50 000 €
- fonction 64 compte 2128.V79 pour les cours de la petite enfance : 3 100 €

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions afférentes à ces travaux et à signer tous les documents nécessaires dans la limite des crédits votés.

h



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

[Signature]

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire :

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 22 Délégation de Service Public pour la restauration scolaire – avenant n° 1.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

**POINT N° 22 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
RESTAURATION SCOLAIRE –AVENANT N°1**

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Par délibération du 18 octobre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'association Préalys pour la gestion du service public de restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Colmar, pour la période courant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015.

Pour pallier le manque de place du site de restauration scolaire de l'école J. Macé et offrir aux élèves des locaux conformes aux normes actuelles, la Ville a construit un nouveau site de restauration scolaire rue Billing, dénommé « Les P'tits Loups ».

Il y a lieu d'ajouter ce bien immobilier à la liste des locaux et équipements mis à la disposition du délégataire pour l'exécution de la prestation de restauration scolaire qui figure aux annexes prévue aux annexes 1 à 4 de l'article n° 9 du contrat de délégation du 23 novembre 2010.

A cette fin, il convient de conclure un avenant n°1 au contrat de délégation.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la
Culture et des Sports du 28 octobre 2014,**

Vu l'avis des Commissions Réunies du 3 novembre 2014

Et après avoir délibéré,

A P P R O U V E

La conclusion de l'avenant n°1 et ses annexes, ci-joint, au contrat de délégation du service public de restauration scolaire du 23 novembre 2010

A U T O R I S E

Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire :

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

AVENANT N° 1

Convention de délégation de Service Public pour l'exploitation de la restauration scolaire

Entre

La Ville de Colmar, 1 place de la Mairie, BP 50528, 68021 COLMAR Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER,
ci-après désigné « Ville de Colmar » ou « le délégant », d'une part,

et

L'Association PRÉALIS, 1 place Henri Sellier à 68000 Colmar, représentée par son Président, M. François DOTTORI,
ci-après désignée par les termes, le délégataire, d'autre part,

Par contrat du 23 novembre 2010, la Ville de Colmar a confié à l'association PRÉALIS la délégation de service public pour l'exploitation de la restauration scolaire de Colmar pour la période courant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015.

Pour lui permettre d'exécuter sa mission de service public de restauration scolaire et d'exercer toutes les activités prévues au contrat, le délégant a mis à la disposition du délégataire un ensemble d'immeubles comprenant les terrains, les offices, cuisines et réfectoires nécessaires, en application de l'article 9 du contrat de délégation de service public et énumérés aux annexes 1 à 4 du dit contrat.

Il est aujourd'hui nécessaire, pour pallier le manque de place du site de restauration scolaire sis à l'école Jean Macé, et offrir aux élèves un bâtiment conforme aux normes actuelles, de transférer les élèves dans le nouvel ensemble immobilier et ses équipements construits à cet effet, sis rue Billing.

Celui-ci se substitue au site de l'école J. Macé, lequel cessera son activité dès la mise en service du site de la rue Billing, dénommé « Les P'tits Loups ».

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : modification de la liste des sites de restauration scolaire

Conformément à l'article 9 du contrat de délégation de service public du 23 novembre 2010, le délégant met à la disposition du délégataire les bâtiments et les équipements nécessaires à l'exploitation du service public de restauration scolaire.

Par conséquent, l'immeuble dénommé « Les P'tits Loups », sis rue Billing, cadastré section WZ parcelle n°9 et les équipements nécessaires à l'exécution de la prestation de restauration scolaire sont mis à la disposition du délégataire, dans les conditions fixées par les dispositions du contrat du 23 novembre 2010.

Les locaux et les équipements sont décrits dans les annexes 1 et 2 au présent avenant, qui complètent ainsi les annexes 1 à 4 du contrat de délégation de service public précité.

Article 2 : champ d'application

Toutes les autres dispositions du contrat de délégation de service public de restauration scolaire et de ses annexes non modifiées par le présent avenant restent inchangées et continuent de produire leur plein effet, ainsi que sur les nouvelles installations auxquelles elles s'appliquent.

13

Article 3 : annexes

Sont jointes au présent avenant et en font partie intégrante les annexes suivantes :

- Annexe 1 : plan des locaux mis à disposition
- Annexe 2 : note descriptive du bâtiment et des équipements mis à disposition.

Article 4 : entrée en vigueur du projet d'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter du 3 novembre 2014.

Fait en deux exemplaires
A Colmar, le

Pour l'Association
PREALIS

Pour la Ville de Colmar

François DOTTORI
Président

Gilbert MEYER
Maire

SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE RUE BILLING A COLMAR
Etat descriptif des locaux et des équipements

LOCAUX	EQUIPEMENTS
VESTIAIRE MATERNELLES	100 casiers, 100 patères et banc
VESTIAIRE ELEMENTAIRES	86 patères et banc
VESTIAIRE PERSONNEL FEMME	3 casiers métalliques industrie salissante avec clés
VESTIAIRE PERSONNEL HOMME	3 casiers métalliques industrie salissante avec clés
RESERVE	2 échelles 20 niveaux GN1/1 1 rayonnage 1 chambre froide positive avec évacuation des eaux de condensation et enregistreur de température avec imprimante
CUISINE	1 poste de désinfection 1 lave mains 1 désinsectiseur 1 table de tri avec vide déchet 1 rayonnage à casier y compris casiers 6 casiers plateaux assiettes 6 casiers à verres 2 casiers à objet creux 2 casiers à couverts avec 10 godets 1 pré lavage 1 machine à laver à casier 1 table de sortie à rouleau 1 plonge 2 bacs avec égouttoir 1 porte sac poubelle 1 chariot à plateaux 1 chariot à casier 3 échelles 20 niveaux GN1/1 2 chariots de service 1 bac 1 table mobile 1 armoire de rgt 3 fours de remise en température 1 armoire froide double négative et positive 1 distributeur plateaux avec présentoir à couverts 1 meuble froid avec vitrine réfrigérée 1 distributeur d'assiette 1 meuble bains marie 1 meuble neutre avec bac à pain 1 chariot à casier pour verres
SALLE DE RESTAURATION MATERNELLES	1 fontaine réfrigérée 1 placard avec clés et lavabo intégré
SALLE DE RESTAURATION ELEMENTAIRES	1 fontaine réfrigérée



km

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 23 Département Génie Thermique et Energie de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Colmar – avenant n° 1 à la convention de fonds de concours.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

**POINT N° 23 : DEPARTEMENT GENIE THERMIQUE ET ENERGIE
DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
(I.U.T.) DE COLMAR – AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS**

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Par délibération du 19 septembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Ville de Colmar, laquelle définissait les conditions techniques, juridiques et financières par lesquelles l'Etat a confié à la Ville de Colmar la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction d'un département « Génie thermique et Energie » à l'IUT de Colmar, sur le site du Grillenbreit.

L'assemblée délibérante avait également accepté de conclure une convention de fonds de concours avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin sur la base des participations financières fixées au Contrat de Projets Etat-Région, qui se répartissaient comme suit :

	FINANCEMENT (en euros)					
Coût (en euros)	Etat	Région	Départ. Haut-Rhin	Ville de Colmar		TOTAL
				Concours	TVA	
4 200 000	1 000 000	900 000	900 000	900 000	500 000	4 200 000

Cette convention tripartite a été signée le 9 décembre 2011 et a fixé à 3 ans la durée de validité des aides.

A ce jour, le montant des dépenses s'élève à 4,09 M€ TTC. L'achèvement de l'opération nécessite toutefois la réalisation de travaux complémentaires.

En effet, suite à une erreur de conception reconnue par l'architecte, maître d'œuvre de l'opération, des travaux permettant de rendre la terrasse du 3^{ème} étage du bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, doivent encore être effectués. De ce fait, le décompte définitif de l'opération ne pourra être adressé à la Région Alsace et au Département du Haut-Rhin avant le 9 décembre prochain, date de forclusion de leurs versements.

Pour permettre de solder l'opération sur le plan financier, il convient donc de conclure un avenant n°1 avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin afin de proroger d'un an le délai de validité de la subvention.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports du 28 octobre 2014,
Vu l'avis de des Commissions Réunies,
Et après avoir délibéré,

APPROUVE

La conclusion d'un avenant n°1 à la convention de fonds de concours du 9 décembre 2011 entre la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et la Ville de Colmar, annexée à la présente, et prorogeant d'une année la durée de validité des aides.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant précité et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal



Le Maire

ADOPTÉ

Région Alsace

Département du Haut-Rhin

Ville de Colmar

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

Construction du département Génie Thermique et Energie de l'Institut
Universitaire de Technologie sur le site du Grillenbreit à Colmar

AVENANT N°1

ENTRE

La Région Alsace, dont le siège est 1 place Adrien Zeller à STRASBOURG, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Philippe RICHERT, dûment habilité à signer la présente par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 novembre 2014,

dénommée « **la Région** »,

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est 100, avenue d'Alsace à COLMAR, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, dûment habilité à signer la présente par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 18 décembre 2014,

dénommé « **le Département** »,

d'une part

ET

La Ville de Colmar, sise 1, place de la Mairie – BP 5028 – 68021 COLMAR CEDEX, dûment représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert MEYER, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2014,

dénommée « **la Ville** »,

d'autre part,

- VU** Les conventions de délégation de la maîtrise d'ouvrage de la construction du département Génie Thermique et Energie de l'Institut Universitaire de Colmar du 4 novembre 2010 et du 28 octobre 2011, signées entre l'Etat et la Ville de Colmar,
- VU** Les délibérations du Conseil Général du Haut-Rhin du 14 décembre 2006 relative au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et n° 11/01-07 de la Commission Permanente du Conseil Général du 19 janvier 2007 relative au Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013,
- VU** Les délibérations du Conseil Municipal de Colmar du 18 décembre 2006, du 30 mai 2011, du 19 septembre 2011 et du 17 novembre 2014,
- VU** la convention tripartite de fonds de concours pour la construction du département de Génie Thermique et Energie de l'IUT sur le site du Grillenbreit de Colmar conclue le 9 décembre 2011 entre la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et la Ville de Colmar.

ko

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant n°1

En application du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, une convention conclue le 9 décembre 2011 avait pour objet de préciser les modalités des participations respectives de la Région et du Département au financement de la construction du département Génie Thermique et Energie de l'Institut Universitaire de Colmar sur le site du Grillenbreit à Colmar, établissement de l'Université de Haute Alsace (UHA), pour un montant total de 4 200 000 euros TTC et selon le plan de financement défini à l'article 3-1 de la convention précitée. La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par la Ville, par délégation de l'Etat, Ministère de l'Education et de la Recherche.

Cette convention tripartite a fixé, en son article 6, à 3 ans la durée de validité des aides.

Or, suite à une erreur de conception reconnue par l'architecte, maître d'œuvre de l'opération, des travaux permettant de rendre la terrasse du 3ème étage du bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, doivent encore être réalisés. Dès lors, le décompte définitif de l'opération ne pourra être adressé aux co-financeurs qu'après règlement des honoraires restants et achèvement des travaux complémentaires.

C'est pourquoi, pour permettre de solder l'opération sur le plan financier, il convient de conclure un avenant n°1 avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin afin de proroger d'un an le délai de validité des subventions et préciser les clauses de versement de la subvention régionale.

Tel est l'objet du présent avenant à la convention tripartite de fonds de concours pour la construction du département de Génie Thermique et Energie de l'IUT sur le site du Grillenbreit de Colmar conclue le 9 décembre 2011 entre la région Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et la Ville de Colmar.

Article 2 – Durée de la validité des aides

L'article 6 de la convention est modifié comme suit :

« La durée de validité des aides fixée initialement à trois ans à compter de leurs notifications par l'article 6 de la convention du 9 décembre 2011 est prorogée d'une année, soit jusqu'au 9 décembre 2015.

Les soldes sont annulés d'office si les pièces justificatives n'ont pas été produites dans ce délai ».

Article 3 – Modalités de versement de la participation régionale

L'article 3.2 a) de la convention est modifié comme suit :

La participation financière de la Région Alsace plafonnée à 900 000 € s'élèvera à 21,43 % du coût TTC définitif de l'opération. Elle sera versée à la Ville de Colmar selon l'échéancier suivant, attesté par le Maire de Colmar :

- 90 000 € à l'achèvement des fondations
- 450 000 € à l'achèvement du clos et couvert
- 300 000 € après la réception des travaux

MD

Solde de la subvention régionale au prorata des dépenses effectivement réalisées, et dans la limite de 900 000 €, sur présentation d'un décompte définitif de l'opération visé par le Maire de Colmar et son agent comptable.

Article 4 – Litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent avenant, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 5 – Dispositions finales

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions de la convention de fonds de concours pour la construction du département de Génie Thermique et Energie de l'IUT sur le site du Grillenbreit de Colmar conclue le 9 décembre 2011 entre la région Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et la Ville de Colmar.

Le présent avenant entre en vigueur le 10 décembre 2014.

Fait en trois exemplaires,

à Colmar, le

Pour la Région Alsace,
Le Président du Conseil Régional :

Pour le Département du Haut-Rhin,
Le Président du Conseil Général :

Philippe RICHERT

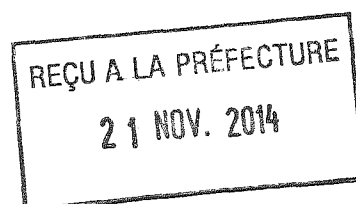
Charles BUTTNER

Pour la Ville de Colmar
Le Maire :

Gilbert MEYER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 24 Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire 2014/2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

**POINT N° 24 : ATTRIBUTION DE L'AIDE AU POUVOIR D'ACHAT -
RENTREE SCOLAIRE 2014-2015**

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2009, la Ville de Colmar, afin d'aider les familles à faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire et de leur maintenir ainsi le pouvoir d'achat, a proposé l'attribution d'une aide financière aux familles colmariennes dont un enfant est entré en école élémentaire ou au collège à la rentrée. Cette action résulte des 60 engagements pris par l'équipe majoritaire.

Par délibération du 17 décembre 2012, il a été décidé de relever les montants de l'aide, à partir de la rentrée scolaire 2013-2014, comme suit :

➤ 75 € pour chaque enfant qui entre pour la première fois en école élémentaire (C.P.). A titre de mesure d'accompagnement du pouvoir d'achat, dans le cas où un autre enfant de la même famille est déjà en école élémentaire, la subvention est portée à 100 €, à la condition que la famille ne paye pas plus de 250 € d'impôt sur le revenu.

➤ 100 € pour un enfant entrant pour la première fois au collège (6^{ème}).

Au titre de l'année 2013, 110 550 € ont ainsi été versés aux familles colmariennes.

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville aux foyers figurant sur la liste en annexe.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville pour la rentrée 2014-2015 se présente comme suit :

Intitulé	familles bénéficiaires	Montant de l'intervention de la Ville
Aide à 75 €	472	35 400 €
Aide à 100 €	805	80 500 €
Total	1 277	115 900 €

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports du 28 octobre 2014,

**Vu l'avis des Commissions Réunies du 3 novembre 2014,
Et après avoir délibéré,**

DECIDE

- d'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et remplissant les conditions précisées ci-dessus
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 25 Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2014/2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

**POINT N° 25 : ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIERE POUR
L'ACQUISITION D'UNE TABLETTE NUMERIQUE
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Pour permettre à une majorité d'élèves colmariens d'accéder aux appareils numériques connectés qui font partie de l'univers dans lequel ils évoluent, la Ville de Colmar a proposé, par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, d'octroyer d'une aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique.

Cette action résulte des 60 engagements pris par l'équipe majoritaire.

Elle concerne tous les élèves colmariens du CP au CM2 des écoles publiques et privées dès l'année scolaire 2014-2015 et, à partir de l'année scolaire 2015-2016, les élèves colmariens entrant pour la première fois en CP.

Cette aide financière se présente de la manière suivante :

- Pour toute acquisition d'une tablette d'une valeur inférieure à 150 € TTC, la participation financière de la Ville est limitée au coût de l'achat.
- Pour toute acquisition d'une valeur supérieure ou égale à 150 € TTC, la participation financière de la Ville est de 150. €

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville aux foyers dont un ou plusieurs enfants sont éligibles à cette mesure.

La liste de ces foyers est annexée à la présente délibération.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville pour l'année scolaire 2014-2015 se présente comme suit :

Date du Conseil Municipal	Bénéficiaires	Montant de l'aide financière
17/11/14	259	37 629.38 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports du 28 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies du 3 novembre 2014,

Et après avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et remplissant les conditions précisées ci-dessus
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 26 Revalorisation de la participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

**POINT N° 26 : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DE
LA VILLE DE COLMAR AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES PRIVÉS POUR 2015**

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les communes sont tenues de participer aux frais de fonctionnement des sections maternelles et élémentaires des établissements privés, au même titre que pour les établissements publics.

Cette participation, déterminée en rapport avec le coût par enfant du secteur public, a été augmentée de 2 % en 2014. La participation ainsi déterminée s'élevait à 621 € par enfant colmarien de section élémentaire et à 894 € par enfant colmarien de section maternelle.

Pour 2015, il est proposé une augmentation uniforme de 1,5% soit 630 € par enfant en école élémentaire et 907 € par enfant en école maternelle.

En fonction des effectifs de la rentrée 2014-2015 (534 élèves colmariens en section élémentaire et 217 élèves colmariens en section maternelle), la participation s'élèvera donc respectivement à 336 420 € et à 196 819 € portant la participation totale à 533 239 € (525 243 € en 2014).

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu le décret N° 65-335 du 30 avril 1965,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports du 28 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Et après avoir délibéré,

FIXE

- le montant de sa participation aux frais de fonctionnement des établissements privés à 630 € par enfant colmarien de section élémentaire et à 907 € par enfant colmarien de section maternelle, pour l'année 2015

DIT

- que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2015 à la fonction 213 compte 655.8.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Le Maire

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

MD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU À LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 27 Participation de la Ville de Colmar aux travaux de mise en conformité de la synagogue et de la maison communautaire de Colmar.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

POINT N° 27 : PARTICIPATION DE LA VILLE DE COLMAR AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE LA SYNAGOGUE ET DE LA MAISON COMMUNAUTAIRE DE COLMAR

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Le Consistoire israélite du Haut-Rhin prévoit d'entreprendre la réalisation de travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité de la Synagogue et de la Maison Communautaire, situées rue de la Cigogne. Cette opération nécessite, notamment, de procéder au désamiantage des édifices et à la réfection des systèmes électriques des locaux. Son coût prévisionnel total est de 1 039 500 euros H.T., honoraires compris.

Une subvention est attendue de la part de la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin interviendra à hauteur de 20% du montant des travaux. Le solde restant sera donc à la charge du Consistoire qui sollicite une aide financière de la Ville. Il est proposé que le montant à prendre en charge soit identique au taux de participation du Conseil Général, soit 20% du montant hors taxe de l'opération, plafonnée à 1 039 500 euros. La participation financière de la Ville s'établira donc à 207 900 euros maximum.

Cette subvention sera versée par acomptes trimestriels en fonction de l'état d'avancement des travaux sur présentation des factures acquittées. Le solde étant réglé sur présentation du bilan financier de l'opération. La convention ci-jointe définit les modalités d'application de ce concours financier.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports du 28 octobre 2014,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Et après avoir délibéré,

DECIDE

de verser une subvention de 207 900 euros maximum au Consistoire israélite pour les travaux de mise en conformité de la Synagogue et de la Maison Communautaire, selon les modalités indiquées ci-dessus,

D I T

que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015 et dans les documents budgétaires suivants,

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Colmar, le 20 NOV. 2014



Le Maire

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

**CONVENTION PORTANT PARTICIPATION DE LA VILLE DE COLMAR
AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE LA SYNAGOGUE ET DE
LA MAISON COMMUNAUTAIRE DE COLMAR**

Entre

La Ville de Colmar,

dûment représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert MEYER, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2014

ci-après désignée par les termes, « **la Commune** »,
d'une part,

Et

Le Consistoire Israélite du Haut-Rhin,

dont le siège est situé 2, rue des Laboureurs, à 68000 COLMAR, représenté par son président en exercice, Monsieur Jacques BANNER

« Le numéro Siret devra être précisé pour les organismes employant des personnels salariés ou exerçant des activités entraînant le paiement de l'impôt sur les sociétés ou encore bénéficiant de subventions publiques. De tels organismes doivent être immatriculés auprès de l'INSEE conformément aux articles R. 123-220 à R. 123-234 du Code du Commerce ».

ci-après désigné sous le terme « **le Consistoire** »,
d'autre part,

- Vu la demande de subvention visant au financement des travaux de mise en conformité de la Synagogue et de la Maison Communautaire formulée par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin en date du 17 juillet 2014 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Colmar du 17 novembre 2014 autorisant le Maire à accorder une subvention d'un montant de 207 900 euros maximum au Consistoire afin de procéder à la réalisation des travaux précités.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Consistoire Israélite du Haut-Rhin sollicite, au titre de l'année 2015, une subvention d'équipement afin de lui permettre de réaliser des travaux de mise aux normes de la Synagogue et de la Maison Communautaire de Colmar, édifices sis à Colmar 4, rue de la Cigogne

C'est dans ce contexte que la Ville de Colmar considère que le projet initié et conçu par le Consistoire visant à mettre en conformité le lieu de culte et son annexe avec les dispositions applicables en matière d'accessibilité et de sécurité est conforme à son objet ;

Considérant que le programme de travaux ci-après présenté par le Consistoire participe de l'intérêt culturel local et, compte tenu de sa demande et de la consistance de son projet, souhaite lui apporter son soutien avec pour objectifs :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de maîtriser la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

ARTICLE 1er - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le Consistoire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les travaux de mise en conformité de la Synagogue et de la Maison Communautaire de Colmar, édifices sis au 4 rue de la Cigogne à Colmar, et dont la consistance, décomposée par lots, est annexée à la présente convention.

Compte tenu de l'intérêt local de cette opération, la Commune a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers au Consistoire.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 1 année renouvelable 1 fois, par reconduction expresse.

La convention a donc une durée maximale de 2 ans.

ARTICLE 3 – MONTANT DU SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ

Dans le cadre des travaux susvisés, pour lesquels la Commune apporte son soutien, sa contribution est fixée à **207 900 € maximum** sur la base du budget prévisionnel présenté par le Consistoire qui s'établit à 1 039 500 € H.T, honoraires compris, soit 20% du montant estimatif des travaux.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le versement de la subvention s'effectuera de la manière suivante :

S'agissant d'une subvention liée à des travaux, des paiements s'effectueront de manière échelonnée, en plusieurs fois, par le versement d'acomptes trimestriels en fonction de l'état d'avancement des travaux et sur présentation des factures acquittées. Le solde sera réglé sur présentation du bilan financier de l'opération.

Le versement sera effectué à « *nom de l'organisme bancaire* »

Code établissement :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

L'ordonnateur de la dépense est le Maire de la Ville de Colmar.

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

Le Consistoire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Commune dans les informations et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant les objectifs couverts par la présente convention.

ARTICLE 6 - ÉVALUATION

Le Consistoire s'engage à fournir, dans les trois mois qui suivent la fin de son exercice comptable, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en oeuvre du programme des travaux.

La Commune procède, conjointement avec le Consistoire, à l'évaluation, sur un plan quantitatif comme qualitatif, des conditions de réalisation du programme de travaux auquel elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact du programme des travaux au regard de l'intérêt local, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

km

ARTICLE 7 – BILAN DE L'OPERATION

Il ressort des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Consistoire ayant bénéficié d'une subvention peut être soumis au contrôle de la collectivité qui l'a accordée.

Aussi, il s'engage, d'une part, à tenir une comptabilité conforme au plan comptable et, d'autre part, à fournir le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

En outre, sur simple demande de la Commune, Le Consistoire devra lui communiquer les pièces susvisées et d'une manière générale tous documents de nature juridique, fiscale, sociale et de gestion utiles.

Dans la mesure où la subvention est supérieure à 153 000 €, le Consistoire devra présenter un bilan, un compte de résultat et une annexe certifiés par un Commissaire aux Comptes professionnel conformément aux dispositions de l'article L.612-4 du Code du Commerce.

ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS

En cas de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le Consistoire et pour laquelle la subvention a été octroyée, celui-ci doit en informer la Commune sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par ailleurs, le Consistoire s'engage à informer la Commune de tout changement apporté dans ses statuts.

ARTICLE 9 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans les conditions d'exécution de la convention par le Consistoire sans l'accord écrit de la Commune, celle-ci pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par Le Consistoire et après avoir préalablement entendu ses représentants notamment dans les cas suivants :

- inexécution ou modification substantielle des termes de la convention,
- retard dans les conditions d'exécution de la convention.

La Commune en informera le Consistoire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – CONDITIONS DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 6.

Le renouvellement s'effectue par demande expresse de la part du Consistoire 3 mois avant le terme de celle-ci.

ARTICLE 11 – RÉVISION DES TERMES

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par la Commune et le Consistoire en exécution d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

10

ARTICLE 12 - ASSURANCE

Le Consistoire souscrira une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Il paiera la prime afférente sans que la responsabilité de la Commune puisse être mise en cause. Il devra justifier à chaque demande de l'existence celle-ci.

ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

ARTICLE 14 – LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

A Colmar, le

Pour le Consistoire Israélite
du Haut-Rhin
Le Président,

Pour la Ville de Colmar
Le Maire,

Jacques BANNER

Gilbert MEYER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 28 Participation financière pour un dispositif d'alerte, de protection et d'assistance à domicile – engagement n° 7.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

**Point N°28 Participation financière pour un dispositif d'alerte,
de protection et d'assistance à domicile
Engagement n°7**

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Rapporteur : Madame Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

Afin de permettre aux personnes âgées de vivre sereinement à leur domicile, la Ville de Colmar, par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, a décidé d'accorder une aide financière à l'acquisition ou à la souscription d'un abonnement pour un dispositif d'alerte, de protection et d'assistance à domicile (téléassistance). Cette action résulte des 35 nouveaux engagements pris par l'équipe majoritaire.

Cette aide financière se traduit par le versement de 120 € au maximum pour tout dispositif d'un coût supérieur ou égal à ce montant. Si ce dernier est inférieur à 120 €, la participation sera ramenée à hauteur du coût d'acquisition ou de l'abonnement.

Les conditions d'attribution pour bénéficier de cette aide financière sont les suivantes :

- être âgé de 75 ans et plus ;
- habiter Colmar ;
- vivre à domicile ;
- être en situation de « fragilité ».

Au titre de l'année 2014, il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville à 6 personnes remplissant les conditions. Pour garantir la protection et la confidentialité des personnes en situation de fragilité, la liste des six bénéficiaires de cette mesure n'est pas annexée à la présente délibération.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville se présente comme suit :

Intitulé	Bénéficiaires	Montant de l'intervention de la Ville
Aide de 120 €	6	720 €
Aide inférieure à 120 €	0	0 €
Total	6	720 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population,
de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité,
émis lors de sa séance du 31 octobre 2014,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
après avoir délibéré,**

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

DECIDE

Le versement d'une participation financière d'un montant de 120 € à 6 Colmariens remplissant les conditions précisées ci-dessus ;

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2014 (chapitre 65) ;

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 29 Modification du statut municipal concernant le repos dominical dans les commerces d'alimentation générale.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND CONNAISSANCE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

Point N°29 Modification du Statut municipal concernant le repos dominical dans les commerces d'alimentation générale

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

L'article L 3134-4 du Code du Travail prévoit que dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le travail dominical ne peut dépasser cinq heures.

Ce même article permet aux Départements et aux Communes, par voie de Statuts obligatoires, de réduire la durée du travail ou d'interdire complètement le travail dominical, pour toutes les exploitations commerciales ou pour certaines branches d'activité.

Le Statut local départemental actuellement en vigueur dans le Haut-Rhin, défini par un arrêté préfectoral du 29 juin 1928, modifié le 8 août 1938, prévoit ainsi, qu'en vertu d'un Statut local municipal, les commerces d'alimentation générale, dans les localités fréquentées par les touristes peuvent être autorisés à ouvrir leurs magasins et occuper du personnel, les dimanches, pendant trois heures le matin.

Le Statut local actuel de Colmar, régi par une délibération du Conseil Municipal du 4 août 1921 et par un arrêté municipal du 21 septembre 1921, est toutefois plus restrictif et ne permet pas l'ouverture des commerces d'alimentation générale le dimanche.

Ce Statut est aujourd'hui désuet et pourrait être modifié, pour permettre l'ouverture des commerces d'alimentation générale, d'une surface de vente inférieure à 120 m², durant trois heures, le dimanche matin.

Cette décision ne pourra toutefois intervenir qu'à l'issue d'une concertation avec les représentants des salariés et des employeurs concernés, dont il sera rendu compte au Conseil Municipal.

Ce rapport a donc pour objet d'informer le Conseil Municipal du lancement de cette concertation, dont les modalités ne sont pas encadrées sur le plan juridique.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Services à la Population, de la Solidarité, de la Politique de la Ville et de la Sécurité du 31 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies du 12 novembre 2014,

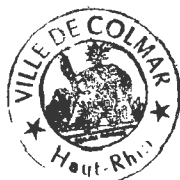
Après avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE

de l'introduction de la concertation des salariés et des employeurs concernés dans le cadre de la procédure de modification du Statut municipal concernant le repos dominical tendant à permettre l'ouverture des commerces d'alimentation générale, d'une surface de vente inférieure à 120 m², pendant trois heures le dimanche matin.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

LE MAIRE



Secrétaire adjoint du Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 30 Création d'un emploi permanent d'attaché de presse – rédacteur print et web.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

**POINT N°30 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE
DE PRESSE – REDACTEUR PRINT ET WEB**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

Pour le bon fonctionnement de l'administration municipale, il y a lieu de procéder à la création d'un emploi permanent de catégorie A à temps complet d'attaché de presse – rédacteur Print et Web à temps complet au service de la Communication.

L'agent recruté sur ce poste participera à l'élaboration de la stratégie de communication de la Ville, à la promotion de celle-ci auprès de la presse locale, nationale et internationale, ainsi qu'à l'ensemble des travaux de rédaction, tant pour les supports écrits que pour les différentes diffusions par voie électronique. Il en assurera la diffusion interne. Il sera notamment force de proposition sur les relations avec la presse à développer et définira les cibles de journalistes à contacter selon les événements. Il évaluera les impacts des campagnes de promotion de presse et les retombées médiatiques de celles-ci.

Le candidat devra être titulaire au minimum d'un diplôme équivalent à BAC + 4 et justifier d'une solide expérience dans la communication des collectivités et du monde de la presse.

Compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service, et à défaut de pouvoir recruter un fonctionnaire répondant au profil recherché, il sera fait appel à un agent embauché par voie contractuelle, pour une période de trois ans renouvelable, en application de l'article 3-3 2° de la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et suivra l'évolution de l'augmentation des traitements accordée aux fonctionnaires. S'ajouteront la prime de fin d'année et le régime indemnitaire, tels que prévus par délibérations du Conseil Municipal.

Il faut souligner que cette création ne génèrera pas d'accroissement du nombre d'agents affectés au service de la communication, lequel restera constant, y compris dans la perspective de la mutualisation avec la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité du 31 octobre 2014,

vu l'avis des Commissions Réunies,

après avoir délibéré,

60

DECIDE

de créer un emploi permanent de catégorie A à temps complet d'attaché de presse – rédacteur print et web et de le pourvoir, à défaut de recruter un fonctionnaire répondant au profil recherché, par un agent contractuel, en application de l'article 3-3 2° de la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

AUTORISE

la rémunération du candidat retenu aux conditions exposées ci – dessus ;

DIT

que les crédits sont inscrits au budget ;

DONNE

pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer le contrat de travail et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 31 Recensement de la population 2015 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

Point N°3A RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015
REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
ET DES COORDONNATEURS / CONTROLEURS

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Rapporteur : M. Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 a substitué au recensement de la population traditionnel organisé tous les 7 à 9 ans, une nouvelle méthode annuelle de collecte des informations.

Depuis 2004 et pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement de la population se déroule **chaque année** aux mois de janvier et de février. Il s'effectue par sondage auprès d'un échantillon représentatif d'adresses tirées au sort par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE).

Ainsi, 2800 foyers colmariens, soit environ 8% des logements répartis sur le territoire communal sont régulièrement recensés tous les ans.

Cette méthode de recensement a généré des distorsions parfois considérables entre la population réelle et la population estimée. En effet, les quartiers soumis au sondage annuel étant tirés au sort, il est apparu que certains d'entre eux ne correspondent pas à la réalité de l'évolution démographique globale de la commune.

Aussi, le Maire a-t-il proposé que la loi précitée soit ajustée pour permettre d'éviter de tels écarts fortement préjudiciables pour le calcul des dotations de l'Etat.

D'un point de vue pratique, l'INSEE préconise d'employer 1 agent recenseur pour 200 à 220 logements et de confier la préparation du recensement et le suivi de la collecte à des coordonnateurs / contrôleurs, à raison de 1 pour 600 logements. Pour le recensement 2015, 14 agents recenseurs et 5 coordonnateurs / contrôleurs seront indispensables.

En ce qui concerne l'aspect financier, l'INSEE versera à la Ville de Colmar au titre des opérations 2015 une dotation forfaitaire de 14 984 €. Il est proposé de la répartir comme suit :

- rémunération des agents recenseurs (montants nets des cotisations sociales) :
 - 1 € par bulletin individuel,
 - 2 € par feuille de logement.
- rémunération des coordonnateurs/contrôleurs (montants nets des cotisations sociales)
 - 0,29 € par bulletin individuel,
 - 0,25 € par feuille de logement.

Les agents communaux assurant la fonction d'agent recenseur, accompliront leur mission en dehors de leurs heures de service.

LD

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies

après avoir délibéré

APPROUVE

les modalités relatives à la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs / contrôleurs.

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

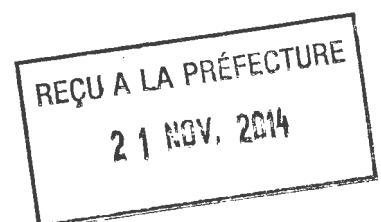
Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 32 Aide forfaitaire à la formation pour un apprenti travailleur handicapé.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

POINT N°32 AIDE FORFAITAIRE A LA FORMATION

POUR UN APPRENTI TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Rapporteur : M. Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar a procédé au recrutement d'un apprenti reconnu travailleur handicapé, au service des Espaces Verts le 1^{er} septembre 2014.

Conformément à la convention triennale 2012-2014 conclue avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) il est prévu le versement d'une aide forfaitaire à la formation de 1 525 €, destinée à l'apprenti reconnu travailleur handicapé. Elle est versée la 1^{ère} année d'apprentissage à la confirmation de son embauche, soit à l'issue de la période d'essai de deux mois.

Cette aide sera totalement compensée au travers des crédits alloués par le FIPHFP dans le cadre de la convention.

Il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité du 31 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,
après avoir délibéré,

AUTORISE

le versement d'une aide forfaitaire à la formation de 1 525 €.

DECIDE

que cette aide sera versée à l'apprenti TERRIEN Dylan
selon les modalités exposées ci-dessus.

DONNE POUVOIR

à Monsieur le Maire ou son représentant
pour signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

DIT

que les crédits sont inscrits aux budgets de la Ville.

Le Maire,

Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014



Handwritten signature/initials.

Handwritten signature.

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 33 Travaux d'espaces verts : programmation 2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

Point N° 33 TRAVAUX D'ESPACES VERTS : PROGRAMMATION 2015

Rapporteur : Mme Cécile SIFFERT, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la programmation annuelle des travaux d'investissement pour les espaces verts, il est proposé de réaliser en 2015 les travaux et les acquisitions figurant ci-dessous.

A - TRAVAUX D'ESPACES VERTS

Année	Travaux d'espaces verts
2012	302 000 €
2013	349 300 €
2014	419 000 €

I – Travaux Prioritaires

Le montant de ces travaux sera inscrit au Budget Primitif 2015.

1. Maintenance et réaménagement

a) Plantations urbaines et réaménagement	136 500 €
- Renouvellement des arbres et des arbustes : diverses rues et jardins publics	35 000 €
- Végétalisation des pieds d'arbres	16 400 €
- Avenue d'Alsace/rue du Rhin : aménagement de 4 îlots d'espaces verts	27 700 €
- Giratoire du Ried : travaux de plantation	18 000 €
- Pont SNCF – rue d'Altkirch : travaux de plantation	3 500 €
- Parking du Stade Nautique : travaux de plantation	3 900 €
- Rue du Logelbach : travaux de plantation des îlots d'espaces verts	2 000 €
- Jardins Familiaux de la Thur : aménagement de parcelles	30 000 €
b) Squares : réaménagement	118 300 €
- Installations de clôtures, accès sélectifs, lisses basses pour divers squares	30 000 €
- Plantation d'arbres en forme naturelle	15 000 €
- Parc St François Xavier : travaux de plantation	29 300 €
- Square Wimpfeling : resablage des allées	12 000 €
- Square rue Schoepflin : réaménagement	32 000 €
c) Réfection de trottoirs : réaménagement	15 000 €
- réaménagement des pieds d'arbres suite aux essouchages	

2. Equipement

a) Réaménagement pour mise en sécurité des aires de jeux	125 500 €
- Diverses aires de jeux : réaménagement de sols amortissants de sécurité	15 000 €
- Diverses aires de jeux : mise en conformité suite contrôle annuel	50 000 €
- Lotissement le Hameau : réaménagement de l'aire de jeux et des abords	57 500 €
- Parcours Vita – Forêt du Neuland : installation d'une signalétique	3 000 €
b) Aménagement de canisites	6 000 €
(demandes formulées en réunions de quartier)	

MONTANT TOTAL TTC

401 300 €

12

II – Travaux Optionnels complémentaires

Le montant de ces travaux devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal avant la fin du 1^{er} semestre 2015, en fonction des résultats constatés dans la mise en œuvre des propositions de travaux prioritaires ci-dessus et tenant compte du choix optionnel restant à faire pour les autres travaux.

- **Parc du Château d'Eau** : réaménagement des allées (1ère Tr) 165 600 €

B - TRAVAUX DIVERS SUR BATIMENTS & FRAIS D'ETUDE

Année	Travaux divers et frais d'étude
2012	41 000 €
2013	27 000 €
2014	47 000 €

I – Travaux Prioritaires

Le montant de ces travaux sera inscrit au Budget Primitif 2015.

- **Centre de production** : réfection du système d'aération et des bâches plastiques du tunnel n° 4 10 700 €
- **Secteurs Est, Europe et Centre** : mise en conformité électrique 10 000 €
- **Logements de fonction 12 et 14 rue F. Chopin** : isolation des bâtiments 39 500 €(*)
- (*) Crédits à inscrire au Service de la Maintenance/Energie

MONTANT TOTAL TTC

60 200 €

II – Travaux Optionnels complémentaires

Le montant de ces travaux devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal avant la fin du 1^{er} semestre 2015, en fonction des résultats constatés dans la mise en œuvre des propositions de travaux prioritaires ci-dessus et tenant compte du choix optionnel restant à faire pour les autres travaux.

- **Regroupement des dépôts de secteurs vétustes Centre et Est** : frais d'études 50 000 €
- **Hangar, rue F. Chopin** : aménagement intérieur pour stockage des éléments de décor 40 000 €

C – ACQUISITION DE MATERIEL

Année	Acquisitions de matériel
2012	220 500 €
2013	214 100 €
2014	138 000 €

Dans le cadre du renouvellement du matériel d'entretien d'espace vert, il est proposé pour 2015 :

• **Acquisition du Service des Espaces Verts**

- 20 caisses palettes de rangement,
- 2 coupe bordures thermiques,
- 3 débroussailleuses,
- 2 désherbeurs thermiques à rampe,
- 2 lames à neige,
- 1 nettoyeur haute pression,
- 8 pompes doseuses pour serres et jardinières
- 2 pompes à eau thermiques,
- 2 pulvérisateurs à dos,
- 3 souffleurs à dos,
- 6 souffleurs à main,
- 2 taille haies à perche
- 1 taille haies thermique,
- 2 tondeuses à pousser,
- 2 tondeuses tractées,
- 1 tronçonneuse,
- 1 tronçonneuse à perche.

• Coût estimatif de ces équipements

43 500 €

• **Acquisition du Service de la Jeunesse et des Sports**

- 2 débroussailleuses,
- 1 tondeuse autoportée rotative,
- 2 tondeuses tractées.

• Coût estimatif de ces équipements

22 400 €

• **Acquisition du Service de l'Enseignement**

- 2 débroussailleuses,
- 2 souffleurs à dos,
- 1 tondeuse tractée.

• Coût estimatif de ces équipements

5 100 €

MONTANT TOTAL TTC

71 000 €

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

VU l'avis favorable de la Commission de l'Environnement, du Développement Durable et des Modes de Déplacement du 30 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Le programme des travaux et des acquisitions de matériels prioritaires pour l'année 2015

PROPOSE

L'inscription des crédits au Budget Primitif 2015 des travaux et acquisitions de matériels prioritaires

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération et à solliciter toutes subventions susceptibles d'être octroyées.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Le Maire,

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 34 Transactions immobilières : alignement de la voie Au Werb, emplacement réservé n° 48 (élargissement de la rue des Aubépines).

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme,
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

**Point N°34 TRANSACTIONS IMMOBILIERES : ALIGNEMENT DE LA VOIE AU
WERB, EMLACEMENT RESERVE N°48 (ELARGISSEMENT DE LA
RUE DES AUBEPINES)**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

Aux fins d'incorporation dans le Domaine Public, la Ville de Colmar souhaite réaliser les transactions décrites ci-dessous, au prix habituellement pratiqué de 1800€ l'are pour lesquelles les conjoints Jean-Luc OSTER, propriétaires, ont donné leur accord :

I. Alignement Au Werb

Acquisition des surfaces suivantes:

- la parcelle cadastrée sous section NP n°488, d'une superficie de 83ca, sise Krebs Weg, soit 1494€,
- une surface d'environ 76ca à détacher de la parcelle cadastrée sous section NH n°302, sise Niederau am Krebsweg, soit environ 1368€,
- une surface d'environ 38ca à détacher de la parcelle cadastrée sous section NH n°304, sise Niederau am Krebsweg, soit environ 684€

II. Emplacement réservé n°48 du Plan d'occupation des Sols (Elargissement de la rue des Aubépines)

Acquisition d'une surface d'environ 70ca à détacher de la parcelle cadastrée sous section RB n°113, sise Obere Noehlen, soit environ 1260€.

Les modalités liées aux transactions sont les suivantes :

- les procès-verbaux d'arpentage seront réalisés par nos soins,
- les transferts de propriété se feront par le biais d'actes administratifs qui seront reçus par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 27 octobre 2014,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

62

DECIDE

d'acquérir les surfaces décrites ci-dessus, propriétés des conjoints Jean-Luc OSTER, en
vue de leur incorporation dans le Domaine Public, aux conditions susvisées,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la
réalisation de ces transactions.

Le Maire

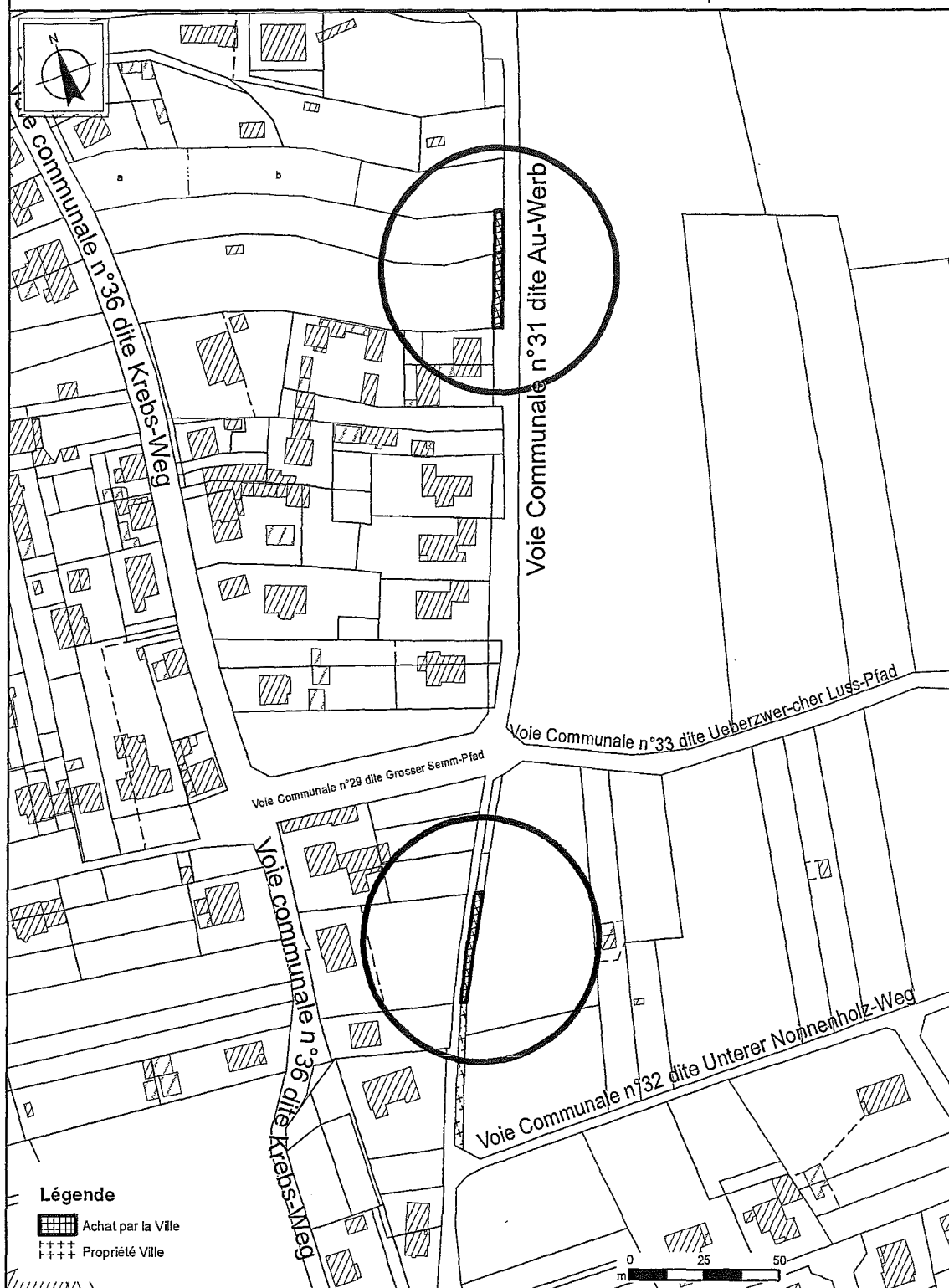


Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ





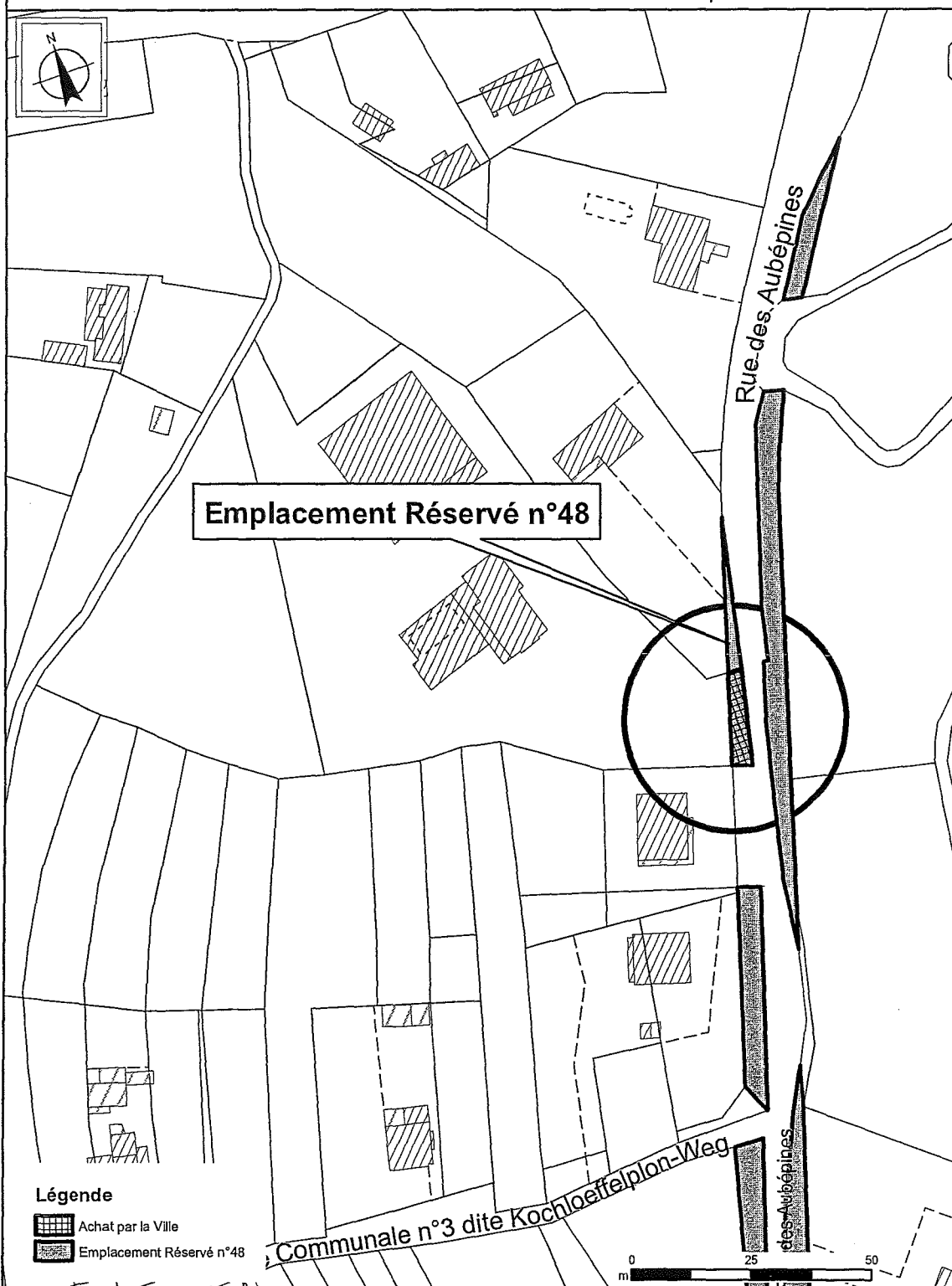
Légende

- Achat par la Ville
- Propriété Ville

13

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Urbanisme
des Projets d'Ensemble et
de la Rénovation Urbaine

Annexe rattachée au Point n°34
- TRANSACTION IMMOBILIERE -EMPLACEMENT RESERVE N°48
(ELARGISSEMENT DE LA RUE DES AUBEPINES)
Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014



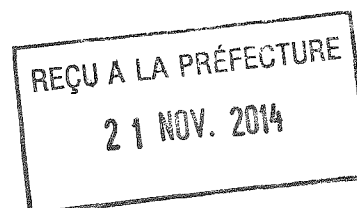
Service SIG/Topo - 32 Cours Ste Anne - 68000 Colmar
Copyright © : CAC - Reproduction interdite
sigtopo@agglo-colmar.fr

Echelle : 1:1 250

Date d'Impression: 06/10/2014
Ref: Y:\Projets\2014\213-Aff Foncier\Plan Conseil Municipal\mxd\DP_CM_NB113.mxd

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 35 Dénomination chemin du Schoenenwerd.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

**Point N° 35 DENOMINATION
CHEMIN DU SCHOENENWERD**

RAPPORTEUR : Monsieur le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Il a été constaté un décalage entre les dénominations cadastrales et postales du tronçon situé entre le Dreisteinweg, le sentier de la Niederau et le chemin du Schoenenwerd.

D'un point de vue cadastral, ce tronçon constitue un prolongement du « sentier de la Niederau ».

D'un point de vue postal, ce tronçon constitue un prolongement du « chemin du Schoenenwerd ». L'adresse attribuée à l'immeuble construit dans ce tronçon est « 2, chemin du Schoenenwerd ».

Afin de ne pas perturber les habitudes des riverains et d'harmoniser l'ensemble, la Ville de Colmar souhaite dénommer la voie publique du secteur décrit ci-dessus :

« Chemin du Schoenenwerd »

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain
du 27 octobre 2014,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,

DECIDE

De dénommer le tronçon situé entre le Dreisteinweg, le sentier de la Niederau et le chemin du Schoenenwerd :

« chemin du Schoenenwerd »

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette dénomination.

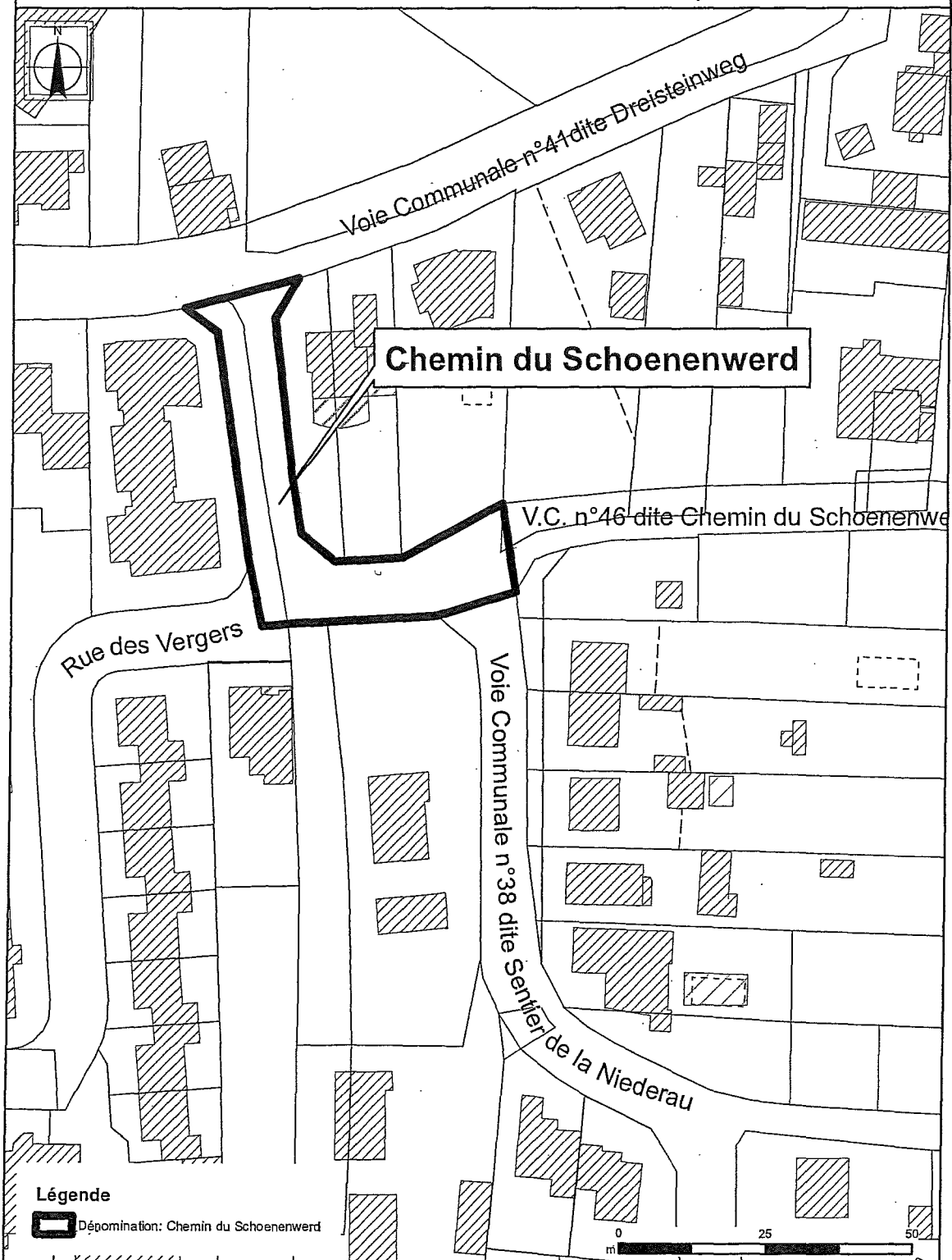


Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Le Maire

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ



62

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Point 36 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014**

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Synthèses Financières
et des Nouvelles Technologies
Finances

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

Point N°36 ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Rapporteur : Monsieur Matthieu JAEGY, Adjoint au Maire

Le Trésorier Principal de la Ville de Colmar vient de présenter aux fins d'admission en non-valeur, des états de produits irrécouvrables d'un montant total de 378 296,51 € se rapportant aux exercices 2009 à 2014.

Les créances concernent les produits budgétaires détaillés sur les tableaux figurant en annexe 1, 2 et 3.

Les motifs de l'admission en non-valeur sont les suivants :

➤ Absence - Adresse inconnue :	2 908,45 €
➤ Carence :	749,70 €
➤ Insuffisance d'actif :	6 270,34 €
➤ Modicité de la somme :	83,31 €
➤ Poursuite sans effet	2 222,09 €
➤ Vente « Espace Bel Age »	366 062,62 €

Sur ce dernier point, il convient de souligner que la cession de l'immeuble de la rue Berthe Molly, le 28 avril 2014, à Pôle Habitat pour un montant de 680 000 € avait notamment vocation à apurer la créance de 366 062,62 € figurant encore dans nos livres.

Cette créance correspond aux différentes avances faites par la Ville de Colmar à la SICCE, aujourd'hui à Pôle Habitat Centre Alsace, pour couvrir les déficits d'exploitation. Il est précisé que le prix de cession de l'immeuble a été déterminé en tenant compte de cette créance.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable des Commissions des Services à la Population, de la Solidarité, de la Politique de la Ville et de la Sécurité, émis lors de sa séance du 31 octobre 2014

Vu l'avis des Commissions réunies,

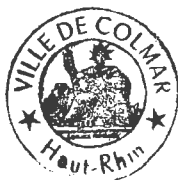
Après avoir délibéré,

D E C I D E

de fixer à 378 296,51 € le montant des créances à admettre en non-valeur, dont le détail est annexé à la présente délibération.

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

ADOPTÉ

ADMISSION EN NON-VALEUR PAR PRODUIT ET PAR MOTIF

NATURE DE LA RECETTE	Absence Adresse inconnue	Carence	Insuffisance d'actif Liquid.jud.	Modicité de la somme	Poursuite sans effet	Vente immeuble à Pôle Habitat	Total par ligne
Taxe locale sur publicité extérieure	387,36		4 201,40				4 588,76
Occupation du domaine public Droit de place	942,33	125,65	675,17		111,20		1 854,35
Occupation du domaine public Droits de voirie (stores, clôtures,...)	363,70	44,00	1 335,24	16,60			1 759,54
Bibliothèque : non restitution documents	663,02	580,05		20,20	955,92		2 219,19
Location salles	256,29						256,29
TVA	50,23						50,23
Frais de garde crèches	50,72				564,72		615,44
Divers (6 redevables admis en non-valeur pour modicité de la somme)				10,71			10,71
Charges locatives Maison associations	15,00						15,00
Location salles Grillen	150,33			5,85			156,18
TVA	29,47			1,15			30,62
Reversement salaire saisonnier					229,69		229,69
Dommages intérêts suite jugement après dégradation arroseurs municipaux					117,52		117,52
At.Arts Plastiques : droits d'écologie					243,04		243,04
Ecole de musique : droits d'écologie				28,80			28,80
Rbt avance faite à la SICCE pour le déficit d'exploitation de l' immeuble 14 R. Berthe Molly						366 062,62	366 062,62
Location panneaux stationnement interdit			58,53				58,53
Total par motif	2 828,75	749,70	6 270,34	82,16	2 222,09	366 062,62	378 215,66
Total TVA par motif	79,70			1,15			80,85
Total Général	2 908,45	749,70	6 270,34	83,31	2 222,09	366 062,62	378 296,51

Note explicative concernant les motifs de l'admission en non-valeur

ABSENCE - ADRESSE INCONNUE : Dès lors que les pièces envoyées par la T.P.M. reviennent avec la mention "n'habite pas à l'adresse indiquée – retour à l'envoyeur", le Trésorier Principal Municipal envoie au minimum 3 demandes de renseignements auprès de différents organismes afin de retrouver les nouvelles coordonnées du client. Il peut s'agir du centre des Impôts, de la Mairie, de la C.P.A.M., de l'employeur, des banques, de Vialis. Si toutes ces démarches s'avèrent infructueuses, la créance devient irrécouvrable.

CARENCE : L'huissier du Trésor ou un huissier de justice établit un procès verbal de saisie vente. Le redevable ne possédant pas de biens saisissables, pas de compte bancaire ou un compte avec un solde débiteur, on aboutit à un procès verbal de carence. Un débiteur insolvable est en général soit au RMI, soit SDF, soit incarcéré.

DEBITEUR DECEDE : Ce motif est invoqué en cas d'absence d'héritiers ou lors de la renonciation à la succession de tous les héritiers.

LIQUIDATION JUDICIAIRE : Dans ce cas, un jugement de clôture pour insuffisance d'actif est rendu et un certificat d'irrecouvrabilité est délivré. Pour un particulier, il y a une procédure de rétablissement personnel ; on aboutit à une faillite civile.

MODICITE DE LA SOMME : A défaut de seuils fixés par la collectivité et pour les créances d'un montant unitaire inférieur à 40 €, le motif de l'irrecouvrabilité n'a pas à être annoté sur l'état des créances présentées en non-valeur (Instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16/12/2011).

POURSUITES SANS EFFET : suite nouvelle politique départementale de recouvrement des produits locaux du 28 septembre 2012. Les actes de poursuites doivent privilégier un objectif de recouvrement effectif en rapport avec leur coût.

A) OPPOSITION A TIERS DETENTEUR (OTD) : L'OTD est l'acte de poursuite systématique ne nécessitant pas l'intermédiation d'un huissier ou d'un juge. Il convient toutefois de souligner que la réglementation interdit de recouvrer à l'OTD auprès des employeurs pour créances inférieures à 30 € et aux banques pour les créances inférieures à 130 €.

B) RECOURS A L'HUISSIER : L'expérience montre qu'il est manifestement inutile de recourir aux services d'un huissier en l'absence d'employeur, si le compte bancaire est débiteur ou lorsque les revenus sont faibles ; en conséquence, le directeur départemental des Finances Publiques du Haut Rhin demande au comptable de solliciter l'admission en non-valeur des créances inférieures à 200 € lorsque les OTD sont infructueuses (seuil fixé à 500 € pour les créances en matière d'impôt de l'Etat).

VENTE DE L'IMMEUBLE 14 RUE BERTHE MOLLY « ESPACE BEL AGE »

Suite à la vente de cet immeuble à Pôle Habitat, il est nécessaire d'apurer la créance de 366 062, 62 € figurant à l'actif de la Ville de Colmar (voir certificat administratif).

129

BM/AC

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le Maire de la Ville de Colmar certifie que :

- par acte d'achat Rép. N° 8882 du 11 février 1971 la Ville de Colmar a racheté à la SA ALSATIA l'immeuble situé 14 rue Berthe Molly à Colmar, pour un montant de 250 000 F, soit 38 112,25 € ;
- par bail emphytéotique Rép. N° 9751 du 16 juin 1978 la SICCE, aujourd'hui POLE HABITAT, était preneur de 7 logements situés aux 2^{ème} et 3^{ème} étage ainsi que les combles. La Ville de Colmar conservait l'ESPACE BEL AGE installé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. Ce bail est arrivé à échéance le 31/12/2007 ;
- par acte de vente Rép. 12459 du 28 avril 2014 la Ville de Colmar a cédé la totalité de l'immeuble à POLE HABITAT pour un montant de 680 000 €.

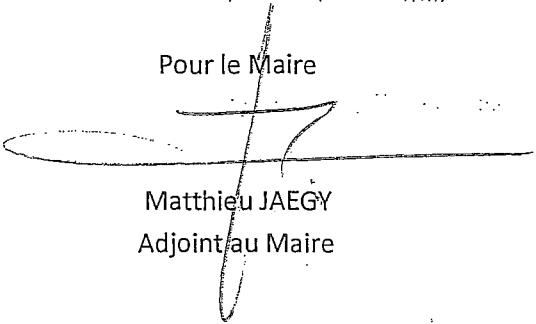
Suite à cette vente, il est nécessaire d'apurer la créance de 366 062,62 € qui figure à l'actif de la Ville de Colmar, répartie comme suit :

- au compte 238 un montant de 221 206,53 € (couverture du déficit d'exploitation)
- au compte 274 un montant de 144 856,09 € (compte de gérance de 7 logements).

Cette créance qui ne pourra plus être recouvrée suite à la vente du bâtiment à POLE HABITAT devra être admise en non-valeur.

Fait à Colmar, le 17 juillet 2014

Pour le Maire


Matthieu JAEGY
Adjoint au Maire

120

ADMISSION EN NON-VALEUR PAR PRODUIT ET PAR EXERCICE

NATURE DE LA RECETTE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total par ligne
Taxe locale sur publicité extérieure		994,00	2 056,16	899,70	638,90		4 588,76
Occupation du domaine public Droit de place		195,55	82,40	997,18	579,22		1 854,35
Occupation du domaine public Droits de voirie (stores, clôtures,...)		764,52	323,22	335,05	336,75		1 759,54
Bibliothèque : non restitution documents	147,43	735,30	458,46	691,55	186,45		2 219,19
Location salles				256,29			256,29
TVA				50,23			50,23
Frais de garde crèches			18,25	547,70	49,49		615,44
Divers (6 redevables admis en non-valeur pour modicité de la somme)				8,12	2,58	0,01	10,71
Charges locatives Maison associations					15,00		15,00
Location salles Grillen	5,85		150,33				156,18
TVA	1,15		29,47				30,62
Reversement salaire saisonnier		229,69					229,69
Dommages intérêts suite jugement après dégradation arroseurs municipaux		117,52					117,52
At.Arts Plastiques : droits d'écologie	132,00	111,04					243,04
Ecole de musique : droits d'écologie				28,80			28,80
Rbt avance faite à la SICCE pour le déficit d'exploitation de l' immeuble 14 R. Berthe Molly						366 062,62	366 062,62
Location panneaux stationnement interdit					58,53		58,53
Total HT	285,28	3 147,62	3 088,82	3 764,39	1 866,92	366 062,63	378 215,66
Total TVA	1,15		29,47	50,23			80,85
Total Général	286,43	3 147,62	3 118,29	3 814,62	1 866,92	366 062,63	378 296,51

RAPPEL DES ADMISSIONS EN NON VALEUR PRECEDENTES						
ANNEE DE LA CREANCE	2009 et antérieur	2010	2011	2012	2013	TOTAL
ANNEE DE L'ADMISSION EN NON VALEUR						
2009	68 781,77					68 781,77
2010	319 184,54	41 168,87				360 353,41
2011	16 598,78	6 416,56	1 049,83			24 065,17
2012	1 813,33	129,50	21 868,52	8,65		23 820,00
2013	436,60	597,62	3 919,41	13 510,15	0,01	18 463,79
TOTAL	406 815,02	48 312,55	26 837,76	13 518,80	0,01	495 484,14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 37 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

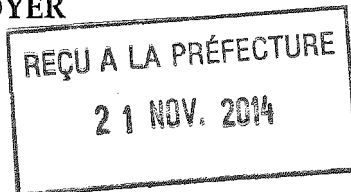
Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

Nombre de voix pour : 47
contre : 0
abstention : 1

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

**POINT N°3 AIDE FINANCIERE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR
POUR L'ACHAT A UN VENDEUR PROFESSIONNEL
D'UN VELO NEUF PAR FOYER**



Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel, selon les modalités suivantes :

- Pour toute acquisition d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 100€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 100€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 100 €.

Cette action résulte des 53 engagements initiaux (60 depuis mars 2014) pris par l'équipe majoritaire. Depuis le lundi 07 avril 2008, chaque foyer colmarien muni de pièces justificatives peut se déplacer en Mairie pour pouvoir bénéficier de cette mesure.

Il convient dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville aux foyers inscrits sur la liste ci-annexée.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans les états des années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et janvier, avril, mai, juin, septembre et octobre 2014.

En outre depuis septembre 2009, la Ville enrichit cette mesure en permettant à chaque bénéficiaire de profiter à titre gratuit d'un gravage qui permet d'identifier le vélo récemment acheté.

Tout habitant de Colmar a également la faculté de disposer de cette prestation moyennant le règlement de 5.- € par vélo gravé.

Concernant l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique instituée par délibération du 27 juin 2011, il a été décidé à compter du 1^{er} janvier 2013, par délibération en date du 17 décembre 2012 :

- De porter l'aide de 150 € à 200 € à tout foyer colmarien pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1^{ère} demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer
- De porter l'aide de 50 € à 100 € à tout foyer colmarien pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel.

Par délibération du Conseil municipal en date du 16 avril 2014, il a été décidé :

- Pour toute acquisition d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120 € TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fera dans la limite du coût de l'achat
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120 € TTC, la Ville de Colmar attribuera une aide forfaitaire de 120 € TTC

Récapitulatif des dépenses pour la Ville en 2008 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
05/05/08	304	30 199,68
23/06/08	2 254	223 513,03
15/09/08	1 858	184 286,23
13/10/08	488	48 447,85
15/12/08	877	87 302,51
<u>TOTAL en 2008</u>	5 781	573 749,30

Récapitulatif des dépenses pour la Ville en 2009 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
02/02/09	266	26 355,25
16/03/09	190	18 783,65
20/04/09	224	22 120,15
25/05/09	488	48 536,05
29/06/09	431	42 900,89
14/09/09	986	98 186,40
19/10/09	247	24 610,65
21/12/09	437	43 550, 09
<u>TOTAL en 2009</u>	3 269	325 043,13

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2010 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
08/02/10	71	7 074,50
<u>22/03/10</u>	153	15 205,25
<u>26/04/10</u>	205	20 402,30
<u>17/05/10</u>	80	7 994,80
<u>28/06/10</u>	265	26 442,30
<u>20/09/10</u>	497	49 455,75
<u>18/10/10</u>	285	28 361,30
<u>22/11/10</u>	84	8 379,15
<u>20/12/10</u>	135	13 398,55
<u>TOTAL en 2010</u>	1 775	176 713,9

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2011 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
31/01/11	91	9 033,18
21/03/11	174	17 344,20
<u>18/04/2011</u>	115	11 448,60
<u>30/05/2011</u>	230	22 934,40
<u>27/06/2011</u>	112	11 194,70
<u>19/09/2011</u>	503 dont 12 vélos électriques	50 667,14
<u>24/10/2011</u>	212 dont 1 vélo électrique	21 188,75
<u>21/11/2011</u>	112 dont 4 vélos électriques	11 232,74
<u>19/12/2011</u>	84	8 379,35
<u>TOTAL en 2011</u>	1 633 dont 17 vélos électriques	163 423,06

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2012 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>30/01/12</u>	83 dont 3 vélos électriques	8 429,75
<u>19/03/12</u>	89 dont 1 vélo électrique	8 793,70
<u>23/04/12</u>	64	6 367,95
<u>09/07/12</u>	472 dont 7 vélos électriques	47 325,34
<u>24/09/2012</u>	305 dont 6 vélos électriques	30 683,54
<u>22/10/2012</u>	164	16 390,75
<u>19/11/2012</u>	104 dont 1 vélo électrique	10 438,89
<u>17/12/2012</u>	74 dont 1 vélo électrique	7 401,65
<u>TOTAL en 2012</u>	1355 dont 19 vélos électriques	135 831,57

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2013 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>28/01/2013</u>	76 dont 1 vélo électrique	7 639,90
<u>18/02/2013</u>	5	500,00
<u>25/03/2013</u>	71	7 028,80
<u>29/04/2013</u>	82 dont 1 vélo électrique	8 260,55
<u>17/06/2013</u>	155 vélos dont 3 vélos électriques	15 747,30
<u>8/07/2013</u>	129 vélos dont 5 vélos électriques	13 199,90
<u>23/09/2013</u>	341 vélos dont 12 vélos électriques	34 879,01
<u>21/10/2013</u>	140 dont 2 vélos électriques	14 074,30
<u>18/11/2013</u>	89 dont 6 vélos électriques	9 453,15
<u>9/12/2013</u>	35 dont 1 vélo électrique	3 500,00
<u>TOTAL en 2013</u>	1 123 dont 31 vélos électriques	114 282,91

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2014 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>27/01/2014</u>	105 dont 7 vélos électriques	10 800,40
<u>16/04/2014</u>	286 dont 7 vélos électriques	28 839,40
<u>26/05/2014</u>	168 dont 4 vélos électriques	17 288,44
<u>30/06/2014</u>	62 dont 1 vélo électrique	6 851,58
<u>22/09/2014</u>	376 dont 19 vélos électriques	44 635,20
<u>20/10/2014</u>	109 dont 4 vélos électriques	12 934,91
<u>17/11/2014</u>	134 dont 12 vélos électriques	15 899,49
<u>TOTAL en 2014</u>	1240 dont 54 vélos électriques	137 249,42

Cumul des dépenses pour les années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<u>TOTAL en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014</u>	16176 dont 121 vélos électriques	1 626 293,29

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Développement Durable et Modes de Déplacement du 5 juin 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

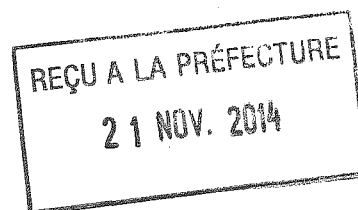
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

ADOPTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5



Point 38 Attribution d'une pension de réversion.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 NOV. 2014

Point 39 Représentation de la Ville au Conseil d'Administration des lycées et collèges colmariens.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, Cécile SIFFERT, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BECHLER Jean-Pierre, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. BURGER, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST.

Absente non excusée :

Mme Margot DE CARVALHO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 21 novembre 2014

**Point n° 39 - REPRESENTATION DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES LYCEES ET COLLEGES COLMARIENS**

Rapporteur : Monsieur le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Le 16 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné trois représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de chaque lycée et collège colmarien.

Ces représentants étaient les suivants :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Lycée polyvalent Blaise Pascal | : Mme DENEUVILLE - Mme PELLETIER - M. ERNST |
| - Lycée Martin Schongauer | : Mme ZINCK – M. LEUZY – M. BURGER |
| - Lycée Bartholdi | : M. FRIEH – Mme STRIEBIG-THEVENIN – Mme HOFF |
| - Lycée Camille Sée | : M. YILDIZ – Mme DOLLE – M. OUADI |
| - Collège Victor Hugo | : Mme STRIEBIG-THEVENIN – M. GRUNENWALD –
Mme BENNAGHMOUCH |
| - Collège Pfeffel | : Mme HOUPIN – Mme WOLFS-MURRISCH –
Mme PELLETIER |
| - Collège Berlioz | : M. WAEHREN – Mme UHLRICH-MALLET –
M. DENECHAUD |
| - Collège Molière | : M. SISSLER – M. YILDIZ – Mme VALENTIN |

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014

Les règles de représentation des Communes au sein des Conseils d'Administration des lycées et des collèges ont été modifiées par **le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014**, relatif à la composition du Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, **entré en vigueur le 3 novembre 2014**.

L'article R 421-14 7° du Code de l'Education, tel que modifié par ce décret, prévoit **désormais** que le Conseil d'Administration des lycées et des collèges comprend deux représentants de la Commune siège de l'établissement, ou lorsqu'il existe un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, un représentant de cet Etablissement Public et un représentant de la Commune.

Un représentant suppléant doit également être désigné pour chaque titulaire.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

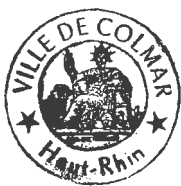
**Vu l'avis des Commissions Réunies,
Après avoir délibéré,**

DESIGNE

ci-après les représentants de la Ville de Colmar titulaires et suppléants pour siéger au sein du Conseil d'Administration des lycées et des collèges suivants :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Lycée polyvalent Blaise Pascal	: Mme DENEUVILLE	M. ERNST
- Lycée Martin Schongauer	: Mme ZINCK	M. BURGER
- Lycée Bartholdi	: Mme STRIEBIG-THEVENIN	Mme HOFF
- Lycée Camille Sée	: M. YILDIZ	M. OUADI
- Collège Victor Hugo	: Mme STRIEBIG-THEVENIN	Mme BENNAGHMOUCH
- Collège Pfeffel	: Mme HOUPIN	Mme PELLETIER
- Collège Berlioz	: Mme UHLRICH-MALLET	M. DENECHAUD
- Collège Molière	: M. SISSLER	M. YILDIZ

Le Maire



Pour ampliation conforme
Colmar, le 20 NOV. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 NOV. 2014